



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**7^{MA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2023
7^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

1^{MA} GHJURNATA / 1^{ÈRE} JOURNEE





**7^{MA} SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2023
20 È 21 DI DICEMBRE**
**7^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
20 ET 21 DÉCEMBRE**

SOMMAIRE JOURNÉE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023
1^{ère} journée

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 25

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/E7/084 - Lutte contre la Pyrale du buis , posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	14
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	16
Question n° 2023/E7/085 - Chì avvene è chì sustegnu per a pesca corsa ? posée par M. Paul QUASTANA au nom du groupe « Core in Fronte »	18
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	19
Question n° 2023/E7/081 - Travaux de réfection du Collège Jean Nicoli à Propriano , posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	26
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	28
Question n° 2023/E7/082 - Vocation du Couvent de Sainte Lucie de Tallano et projet Hysteresia , posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	30

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	31
Question n° 2023/E7/083 - Filière ovine , posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	35
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	37
Secrétaire de séance : Sandra MARCHETTI Appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance publique à 11 H 24	
Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.	40
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse.	43
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 349 : Approvazione di u pruceddu verbale in estenso di a sessione sulenna di l'Assemblea di Corsica di u 28 di sittembri di u 2023	
Rapport n° 349 : Approbation du procès-verbal in extenso de la session solennelle de l'Assemblée Corse du 28 septembre 2023 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	47
VOTE	47
Raportu n° 381 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 di nuvembre è di u 1^{mu} di dicembre di u 2023	
Rapport n° 381 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 30 novembre et du 1^{er} décembre 2023 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	47

VOTE	47
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 345 : Accumpagnamentu di strutture i n u quatru di u dispositivu « corsi immersivi » di u 2023	
Rapport n° 345 : Accompagnements de structures dans le cadre du dispositif « corsi immersivi » 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	48
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E7/056) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	49
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	50
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Saveriu LUCIANI	51
M. Romain COLONNA	52
M. Pierre GHIONGA	53
M. Jean-Martin MONDOLONI	53
M. Paul-Félix BENEDETTI	54
En réponse, M. le Président Gilles SIMEONI	55
VOTE	56
Raportu n° 344 : Premiu Andria FAZI 2023	
Rapport n° 344 : Prix Andria FAZI 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	56
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E7/055) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	57
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	58
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Saveriu LUCIANI	58
En réponse, M. le Président Gilles SIMEONI	59

Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS	59
VOTE	60
<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /</u> <u>ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u>	
Raportu n^u 347 : Cunvenzione quatru 2023-2027 « Per prumove un dialogu Scenza cù è pè a sucetà è a parità di l'uppurtunità è di l'accessu à a cunniscenza in Corsica »	
Rapport n^o 347 : Convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	61
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	64
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	65
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	65
M. Saveriu LUCIANI	66
En réponse, Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	67
VOTE	68
Raportu n^u 346 : Cunvenzione plurianninca d'ogettivi è di mezi trà l'Università di Corsica è a Cullettività di Corsica relativa à u « Prugramma di sustegnu à l'Internatu è à u Postinternatu in medicina generale in Corsica per u periodu 2023-2027 - IPIMED II »	
Rapport n^o 346 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant l'Université de Corse et la Collectivité de Corse relative au « Programme de soutien à l'Internat et au Post-Internat en médecine générale en Corse pour la période 2023-2027 - IPIMED II »	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	68
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	70
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	70
Prise(s) de paroles : Mme Muriel FAGNI	70
M. Hyacinthe VANNI remplace Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS pour le vote de ce rapport	
VOTE	72
SEANCE SUSPENDUE A 12h51 / REPRISE A 15h03	
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance	
<u>FURESTE / FORÊTS</u>	
Raportu n° 353 : Prugramma pè a Furesta è u Legnu di Corsica Rapport n° 353 : Programme pour la Forêt et le Bois de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, <i>Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE)</i>	74
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	82
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	82
Prise(s) de parole : Mme Anne-Laure SANTUCCI	82
M. Georges MELA : intervention + présentation d'un amendement	84
M. Paul-Félix BENEDETTI	87
Mme Nadine NIVAGGIONI	92
M. Romain COLONNA	94
Mme Josepha GIACOMETTI	96

M. Saveriu LUCIANI	98
M. Jean-Paul PANZANI	101
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	104
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	105
En réponse, Julien PAOLINI, Président de l'AUE	105
En réponse, Le Président Gilles SIMEONI	112
M. Georges MELA	114
En réponse, M. Julien PAOLINI, Président AUE	115
M. Jean-Martin MONDOLONI	117
Vote amendement	117
<i>Explications de vote :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	118
M. Jean-Martin MONDOLONI	118
VOTE rapport	119
Présentation 2 rapports :	
Rapport n° 342 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine da assicurà l'accessu à a risorsa furistiera (cunvenzione di passu)	
Rapport n° 342 : Conventionnement avec les communes en vue d'assurer l'accès à la ressource forestière (conventions de servitude) ET	
Rapport n° 343 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine di migliurà a privenzione di i fochi nantu à u fundiaru comunale (cunvenzione di partenariatu)	
Rapport n° 343 : Conventionnement avec les communes en vue d'améliorer la prévention des incendies sur le foncier communal (conventions de partenariat)	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	120
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	121
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Petru Antone FILIPPI sur le rapport n° 343	121
M. Xavier LUCIANI	123

M. Jean-Félix ACQUAVIVA	123
En réponse, M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE	125
VOTE RAPPORT n°342	126
VOTE RAPPORT n°343	126
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	
<u>AGRICULTURA /AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 371 : Approvu di u novu schema territoriale di tumbera di a Corsica	
Rapport n° 371 : Adoption du nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	127
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI LUZI	132
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	132
Mme Vannina LE BOMIN	133
Mme Angèle CHIAPPINI	135
M. Pierre GHIONGA	137
M. Jean-Christophe ANGELINI	137
M. Paul-Félix BENEDETTI	138
M. Dominique LIVRELLI, en réponse aux interventions	139
Proposition d'amendement de l'exécutif	141
Vote de l'amendement	141
VOTE RAPPORT	141

Raportu n° 380 : Rapportu d'infurmazioni rilativu à i mudalità d'accompagnamentu di l'investimenti agriculi in u quattru di a misura 73.09 di u PSN pà u periudu 2023-2027 - Quattru ginirali di l'intarvinzioni - ODARC	
Rapport n° 380 : Rapport d'information relatif aux modalités d'accompagnement des investissements agricoles de la mesure 73.09 du PSN pour la période 2023-2027 - Cadre général des interventions - ODARC	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	142
Prise(s) de parole :	
Mme Françoise CAMPANA	144
PRISE ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION	144
<u>ALLOGHJU / HABITAT - LOGEMENT</u>	
Raportu n° 351 : Osservatoriu territoriale di l'alloghju studentinu di Corsica - Cunvenzione di cullaburazione	
Rapport n° 351 : Observatoire Territorial du Logement Étudiant de Corse - Convention de partenariat	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	146
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	148
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	148
Prise(s) de parole :	
Mme Lisa FRANCISCI	149
M. Pierre POLI	150
M. Pierre GHIONGA	151
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	151
En réponse, M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE	153
Mme Antonia LUCIANI	154
VOTE RAPPORT	155

<u>ENERGIA / ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 383 : Avisu in quantu à i prugetti di decreti rilativi à e cundizione richieste da ch'ella sia ricunnisciuta ch'è un prugettu d'impiantu di pruduzione d'energia rinnuvevule o di reattore elettronucleare risponde à un mutivu imperativu d'interessu publicu maiò	
Rapport n° 383 : Avis concernant les projets de décrets relatifs aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable ou de réacteur électronucléaire soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	156
Vote de l'urgence	158
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	158
M. Paul-Félix BENEDETTI	159
En réponse, M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE	160
VOTE RAPPORT	161
VOTE DE LA DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	162
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 339 : Custituzione di pruvisione per risichi di cuntenziosu	
Rapport n° 339 : Constitution de provisions pour risques contentieux	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	163
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	163
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	163
En réponse, M. le Président SIMEONI	163

VOTE RAPPORT	164
Raportu n° 340 : Ripresa di pruvisione nantu à risichi di cuntenziosu	
Rapport n° 340 : Reprise de provisions sur risques contentieux Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	164
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	164
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	165
M. Jean-Christophe ANGELINI	165
En réponse, M. le Président SIMEONI	165
VOTE RAPPORT	166
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 368 : Mudificazioni è pricisioni di u dispositivu d'azzioni suciali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica	
Rapport n° 368 : Modification et précision du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	168
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	175
M. Hyacinthe VANNI	175
M. le Président SIMEONI	176
Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif	176
Vote amendement	177
VOTE RAPPORT	177

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 367 : Attributione di una subvenzione à a Mutuelle française corse -UMCS- pè u prugettu « Centru d'infurmazione di cunsigli nantu à l'aiuti tecnici » in u quattru di a pulitica « Invechjà bè » di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 367 : Attribution d'une subvention à la Mutuelle française corse -UMCS- pour le projet « Centre d'information et de conseils sur les aides techniques » dans le cadre de la politique « Bien vieillir » de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

178

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure*

179

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

179

VOTE RAPPORT

179

Raportu n° 382 : Raportu n° 382 : Messa à dispusizione di gratisi à ghjuvure di a Croce Rossa francese di un alloghju di l'anzianu collegiu di i Paduli in AIACCIU per accoglie è allughjà famiglie in difficoltà - Putere datu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu da firmà a convenzione

Rapport n° 382 : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Croix-Rouge française d'un logement dépendant de l'ancien Collège des Padule à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire de familles en difficultés - Pouvoir donné au Président du Conseil exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

180

VOTE urgence

181

VOTE RAPPORT

181

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 370 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettivita di Corsica à l'osservatoriu di e dinamiche rurale

Rapport n° 370 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'Observatoire Départemental des Dynamique Rurales

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

182

Designations

182

VOTE RAPPORT

182

SUSPENSION DE SEANCE A 19H40

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer. Veuillez regagner vos places. La Présidente a un petit peu de retard, donc on va commencer avec les questions orales si vous en êtes d'accord.

Salute à tutti. La première question est posée par Jean BIANCUCCI.

Jean Biancucci a la parole.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/E7/084 - Lutte contre la Pyrale du buis, posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

M. Jean BIANCUCCI

À ringrazià vi.

Eccu, o Sgiò Prisidenti, una problematica chì tocca à listessu tempu i nostri furesti è i nostri machji.

S'hè vistu chì dipoi anni, si sviluppani tanti malatii chì sterpani pianti è arburi di Corsica. Ci hè statu u Cynips, a Xylela fastidiosa è tanti altri.

Si sà chì l'Uffiziu di l'Ambientu, incù i so servizii è i strumenti aduprati, hè assai primurosù di issa situazioni.

Dipoi qualchì annu, ci hè una nova malatia chì tocca u bussu. A parodda corsa, à sensu meiu, ùn asisti ancu. In francesu hà par nomi « la pyrale du buis », veni d'Asia. Hè una vera calamità chì metti in pirculu a ricchezza di a nostra biodiversità ; ricchezza di a biodiversità, ma dinò ricchezza economica è patrimoniali.

Mi pari necessariu di ramintà chì u legnu di bussu hè un legnu particularu, duru, zeppu, di culori giaddu, preziosu. Hè statu adupratu in tempi andati par fà i cuchjari, i coghji, i scuddeddi, i rocchi, i fusi, i strumenti di musica è tanti uggetti necessariii à a vita campagnola è cittadina.

Accadia ancu chì a Corsica mandessi stu legnu preziosu è custosu da mari indà. In u 1641, cummanda hè fatta da i Napulitani à a ghjenti di a pieve di Caccia, di cinqui à sei centu cantari di bussu (25 à 30 t), sò sprupositi !

Au Concours Général Agricole Industriel et des Beaux-Arts de 1865, on trouvait plusieurs exposants, marchands de buis qui avaient pignon sur rue. Au début du XXème, la Corse exportait annuellement des quantités importantes de buis.

Aujourd'hui, le buis est utilisé en sculpture, par les facteurs d'instrument de musique, les ébénistes et les couteliers notamment.

Ces simples rappels visaient à remettre en mémoire l'exploitation de cette espèce qui trouvait par le passé mais encore aujourd'hui un prolongement économique.

Bien entendu, les coupes étaient sélectives, si l'on pouvait exploiter, on devait néanmoins garantir la pérennité de l'espèce.

Aujourd'hui, bien des choses ont changé, « la pyrale du buis » touche non seulement la Corse, mais toutes les régions d'Europe. J'ai pu moi-même constater de visu que, dans les buiserais, les dégâts sont irrémédiables. Là où la pyrale sévit, il ne reste plus que des arbustes squelettes en voie de pourrissement. On atteint très vite un point de non-retour et la régénération ne s'opère plus. Il s'agit plus précisément de la ponte par des papillons de milliers d'œufs qui génèrent ensuite plusieurs cycles annuels de chenilles qui s'attaquent aux feuilles de buis, qu'il soit sauvage ou ornemental. La défoliation entraînant la mortalité des arbustes.

Monsieur le Président, en ces temps d'incertitudes, de changements et de dérèglements climatiques où nous devons à la fois réagir mais aussi anticiper les futures évolutions, pourriez-vous nous donner un aperçu rapide des moyens mis en œuvre pour lutter contre « la pyrale du buis » ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A risposta di u Cunsigliu esecutivu, u Presidente Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Caru Presidente.

Caru Cunsiglieru, vi ringraziu pè a vostra dumanda à bocca. E vostre parole ramentanu ch'è a nostra ricchezza naturale, cusì maestosa di a Corsica, h'è dinù arradicata à un patrimoniù impurtante è culturale. È l'usi di l'omi di issa terra, l'ete qualificata per a piralida di u busu... Aghju imparatu qualcosa, ùn sapia micca ch'è u « buis » era « u busu » in corsu, è ùn sapia micca dinò ch'ellu fussi duru, zeppu è giallu.

Quelques repères temporels pour ramener à votre question très sérieuse qui nous préoccupe au même titre que vous.

En France, l'introduction de la pyrale du buis a été signalée, pour la première fois en Alsace, en 2008.

Cependant, le nombre d'individus découverts à l'époque laisse penser que cette introduction sur le territoire national pourrait être au moins antérieure à 2005.

En une décennie, cette espèce a conquis l'intégralité de la France à partir de l'Est.

En Italie, l'espèce a colonisé la Ligurie en 2010 (Vénétie, puis Lombardie et Piémont en 2012).

En ce qui concerne notre île, cette Espèce Exotique Envahissante (EEE) n'y a été signalée qu'en 2014.

Depuis, et notamment avec le premier programme européen ALIEM "*Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes*", lancé début 2017, l'Office de l'Environnement de la Corse, chef de file, a engagé, avec ses partenaires, diverses études et suivis sur le buis.

Concernant les études et travaux menés, la FREDON de Corse en particulier, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le végétal, gère un réseau de pièges et publie ses résultats dans un bulletin.

Ce travail est mené en lien avec la plateforme d'épidémiologie-surveillance pour la filière Jardins Espaces verts et Infrastructures (JEVI), à laquelle l'OEC collabore.

Une étude a également été financée, à la FREDON, dans le cadre du projet ALIEM.

En 2024, un renforcement des actions est souhaité. Coté Office de l'environnement, un troisième projet européen ALIEM devrait démarrer au premier trimestre 2024. Donc, bien évidemment, nous sommes engagés à porter la pyrale de buis aussi haut que possible afin d'essayer de trouver des solutions.

Dans ce cadre, les résultats des expérimentations de lutte portées par l'Office de l'environnement et ses partenaires pourront être transférés à tous les acteurs concernés, bien sûr, ainsi qu'aux gestionnaires de sites intéressés.

Aussi, un appui technique et l'expertise des services de l'OEC pourront être mobilisés.

Le réseau de pièges Office sera également étendu dans le cadre d'ALIEM VIGIL pour contribuer au mieux à la surveillance de notre territoire, et les expérimentations seront poursuivies afin de trouver des solutions durables.

Enfin, pour conclure, je terminerai sur une note positive puisqu'il existe des prédateurs de la « pyrale du buis », sauf qu'il en faudrait peut-être davantage pour essayer d'avoir les dégâts que l'on peut avoir dans nos buiserais, comme vous l'avez précisé.

Dunque, travagliemu nantu à st'aspettu qui è spiremu chè a piralida di u busu fussi un passaghju gattivu, ma ch'ellu fussi daretu à noi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A prussima questione à bocca hè posta da Paul QUASTANA, per « Core in fronte ».

Question n° 2023/E7/085 - Chì avvene è chì sustegnu per a pesca corsa ? posée par M. Paul QUASTANA au nom du groupe « Core in Fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Monsieur le Président. Bon, brièvement, parce que je vais m'en tenir à la lecture du texte, parce que c'est la règle, mais je vais peut-être rajouter un ou deux mots...

Il y a plus d'un an, déjà, nous avons attiré l'attention de cette Assemblée sur la situation catastrophique de la pêche professionnelle en Corse, je ne vais pas y revenir, il faudrait la journée.

Cette activité qui, compte tenu de notre position en tant qu'île de la Méditerranée avec 1000 km de côtes devrait être un secteur économique à part entière, est totalement en déshérence et en voie de disparition.

Lors d'une première réunion le 11 mai 2023 avec Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, un certain nombre de problèmes ont été évoqués, en particulier celui des aides à la profession, et d'autres évidemment.

Une autre réunion a eu lieu avec le Président de l'Office de l'Environnement. Un débat général avait été prévu mais n'a pas encore eu lieu.

Il nous semble que la pêche n'a pas à relever de l'Office de l'Environnement qui a une tout autre mission, et qui n'a ni les moyens, ni les compétences pour la gérer.

Nos deux questions seront les suivantes :

Première question : acceptez-vous l'organisation d'un débat, dans un délai assez court, exclusivement consacré à cette activité, destiné à étudier et à envisager le développement de ce secteur avec ses déclinaisons, pêche, transformation, conquête de marchés autres que la vente directe, etc. ?

Deuxième question : acceptez-vous la mise à l'étude d'un organisme, de type agence ou office, ou n'importe quelle autre dénomination, pourvu de toutes les compétences nécessaires, et dédié à toutes les problématiques de la mer : pêche professionnelle, activités nautiques, protection, espèces, gestion des ressources, etc. ?

Le tout, bien évidemment, dans le cadre des discussions que nous avons sur l'autonomie.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, vous êtes dans les temps, rien à dire.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi assai, caru Presidente.

Caru Cunsiglieru, issa quistione, effettivamente, era digià ghjunta quì à l'Assemblea è aviamu digià discorsu nant'à u sugettu.

Aghju da pruvà d'esse cortu, micca d'esse troppu longu, ma aghju bisognu di di quantunque parechji affari nant'à a pesca in Corsica.

Je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt permanent que vous portez à la pêche corse et à ses acteurs.

Tout comme vous, je partage ce souci de préserver cet héritage qui est extrêmement important pour l'île et nous avons besoin d'essayer de le conduire ensemble et avec le Comité des pêches d'ailleurs que je salue, ici présent. Cependant, et évidemment, je ne fais pas mien votre constat plutôt sévère que vous dressez car il méconnaît une implication très forte des services de l'Office de l'Environnement en faveur de la pêche en Corse.

Votre sollicitation exprimée, il y a déjà un an, a été prise en compte au travers des rendez-vous avec Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse ainsi que moi-même, comme vous le rappelez légitimement.

Aussi, le rapport que je m'étais engagé à présenter au sein de cet hémicycle, afin de remettre au centre des débats la thématique de la pêche n'a pas été oublié, bien au contraire.

Afin de pouvoir tracer des perspectives substantielles et des propositions concrètes que vous venez d'énumérer, il a été nécessaire de prendre le temps de la concertation.

Le fruit de cette réflexion concertée, notamment avec le Comité Régional des Pêches, pourra alimenter, en début d'année 2024, les travaux de l'Assemblée de Corse, mais je laisserai tout à l'heure le Président revenir sur l'éventualité d'un débat et l'éventualité d'un office.

Néanmoins et au préalable à toute discussion, je souhaiterais vous rappeler que l'Office de l'Environnement de la Corse a toute légitimité pour traiter des problématiques relevant de la pêche : de par ses statuts, l'institution est chargée d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse dont la pêche artisanale fait partie intégrante ; de par les compétences confiées par l'Assemblée de Corse en 2007.

Par ailleurs, je tiens également à vous préciser que, depuis mars 2020, afin de mieux coordonner sa politique maritime, l'OEC a constitué un service dédié composé de deux pôles : un pôle composé de 5 agents, entièrement consacré à soutenir les activités de la pêche professionnelle, qui a déjà permis d'impulser une dynamique avec une incidence effective au niveau du taux de programmation FEAMP (évolution de 16 % à 93 %, entre mars et décembre 2021).

Un deuxième pôle composé de 2 agents, inhérent à la préservation et à la restauration des milieux marins et littoraux, qui travaillent notamment sur le déploiement de la certification « Ports Propres », ou encore la lutte anti-pollution.

Rappel des dispositifs pérennes :

Le FEAMP n'est plus le seul dispositif d'aide dédié aux activités professionnelles de pêche et d'aquaculture. Concernant le FEAMP/FEAMPA : 93 % de taux de consommation sur le FEAMP 2014, il ne s'agit ni plus, ni moins que de 26 opérations pour un montant de 4,4 M€, 14 dossiers traités en 2023 (soit, 204 494 €, jusqu'en novembre) sur le FEAMPA 2021-2027, 16 dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

Les nouvelles dispositions du FEAMPA obtenues sous l'impulsion de la Collectivité de Corse et de l'OEC : une enveloppe plus importante que sur le FEAMP, 8 M€, soit 28 % d'augmentation. Le FEAMPA prévoit, comme pour chaque région, 6 % de la part « Europe » soit, pour la Corse, 384 000 €, 6 % de 5,4 M€. Il s'agit-là, bien évidemment, des crédits dévolus à l'assistance technique, il me semblait important de la préciser.

Les spécificités de la pêche corse prises en compte pour la première fois grâce à la concertation, en amont, avec l'ensemble des socioprofessionnels ;

Une marge de manœuvre plus importante pour la Corse, au niveau des procédures ;

Pas de restriction de l'Etat membre à la réglementation communautaire ;

Une gestion en Organisme Intermédiaire renforcé (type FEP 2007-2013) ;

La mise en place d'un Document de Mise en Œuvre (DOMO) ;

La constitution d'un plan « Petite Pêche Côtière ».

Enfin, les différents dispositifs :

Le RCEN, Régime Cadre Exempté de Notification, il s'agit de 10 dossiers traités en 2 ans pour un montant global de 157 512 €.

Le « de minimis pêche » : il s'agit de 172 141 € pour 41 dossiers.

L'accompagnement aux structures socioprofessionnelles de la pêche et de l'aquaculture : il s'agit-là de 300 000 €.

Aux dispositifs pérennes s'ajoutent des dispositifs ponctuels : Tempête Adrian 2019 : 69 dossiers traités pour un montant de 244 807 € ; aide exceptionnelle COVID : 124 dossiers traités pour un montant de 368 000 € ; tempête du 18 août 2022 : 15 dossiers traités pour un montant de 34 977 € ; tempêtes de 2023, à Portu : sinistres chiffrés à 180 000 € et inscriptions budgétaires effectuées, le processus d'indemnisation est en cours.

Enfin, comme je le disais, il est important de vous annoncer, en amont des éléments qui seront présentés à l'Assemblée de Corse, que l'Office de l'Environnement concrétise une démarche, en concertation avec les acteurs de la pêche qui ont exprimé leurs attentes et leurs besoins, sur plusieurs axes : :

- Le déploiement d'une enveloppe, spécifique à la Corse, qui pourrait financer des opérations qui ne sont pas fléchées par les différents dispositifs en vigueur ;

- L'intensification d'une offre de formation, dès le collège et qui se poursuivrait au niveau du lycée maritime de Bastia ;

- Faciliter l'accès à la pêche au thon afin de permettre un allègement des ressources actuellement exploitées (par exemple la langouste ou encore le denti).

Ces réflexions nécessitant un positionnement et une réponse forte de l'Etat, la Présidence de l'Office de l'Environnement a pris l'attache du Secrétaire d'Etat chargé de la Mer.

La rencontre sollicitée, auprès du Ministère, permettra de concrétiser ces différentes orientations plus adaptées à la réalité du métier exercé sur l'île en matière de pêche.

Pour la deuxième partie de vos interrogations, je vais laisser la parole au Président du Conseil exécutif. Il s'agit effectivement de ce que vous évoquiez à l'instant, c'est-à-dire un débat qui pourrait être organisé et la création d'un office.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les élus, salute à tutte è à tutti !

D'abord, je salue bien sûr amicalement, les représentants et représentantes du monde de la pêche qui assistent ce matin à nos débats et notamment à la question orale posée par notre collègue Paul Quastana et à la réponse à deux voix que nous formulons avec le président de l'Office de l'environnement.

Mon intervention complémentaire s'organisera autour de trois volets.

Premier volet, saluer la qualité du travail fourni par l'Office de l'environnement.

Le deuxième volet, répondre à votre question sur une éventuelle évolution de l'organisation administrative et institutionnelle concernant le monde de la pêche et plus largement de la mer.

Et le troisième volet, comment pouvons-nous mener ensemble cette réflexion.

Sur le premier volet, je tiens bien sûr à saluer l'action qui a été menée par le président et par les services ici représentés par celle qui les anime.

J'ai conscience, me tournant vers les pêcheurs, des difficultés de la pêche en Corse, notamment de la pêche artisanale, et nous sommes aujourd'hui dans un monde et dans un contexte d'ensemble qui rend les choses encore plus difficiles et nous n'avons jamais manqué l'occasion de plaider ensemble, les élus et les représentants de la profession, auprès des gouvernements successifs, la nécessité de prendre en compte les attentes et les spécificités de la pêche insulaire.

Je crois qu'il y a vraiment un travail de fond qui a été mené pour essayer à la fois de s'organiser mieux au sein de l'Office de l'environnement et d'optimiser notamment les différents leviers de nature européenne ou nationale qui existent, et je crois que ce travail doit être souligné, comme il doit être souligné que, y compris à travers des dispositifs exceptionnels, nous avons toujours répondu présent ; y compris en s'éloignant un peu des règles communautaires, lorsqu'il s'est agi d'aider la profession lorsqu'elle a été touchée par des événements climatiques exceptionnels, l'Office de l'environnement a pris sa part, a demandé, y compris à l'État, de s'associer dans des dispositifs de soutien, et je crois que nous avons été présents.

Donc ça, c'est pour le premier volet. Parce que pour répondre à votre question il est évident que notre configuration politique, administrative et institutionnelle actuelle et la situation de la pêche Corse, ne peuvent pas nous satisfaire, mais je ne peux pas laisser croire non plus qu'il y aurait une absence d'intérêt de la part du Conseil exécutif pour les problématiques et le développement de la pêche insulaire et le soutien aux pêcheurs insulaires.

Donc ça, je voulais le dire dans le premier volet de façon très forte et très solennelle.

Ceci étant, le constat aujourd'hui est aussi un constat d'insuffisance dans la prise en compte des différentes problématiques. Et ce constat, je le partage, je le fais mien et c'est autour de la volonté de changer les choses et de les changer rapidement que j'organiserai les deux autres volets de ma réponse.

Sur l'organisation politique, je dis aujourd'hui devant vous, en accord avec le président de l'Office de l'environnement, en accord avec Paul Quastana et je pense en accord aussi avec l'ensemble des élus de cette Assemblée et les représentants du monde de la pêche, que nous avons besoin de repenser de façon structurelle notre politique de la pêche et de la mer.

Donc je propose et je le dis clairement, d'intégrer, ça déjà été fait mais on va le faire de façon encore plus opérationnelle, la problématique de la pêche dans notre réflexion sur le statut d'autonomie en cours.

Je vous rappelle que notre délibération du 5 juillet dernier prévoit expressément de transférer, dès l'entrée en vigueur du statut d'autonomie, un certain nombre de compétences parmi lesquelles la politique de la pêche, des ressources maritimes et du domaine public maritime et de façon plus sectorielle, la politique de la chasse et de la pêche. Ce qui veut dire que la Collectivité autonome de Corse pour laquelle nous nous battons, a vocation à pouvoir édicter ses propres normes dans le domaine de la politique de la pêche et de la mer.

C'est dans ce cadre-là que je vous propose que, dès le mois de janvier, nous ayons une journée dédiée consacrée à ce travail.

Que cette journée soit bien sûr organisée en présence de représentantes et représentants de la pêche insulaire, qu'elle permette d'impliquer le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, avec chacun des groupes qui y est représenté, et je pense qu'il serait de bon ton aussi que les instances consultatives, Chambre des territoires, CESEC, Assemblea di a Giuventù, puissent être présents.

Donc, une journée de travail dédiée, un peu comme nous avons travaillé dans le domaine de l'agriculture, pour qu'il y ait un volet pêche dans notre réflexion sur l'autonomie, comme il y aura un volet agriculture, comme il y aura d'autres volets sectoriels. Ça c'est pour la première réponse à votre première question.

La deuxième réponse très directement et là-aussi sous le regard des représentants de la pêche, faut-il une évolution de notre organisation ? Moi j'ai rendu hommage au travail qui a été fait par l'Office de l'environnement, il y a aujourd'hui une base légale évidente qui explique que la pêche soit rattachée à l'Office de l'environnement. Cette situation est critiquée par un certain nombre de pêcheurs, je veux qu'on ait une discussion là-dessus parce qu'encore une fois, je pense que l'attention est présente, l'engagement des services est constant et la volonté politique est là. Maintenant, s'il y a un constat d'insatisfaction, moi je pense qu'il faut qu'on le dépasse et qu'on le purge.

Je suis ouvert à une réflexion, y compris dans la perspective du statut d'autonomie, sur la réorganisation globale, non seulement concernant la question de la pêche, mais également de la pêche et de la mer.

Vous l'avez dit Paul, aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas dimensionnés, je parle de la Collectivité de Corse, je parle de la politique de la mer en général. Nous sommes la troisième île de Méditerranée, on a 1 000 km de côte, la politique méditerranéenne est au cœur de nos préoccupations, nous n'avons pas de services dédiés à la politique de la mer, nous n'avons pas

d'organisation administrative, nous n'avons pas de fonctionnaires en charge de cette question. Donc, je crois qu'il qu'on réfléchisse à cela.

Très directement, faut-il créer un nouvel office ? J'ai dit mes réserves. On est plutôt dans une logique aujourd'hui de simplification et on réfléchit, vous le savez, à peut-être, pendant le statut d'autonomie ou au-delà, à évoluer vers des fusions entre agences et offices et même à remettre en cause le principe d'Agences et Offices pour réfléchir à une nouvelle organisation.

L'organisation qu'il faut, et que les pêcheurs attendent, c'est me semble-t-il une organisation qui leur permette d'être institutionnellement représentés, comme on peut l'être dans les agences et offices, mais pas seulement, comme dans les agences et offices il y a une représentation du monde agricole à l'ODARC, comme il peut y avoir une représentation dans d'autres structures, le monde de la pêche veut être associé plus étroitement. Cette demande est légitime.

Je pense que dans notre journée de travail, on aura à explorer les différentes pistes qui s'offrent à nous et à répondre aux attentes du monde de la pêche, aux exigences d'émergence d'une véritable politique de la mer et de la pêche, mais qui soit en cohérence avec nos choix globaux visant aussi à la rationalisation et à une plus grande efficacité de l'administration de la Collectivité autonome de Corse.

J'aurai des propositions à faire, j'écouterai avec attention celles qui seront portées et par la profession et par les autres groupes de l'Assemblée. Et, je pense qu'au terme de cette journée de travail, on sera en situation de faire des propositions concrètes.

Et je réponds et je termine, tout à l'heure m'entretenant avec les pêcheurs qui sont ici présents qui me disaient qu'ils étaient tout à fait d'accord pour participer à cette réunion, mais il ne faudrait pas que derrière on nous oublie. Je prends l'engagement aujourd'hui, on ne vous a jamais oubliés, on vous oubliera encore moins après cette réunion de travail et on a vocation à faire que cette réunion débouche sur des décisions opérationnelles.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la présidence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. À ringrazià vi.

Salute à tutti, è scusate mi, sò ghjunta in ritardu per via di l'arregistramentu di un emissionu chì ha duratu à pena di più.

Dunque, dumanda à bocca avà ch'hà da esse fatta, hè quella di Santa Duval, per « Un soffiu novu ».

Question n° 2023/E7/081 - Travaux de réfection du Collège Jean Nicoli à Propriano, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse ».

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je voudrais faire juste un petit aparté sur la question de Monsieur Quastana. Dans la mandature précédente, il y avait une commission ad hoc dont je faisais partie, elle n'existe plus. Ça serait bien qu'elle soit de nouveau... Enfin, c'est une question que je vous pose.

Je reviens à ma question, excusez-moi.

Monsieur le Président, Madame la conseillère exécutive, c'est en qualité d'administratrice de notre collectivité au sein du collège Jean Nicoli de Propriano que je vous sollicite.

Au gré des conseils d'administration, la question des travaux de réfection est évoquée comme une évidence.

Le descriptif précis des opérations à effectuer est quasiment le même que lors de ma question écrite en 2019, à l'exception du changement du matériel informatique et de certains éléments liés à la mise en sécurité.

Les travaux à réaliser portent sur les points suivants : le réaménagement des installations sanitaires pour arriver à un nombre de toilettes suffisant pour les presque 300 élèves en lieu et place des 4 unités actuelles en Algeco en mauvais état, 2 pour les filles et 2 pour les garçons. Ne serait-il pas envisageable de faire un bâtiment en dur sur le côté ?

Le déplacement du transformateur électrique, actuellement implanté dans une zone inondable.

La remise en service dans le respect des normes de sécurité du portillon d'accès au gymnase puisqu'actuellement, la porte est fermée par un simple cadenas, n'importe qui pouvant entrer et sortir de l'établissement.

Une dotation pour l'achat du petit matériel de cuisine. Trop de dépenses ayant été effectuées pour mettre aux normes la cuisine, le budget restant s'avère insuffisant. Il faut savoir que le mois dernier c'est le cuisinier qui, de chez lui, a apporté des poêles et en a même achetées avec ses propres deniers.

Et enfin, le changement du véhicule de service du collège qui n'est plus en état depuis quelques semaines. Un véhicule électrique serait bien sûr la meilleure solution ou du moins en attendant, ne serait-il pas possible de leur mettre à disposition un des véhicules qui serait mis aux enchères par la Collectivité ?

Des travaux très précis qui ont certes un coût mais qui répondent à un besoin impératif pour renouer avec des conditions de sécurité et de bien être optimales pour les élèves, enseignants et agents du collège Jean Nicoli.

Monsieur le Président, Madame la conseillère exécutive, je suis bien consciente que ma question est loin d'être d'une portée générale, et qu'elle traite du cas particulier du collège de Propriano, mais mes demandes formulées en 2019 étant pour la plupart restées sans réponse, je me devais de revenir vers vous.

Merci de bien vouloir m'indiquer si vous entendez accéder aux demandes de l'établissement, en précisant s'il vous plaît les délais et le calendrier.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi.

Antonia Luciani, in carica di a furmazione, hà da risponde. Avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour cette question qui me permet notamment de rappeler les modalités d'intervention de la Collectivité de Corse au sein de l'ensemble des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

Notre Collectivité est propriétaire des bâtiments d'enseignement secondaire. A ce titre, elle assure les travaux importants comme les grosses réparations ou la réalisation d'extensions. L'établissement, affectataire de ces locaux, a la charge des petits travaux d'entretien.

Pour ces derniers, le collège Jean Nicoli, comme les autres établissements, reçoit chaque année une subvention dédiée dite « subvention de maintenance corrective ». Le montant pour le collège Jean Nicoli, pour l'année 2023, est de 7 000 €. A noter qu'à la fin de l'année 2022 le collège n'avait pas consommé entièrement la subvention allouée. Ils ont donc les moyens de réaliser des petits travaux d'entretien.

Tout au long de l'année, l'établissement peut échanger avec un référent technique désigné, agent de la Collectivité de Corse ayant en charge la programmation et le suivi des interventions de notre institution. Afin de préparer, budgéter et organiser ces interventions, et ce, comme indiqué dans le guide de maintenance communiqué à chaque établissement, ce dernier doit transmettre des « fiches navettes » à la direction support de la Collectivité.

Après vérification auprès des services, il s'avère que ces derniers n'ont reçu aucune « fiche navette » correspondant aux opérations que vous mentionnez.

Je souhaite néanmoins apporter quelques précisions concernant vos interrogations.

D'abord, le projet de réaménagement des installations sanitaires existe. Une étude est en cours au stade avant-projet, prenant en compte toutes les contraintes. Si l'établissement le souhaite, elle sera poursuivie afin de réaliser un bâtiment en dur pour remplacer les Algeco.

Concernant le transformateur électrique, une étude technique sera menée dès le début de l'année.

Enfin, la remise en service du portillon d'accès au gymnase semble relever de l'entretien courant à la charge de l'établissement en mobilisant la fameuse subvention de maintenance dont je parlais au début de ma réponse. Les services de la Collectivité vérifieront néanmoins ce point et reviendront vers l'établissement.

La Collectivité de Corse a également en charge l'équipement des EPLE. A ce titre, chaque année, les collèges et les lycées transmettent au service concerné un formulaire de demande d'équipement.

Pour l'année 2023, le formulaire transmis le 12 avril dernier par le chef d'établissement mentionne les matériels suivants : du mobilier neuf pour équiper l'infirmerie (bureau, fauteuil et banquette), la salle des professeurs (fauteuils club, canapé et sièges visiteurs) ainsi qu'une autolaveuse pour les agents d'entretien.

Mais aucune demande relative à du petit matériel de cuisine ou pour le remplacement du véhicule de service du collège n'a été faite en 2023. Ces dernières, formalisées dans le cadre du plan d'équipement 2024, pourront bien entendu être instruites par le service dédié de notre Collectivité.

Vous l'avez compris, Madame la Conseillère, nous sommes totalement à disposition de l'ensemble des établissements de l'île pour répondre à leurs besoins courants et à leurs besoins plus structurants.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà a dumanda chì vene (sò tutte di « Un soffiu novu », ci n'hè trè) hè fatta da Chantal Pedinielli.

Question n° 2023/E7/082 - Vocation du Couvent de Sainte Lucie de Tallano et projet Hysteresia, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

En effet, ma question orale concerne la vocation du couvent de Santa Lucia Di Tallà et le projet Hysteresia.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive, par cette question, je souhaiterais revenir sur la réunion qui s'est tenue le 9 novembre dernier à Sainte-Lucie de Tallano. La rénovation du Couvent Saint-François devait être assortie de la création d'un pôle culturel au sein de la bâtisse.

Je rappelle que ça ne serait pas le pôle culturel de Santa-Lucia di Tallà, mais de toute un territoire, de toute une région et qui pourrait rayonner même au-delà.

La rénovation du couvent est à mettre à l'actif du Conseil départemental de la Corse-du-Sud et, depuis 2018, c'est la Collectivité de Corse qui a pris le relais et nous vous en remercions.

Cette rénovation devait être en partie l'objet de la réunion le 9 novembre sur site. Mais en l'absence de réponses précises, je vous interroge pour connaître l'avenir du couvent, sa vocation culturelle et les points de blocage, s'il y en a, comme l'état d'avancement du projet.

Ce jour-là, l'attention a été captée par le projet Hystérésia que nous avons découvert ce jour-là.

Une petite parenthèse sur ce projet Hystérésia qui est une œuvre d'art qui serait implantée dans les jardins du couvent. Une œuvre portant sur l'archéologie du ciel, la résonance entre les sites archéologiques de l'Alta Rocca et la militarisation de l'espace. J'ai même lu sur le site de la Collectivité de Corse qu'il s'agirait d'une machine romanesque interstellaire. Donc nous sommes assez étonnés... Pourquoi pas ?... Encore que cet art contemporain qui s'invite sur les territoires, laisse bien peu de place aux artistes insulaires.

Alors, outre le fait que nous avons découvert ce projet qui paraît déjà bien engagé, je m'étonne qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres auquel auraient pu candidater des artistes de l'Alta Rocca et de la Corse, tout semble déjà fait.

Alors, je sais que le Président a organisé une réunion avec les artistes du territoire pour expliquer les choses et dans la foulée, déminer les contestations.

Je vous avoue ne pas comprendre l'intérêt de cette de cette œuvre. On a peine à finir et à rendre opérationnel le couvent, on engloutit 150 000 € dans une œuvre philosophique réalisée hors marché par des gens extérieurs au village et sans que la commune, ni la communauté de communes n'aient été associées. Je me fais un peu aujourd'hui le relais du ressenti local.

Alors si la première partie de ma question orale porte sur le couvent et son devenir, la deuxième concerne cette œuvre et les conditions de son élaboration : Comment ? Pourquoi ? Et par qui ?

Je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive et M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Conseillère.

Donc, avec l'autorisation de la conseillère exécutive plus directement en charge de ce dossier, je vais vous répondre, tout simplement.

D'abord, parce que c'est un dossier structurant, bien sûr, notamment pour Santa Lucia di Tallà, pour l'Alta Rocca, j'ai envie de dire pour l'ensemble de la Corse, mais si ce n'était que ça, la Conseillère exécutive pourrait le faire. Mais je vous réponds aussi parce que vous savez que j'ai un attachement particulier pour ce territoire et pour cette région.

Donc, je suis heureux de votre question et je vous remercie de la poser, ça va me permettre de dissiper un certain nombre de malentendus, comme j'ai eu l'occasion de le faire à l'occasion de la réunion qui a été organisée notamment avec les artistes qui s'étaient émus de la présentation du 9 novembre 2023, qui n'était qu'une partie de la réunion. Mais comme ça, je pourrais mettre, avec la Conseillère exécutive, devant cette Assemblée, les choses totalement au point. Et, je ne doute pas que les explications que je vais vous donner vous rassureront entièrement.

Alors, premier volet de la question sur le devenir du couvent, me tournant également bien sûr vers Jean-Paul Panzani qui a eu l'occasion à plusieurs reprises d'attirer notre attention sur la nécessité d'être particulièrement engagé sur ce dossier. Alors, le Couvent, vous l'avez rappelé, menaçait ruine en 2013. C'est un bâtiment important avec un rayonnement qui va au-delà de la commune.

Le Conseil départemental, et Jean-Jacques Panunzi, décide de le rénover, l'opération est lourde, elle est initiée en 2016 et elle se poursuit après la fusion avec donc le transfert de la compétence. Bien évidemment, non seulement nous n'avons jamais remis en cause le principe et le montant des financements, mais nous l'avons complété pour que les travaux puissent être menés à leur terme et c'est le cas aujourd'hui.

Je rappelle le coût total de chantier d'environ 2,5 M€, une phase de réception qui est en cours avec la levée des réserves qui devrait intervenir, une dernière réunion le 21, donc demain. Donc, le bâtiment devrait donc être opérationnel au cours du premier trimestre 2024.

Sur le devenir, première phase, à l'époque le Conseil départemental pense à un pôle culturel, mais il ne va pas plus loin dans la réflexion sur le projet. Lorsqu'on le reprend en 2018, il y a l'idée de faire du couvent « A Casa di i Territorii », en même temps qu'un pôle culturel. Donc « A casa di i territorii », en français « un pôle d'innovation sociale ». Il y a à ce moment-là une double réserve du territoire que j'entends et que je prends en compte. Il y a d'un côté Tallà qui dit, nous, on préfère être sur un axe uniquement culturel, et il y a les autres communes du territoire, et notamment Livia qui dit « réfléchissons, il y a une logique d'équilibre territorial global, s'il y a un instrument culturel, par exemple à Tallà, il serait logique que A Casa di i Territorii puisse être par exemple à Livia ».

Donc, on entend cet argumentaire, et lors de la réunion du 9 novembre 2023, en présence du maire de Tallà, en présence d'élus de l'ensemble des communes, en présence du président de la Communauté de communes, on acte l'abandon de la dimension « pôle innovation sociale » pour recentrer le projet de Tallà uniquement sur la dimension culturelle.

Reste maintenant à savoir ce que nous allons faire pour que ça soit un projet pérenne à la hauteur des ambitions non seulement de la commune, non seulement de l'Alta Rocca, mais de la Corse tout entière. Et donc, ce projet culturel dans ses dimensions finalisées, il faut qu'on le construise ensemble.

Ce n'est pas la Collectivité de Corse, c'est une évidence, ce n'est pas le Conseil exécutif, ce n'est même pas l'Assemblée de Corse seule, nous devons le faire ensemble. Nous devons le faire, et je vous l'ai dit aujourd'hui, c'est pour cela que l'on va mettre les choses au clair, on va remettre en place un comité de pilotage, avec le président de la Communauté de communes, les maires, les élus de l'Assemblée, le Conseil exécutif, les représentants du territoire, les acteurs et notamment les artistes, et on va réfléchir ensemble et on va réfléchir à très bref délai puisqu'on doit ouvrir.

Deuxièmement, quid du projet ? Là je prends ma part de maladresse parce que ça a été très mal compris et je comprends que ça puisse être très mal ressenti. Il se trouve que l'Alta Rocca est une terre où il y a des artistes, que par ailleurs je connais, que par ailleurs j'apprécie à titre personnel et que par ailleurs la Collectivité de Corse a toujours soutenus et c'est normal.

Donc, les gens viennent à cette réunion et ils entendent dire qu'il va y avoir une œuvre et qu'eux, qui sont des artistes du territoire, n'ont pas été consultés. Je comprends l'émotion. Je pense que les explications qui ont été données par la Conseillère exécutive auraient mérité d'être mieux entendues, mais le contexte ne l'a pas permis. Et c'est la raison pour laquelle je les ai reçus, et c'est la raison pour laquelle j'exprime des choses aussi très clairement aujourd'hui.

Comment se passe la prise de contact avec le projet Hystéresia ?

Ce dernier n'est pas conçu par rapport au couvent de Tallà. Le projet Hystéresia, c'est dans le cadre de la préparation de la candidature de Bastia, Capitale européenne de la culture, vous savez que nous avons lancé des ateliers dans lesquels tous les acteurs du monde culturel ont participé, avec une vraie ébullition. D'ailleurs, on se demande comment on peut continuer sur cette trajectoire qui a fédéré très largement un monde culturel qui souvent a tendance tantôt à vivre de façon un peu cloisonnée, tantôt de façon un peu conflictuelle, comme ça peut arriver.

Donc il y a ces dynamiques et à ce moment-là, le projet nous est présenté, il est porté par un jeune artiste corse et par deux artistes de renommée nationale et internationale, il est d'ailleurs exposé actuellement à Lausanne.

Et ce projet nous intéresse, on a donc affecté 35 000 € (pas 150 000 €) pour que les artistes avancent sur leur projet. Et c'est moi à ce moment-là qui dis, et là j'ai eu tort, j'aurais dû en parler : « est-ce que ce ne serait pas intéressant d'intégrer ce projet pour Tallà, pour lui donner une dimension supplémentaire ? », non pas pour se substituer ou pour devenir le centre, mais pour apporter un plus et notamment, je vous le dis, pourquoi ? Parce qu'on a des discussions avec la Sardaigne et que la Sardaigne est en train, vous le savez, d'obtenir l'implantation d'un télescope, et qu'il y a un vrai engouement autour de ces activités pour regarder le ciel, il y a de la création économique, et dans mon idée, je me suis dit, ça peut donner une plus-value, y a un partenariat à faire entre l'Alta Rocca, la Sardaigne, etc. Et c'est dans ce sens-là qu'on intègre possiblement le projet.

Sauf que les gens l'interprètent comme vous avez décidé.

Donc, je redis ce que j'ai dit aux artistes, nous on n'a rien décidé.

Deuxièmement, les 150 000 €, c'est une ligne budgétaire globale pour l'ensemble des œuvres.

Troisièmement, moi je suspends le projet Hystérésia, je le mets de côté. On l'a dans les cartons de la Collectivité de Corse, on verra à un moment donné si Tallà est intéressée pour l'intégrer avec l'accord de tout le monde. Si c'est une plus-value, on le fera. Si on mène ce projet à son terme, on verra s'il y a d'autres sites culturels en Corse qui sont intéressés, et je pense qu'il y en a.

Et reste maintenant à savoir ce qu'on va faire, et c'est le comité de pilotage. Et ce que j'ai dit aux artistes, moi, ma vision, mais je ne vais pas l'imposer, on va en discuter ensemble, c'est qu'il est bien évident qu'il faut trouver au couvent de Tallà une dimension culturelle forte, que cette dimension culturelle a vocation à intégrer le regard des artistes de l'Alta Rocca sur leur terre, sur leur histoire et sur leur culture, et que donc il faut que dans notre projet, on intègre cela. Et j'ai même dit aux artistes, il faut que dans le comité de pilotage, on trouve le moyen de représenter les artistes du territoire sans qu'ils soient partie prenante, pour qu'ensuite, lorsqu'on fera un appel à candidatures ou à projets, à manifestation d'intérêt, y compris pour produire des œuvres d'art venant enrichir le couvent, vous puissiez vous positionner.

Donc, voilà quelle est la position.

Le problème, c'est que l'on devait le faire à la réunion avec vous, avec le maire de Tallà, avec le président de la Communauté de communes, mais depuis un mois, vous avez vu dans quel tumulte permanent nous sommes.

Donc moi, ce que je vous dis très rapidement, en janvier prochain, on fait la réunion sur le site, avec la présence de la Conseillère exécutive, ma présence, la présence de l'ensemble des parties. On pose bien les choses, on dit aussi à ces artistes qui ont vécu cette présentation comme une remise en cause ou une façon de les marginaliser... Moi, je souhaite que les artistes de l'Alta Rocca soient en première ligne dans la valorisation du couvent, c'est une évidence. Je dis aussi aux gens que nous avons sollicités, ces trois artistes, que notre regard bienveillant par rapport à leur démarche reste acquis. On verra comment on construit les choses et les choses, on va les construire ensemble.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président, et c'est vrai que la réunion est attendue par le maire et les élus du territoire. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors la parole maintenant est à Marie-Anne Pieri pour la question suivante, avec une question sur la filière ovine, ce sera la dernière question.

Question n° 2023/E7/083 - Filière ovine, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

L'objet de ma question peut se résumer à comment trouver les voies et moyens pour sauver la brebis corse qui a été et doit redevenir le pilier de l'économie agropastorale de notre île.

La race ovine corse est endémique et se caractérise par sa petite taille, sa rusticité et son potentiel laitier important. Son effectif en Corse est estimé à environ 110 000 têtes dont 90 000 bêtes reproductrices, alors que la Sardaigne, bon, comparaison n'est pas raison, mais comme c'est l'île qui est proche de la Corse, elle compte quand même 4 millions de bêtes.

La brebis corse a longtemps été la clef de voûte de l'élevage de montagne grâce à ses atouts conjugués liés, de l'exploitation de la laine, du lait, et de la viande ; même si c'est le lait qui est la principale source d'activité.

Territorialement, en Corse-du-Sud et en Haute-Corse, les troupeaux ne se quantifient pas de la même façon, il y a une différenciation. En Corse-du-Sud, on retrouve plutôt des élevages fermiers de 100 à 150 brebis qui transforment et commercialisent la totalité de la production. Alors qu'en Haute-Corse, on a des troupeaux beaucoup plus importants, 200 à 300 bêtes, et la principale source d'activité est la production et la livraison de lait.

Le secteur est économiquement fragilisé avec un cheptel en repli, des structures qui ne sont plus adaptées, une rentabilité qui est moindre. Le coût du foncier est probablement un des facteurs, et surtout le désordre foncier. Mais c'est également l'épidémie que nous connaissons, notamment la fièvre catarrhale.

Les atouts de la filière ovine sont pourtant indéniables du point de vue économique, mais également pour l'entretien des terres de l'intérieur, des terres de montagne. A une certaine époque, la filière ovine, mais également la filière caprine, étaient ce qui façonnait nos montagnes.

Récemment on a eu dans le cadre de la commission du développement, un thème sur la préservation de nos montagnes pour lutter contre l'incendie. A l'époque où les filières ovine et caprine étaient à l'apogée, ce problème-là ne se posait pas, ou du moins pas de façon aussi importante.

Et puis, je dirais que la filière ovine, elle vitalise la zone rurale.

C'est également un outil de production authentique liant qualité et territoire.

Alors vous voyez, M. le Président, il existe des pistes pour promouvoir la brebis corse, pour consolider le cheptel et redonner ses lettres de noblesse à l'élevage ovin. Il y a bien sûr la démarche AOP, mais il y a également les signes de qualité.

Je ne suis pas là pour opposer les bergers, loin de là, fermiers ou producteurs, mais chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail.

Aujourd'hui, nous disposons d'une AOP pour le brocciu qui impose que le lait soit issu de la race ovine endémique. Quand une partie du cheptel est malheureusement décimée, il ne s'agit pas de renouveler ce cheptel en le remplaçant, mais il faut impérativement, pour maintenir cette démarche AOP, miser sur une reproduction. Je sais que ce n'est pas simple. Mais il faudra arriver à trouver des solutions pour qu'il y ait plutôt une démarche de reproduction.

Il y a également l'accès au foncier qui est une grosse problématique, et il faudrait des mesures fortes avec des incitations fiscales.

L'abattoir petit ruminant, indispensable corollaire de la filière et qu'on annonçait en plaine orientale, alors je vous pose la question, Monsieur le Président, pour savoir où nous en sommes ?

Et bien sûr, la production d'aliments. En Corse, la production d'aliments, c'est un élément essentiel parce que c'est un surcoût qui est un poids démesuré pour les éleveurs. Donc il faudrait peut-être penser effectivement à cette fameuse autonomie alimentaire. Dans ma famille, c'est ce qui se passait.

Une réflexion d'ensemble est à mener pour promouvoir la filière.

Nous avons besoin aujourd'hui, M. le Président, d'une concertation avec les autorités consulaires. Et je vous demande s'il y a une possibilité, par le biais de l'ODARC, d'organiser cette concertation pour déboucher sur un plan d'actions ambitieux.

L'épidémie de fièvre catarrhale qui nous touche, doit être l'occasion d'un sursaut, je suis très émue parce que c'est quelque chose qui me tient à cœur et qui touche ma famille.

Je finirai mon intervention par une citation de Jules Renard qui illustre bien la place de l'élevage ovin en Corse : « *le berger avec ses moutons a l'air d'une église avec son village* ». À nous de faire en sorte que ça redevienne une réalité et non pas une image d'Épinal.

Et je terminerai par quelque chose qui pour moi est très important.

La filière ovine, c'est pour moi un peu si vous voulez, chaque matin, Monsieur le Président, ma Madeleine de Proust. Quand j'arrive à l'étude chez moi, j'ai deux photographies : une photographie qui montre la transhumance sur Ghisoni, de ma famille, et ce qu'on appelle « u casgilu », où ma grand-mère faisait le fromage.

Alors, je vous demande la plus grande attention, Monsieur le Président, mais je sais que vous l'aurez.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l'ODARC chì v'hà da risponde.

M. Dominique LIVRELLI

Merci, Madame la Présidente.

Merci Madame la Conseillère, pour cette question.

La filière ovine corse est au cœur des préoccupations de l'ODARC et j'ai plusieurs fois eu l'occasion de le souligner dans cette Assemblée.

Aujourd'hui encore, avec l'implication forte de l'ODARC dans le cadre de la crise engendrée par la fièvre catarrhale et la mise en place d'une aide exceptionnelle à la reconstitution des cheptels touchés. En effet, alors que la situation était bloquée et que l'Etat au niveau national se refusait d'activer le régime d'aide exempté permettant le financement du renouvellement des

animaux morts, c'est la Collectivité de Corse qui a décidé de mobiliser ce régime d'aide et ainsi venir en cofinancement des crédits d'Etat pour que les éleveurs puissent être indemnisés en dehors du régime « de minimis » et à la juste valeur de leurs pertes.

Il me semble également utile de rappeler le doublement de l'aide ovine du 1^{er} pilier de la PAC pour les éleveurs en AOP Brocciu à l'initiative de l'ODARC.

De même, l'ODARC encourage toutes les opérations visant à l'autonomie alimentaire des cheptels, avec notamment la mise en place du plan protéique (financement à 75 % de la mise en culture), et du plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales, avec le financement de tracteurs, même à chenilles, équipés de gyrobroyeurs.

Des travaux en matière de recherche sont également engagés sur la station d'expérimentation de l'ODARC à Altiani, que ce soit sur la qualité fine du lait et sur la capacité d'ingestion de la brebis corse, ainsi que sur la transformation fromagère fermière et particulièrement la typicité des fromages fermiers corses, afin de défendre les modes de production traditionnels : race corse, pastoralisme, lait cru, etc.

Dans le cadre de la prochaine programmation, l'ODARC a également souhaité soutenir fortement cette filière dans le cadre des aides à la modernisation du PSN avec notamment la bonification des taux d'intervention à hauteur de 60 % pour les aînés et 80 % pour les JA, seule filière avec la filière caprine à bénéficier de ces niveaux d'aides.

Comme vous le soulignez, plusieurs outils sont en cours de mise en place : l'abattoir petits ruminants qui est désormais inscrit au futur schéma territorial de l'abattage, la problématique foncière pour laquelle nous espérons que le processus d'autonomie et notamment son volet « foncier et fiscalité » permettra d'apporter des solutions concrètes...

Toutefois, la relance de cette filière ovine corse ne pourra se faire sans une remise à plat de la méthode de travail entre tous les acteurs.

En effet, malgré plus de 2 M€ annuels dédiés au développement des actions collectives et de l'appui technique dans cette filière, dans le cadre du plan ambition, cofinancé par l'Etat et la CdC et permettant de financer 40 salariés à temps complet, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions.

Cette réflexion, je l'ai partagée avec les différents acteurs de la filière et au premier plan, avec l'ILOCC.

Il est indispensable d'engager un travail de fond et de forme sur l'accompagnement technique et sanitaire des éleveurs, sur l'autonomie alimentaire des exploitations, sur la professionnalisation des exploitants et sur la commercialisation des produits.

Ce travail doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés et notamment les chambres d'agriculture qui assurent le contrôle laitier et l'appui technique dans cette filière.

Dès janvier, j'organiserai une rencontre sur Altiani avec les acteurs principaux pour engager un processus de travail autour de ces thématiques afin de transcrire les résultats de ces échanges, dès 2024, dans le cadre du plan ambition.

Je vous remercie.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Eccu, emu compiù e dumande à bocca è avà emu da fà l'appellu.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le quorum étant atteint, la session de fin d'année peut débuter.

Ouverture de la séance à 11 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Je voudrais que nous ayons une pensée pour le docteur Chiarelli, u duttore Chiarelli c'hà fattu trè mandati indè st'Assemblea, da marzu 1986 à marzu 1987, à l'epuca i mandati eranu appena corti. Dopu dinò da 1987 à 1992, è pò dopu da 1992 à 1998.

Ghjustu duie parole, simu assai à avè cunnisciutu u duttore Chiarelli, micca forse per via di a pulitica, ma per via di u so mistieru, assai cunnisciutu da tutti, da parechje famiglie di Corsica. È ci hè una parolla ch'ellu dicia sempre, « ind'è u bè, tuttu u mondu ci stà bè ». È ci vole à avè què in mente. Cela signifiait que finalement les décisions publiques et les décisions que nous prenions collectivement, politiques, en matière de santé, de développement social et de développement économique finalement, participaient au bien-être de tous. Et vous connaissiez sa sensibilité dans le domaine social en particulier. Je vous invite donc à faire une minute de silence et nous pensons bien évidemment et à lui et à sa famille.

Une minute de silence est observée dans l'Assemblée.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte è cari tutti,

Simu adduniti oghje è dumane pè st'ultima sessione di l'annata 2023.

È, a sapete bè, e fine d'annu sò spessu stonde di bilanci, mumenti dinò di riflessione è tempi preziosi, guasgi suspesi.

Cusì aghju decisu oghje di fà un picculu puntu cun voi, qualchì riflessione annantu st'annu passatu à travaglià insemi, chì speru, puderà maturà è dinò aiutà ci per l'annu chì vene, tuttu u travagliu chè n'averemu da fà è l'impegnu di ognunu quì, ch'ellu sippia u cunsigliu esecutivu, ma dinò quellu di i gruppi è quellu di i servizii chì ci accompagnanu.

L'an dernier, à-peu-près à la même date, nous tournions la page des 40 ans de l'Assemblée de Corse, de notre institution.

Cette Assemblée s'est depuis lors réunie à 13 reprises au cours de cette année, d'abord en séances plénières « classiques », engendrant un travail parlementaire conséquent, en sessions extraordinaires sur la question en particulier de l'autonomie et lors d'une séquence solennelle lors de la visite du président de la République.

Notre Assemblée a également vu en cours d'année son règlement intérieur remis en cause, contesté mais aussi a su s'adapter en innovant et en mettant en place un dispositif de traduction simultanée. Je remercie, bien évidemment ceux qui nous accompagnent dans les cabines pour assurer cette traduction.

Cette Assemblée aujourd'hui fait vivre notre langue via un engagement de plusieurs personnes et tous nos travaux sont traduits de manière régulière.

Notre Assemblée a également accueilli en ses locaux, dans ses tribunes, tout à l'heure encore, du public lors de débats pour certains très emblématiques, et a vu aussi devant ses grilles un certain nombre de rassemblements, de manifestations et banderoles, et encore lors de la dernière session, vous vous en rappelez, avec les personnels inquiets d'Air France et d'Air Corsica.

Notre Assemblée a aussi structuré 2 cycles de travail d'importance, l'un sur les dérives mafieuses qui est unique en son genre, l'autre sur la question de l'autonomie, afin de permettre un échange et un dialogue des forces politiques en présence et la recherche, vous le savez, nous nous sommes exprimés là-dessus lors de la dernière session, de convergences dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Je crois donc pouvoir dire, en mon nom, mais aussi en celui de chacun d'entre vous, et je le dis aux Corses, que cette Assemblée, cette institution qui a fêté sa quarantième année, incarne plus que jamais la matrice du débat démocratique, et représente une caisse de résonance des aspirations des Corses.

Alors que nous nous projetons collectivement dans la Corse de l'après, l'après, je l'espère qui sera des éléments conclusifs en matière de réforme constitutionnelle et qui devra, par le biais de nouvelles institutions, mieux répondre à nos aspirations, laissez-moi emprunter à Karl POLANYI ces quelques mots « Les institutions sont les incarnations d'un sens et d'un projet humain ».

Sans esprit partisan aucun et avec la conscience de ce que nous représentons, les uns et les autres, de part et d'autre de ces travées, il convient de

réaffirmer que les institutions comptent. Les Anglo-saxons disent, et notamment deux prix Nobel : Institutions mater », donc c'est important les institutions. Elles comptent parce qu'elles permettent de réguler, d'organiser et décider collectivement, non seulement de la vie sociale, mais aussi économique, et surtout de notre destinée.

Elles comptent car elles existent avant nous et seront là après nous. Elles nous transcendent en quelque sorte, traversant le temps que les hommes façonnent par leurs décisions, et nous le répétons souvent en conférence des présidents, donnons-nous du temps, recréons du temps, mais aussi par les décisions que nous devons savoir prendre et oser prendre.

La réforme constitutionnelle qui concernera la Corse ouvre la voie à des changements institutionnels importants.

Dans cette société insulaire qui se révèle fortement créative dès lors qu'il s'agit de la chose publique, sont déjà évoquées de nombreuses options, de l'architecture institutionnelle, de l'organisation territoriale, mais aussi du mode de scrutin.

Sans polémique aucune, et dans le respect du travail que nous menons tous ensemble et que nous devons poursuivre au-delà des vicissitudes de la vie politique nationale, de ce qui se passe dans une autre assemblée, je pense qu'il est important aussi de rappeler que le travail mené jusqu'ici est fondamental, que les Corses nous attendent et que beaucoup de travail est encore à réaliser dès le début de 2024, dès les premiers jours du mois de janvier. Nous avons à cœur l'histoire et la mémoire de nos institutions, mais aussi nous voulons mettre du sens dans ce que nous faisons et nous devons imaginer des institutions qui incarneront véritablement non seulement ce que nous sommes, mais aussi le projet que nous voulons porter collectivement pour la Corse.

Avec notre singularité, j'espère qui sera reconnue, et l'autonomie dont nous bénéficierons, je l'espère, nos institutions devront être équilibrées, efficaces et solides. Équilibrées, dans la sobriété, pour garantir le respect des règles démocratiques et pouvoir parler à tous les Corses, efficaces pour régler les affaires internes et être crédibles vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi solides pour résister à l'épreuve du temps et à l'épreuve des tempêtes, qu'elles soient de nature politique, endogène, exogène comme on l'entend depuis quelques jours à l'Assemblée nationale, faire face aux aléas et s'inscrire encore une fois dans la durée.

Les institutions ne jouent pas avec, elles sont produites par les hommes, mais elles sont faites aussi pour durer et pour créer de la stabilité au sein des sociétés humaines.

Une durée évidemment qui n'est pas la nôtre, qui nous dépasse complètement, mais qui appartient à ceux qui viendront, à la génération future, ceux pour lesquels j'en suis sûre, nous saurons faire les bons choix.

Et parce que ce sont les femmes et les hommes qui font vivre les institutions au jour le jour, vous mais aussi tous ceux qui nous accompagnent pour que ces sessions aient lieu, et puis au-delà des sessions, tous ceux qui travaillent dans l'administration avec le Conseil exécutif, permettez-moi, à la fin de cette année 2023, de les remercier pour leur très grande implication. Je sais que le rythme a été particulièrement soutenu cette année, il le sera aussi en 2024 bien sûr, d'immenses défis sont à relever, et nous savons pourvoir compter sur vous.

Aghju principiatu u mo discorsu dicendu chì e fine d'annu sò spessu stonde di bilanci, mumenti di riflessione, mumenti preziosi, quasi suspesi.

Ùn possu compie senza una pensata cummossa per tutti quelli chì soffrenu, tutti quelli chì sò malati, chì sò soli, chì strazianu è chì sò in situazione di puvertà, a sapete, in Corsica ghjè un Corsu nant'à cinque chì ghjè ind'è sta situazione. À elli tutti và u mo sustegnu fraternu è l'auguru di tempi veramente più belli. A spergu veramente. Eccu.

À ringrazià vi !

Mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu, s'ellu vole di qualchì parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots d'abord pour m'associer à l'hommage que vous avez rendu à Joseph Chiarelli. Une pensée pour lui bien sûr, pour ses enfants et l'ensemble de sa famille. Une pensée un peu plus particulière pour Pierre Chiarelli que beaucoup d'entre nous connaissent et ont eu l'occasion de rencontrer dans le cadre, y compris de la vie politique.

Une pensée aussi à Jean-Michel Simonetti, le maire de Canari, subitement disparu, à sa famille qui est bien sûr très éprouvée par cette épreuve, et ce d'autant mieux que rien malheureusement ne laissait présager ce décès prématuré.

Et puis je pense bien sûr à l'ensemble des élus ou des personnels de la Collectivité de Corse qui ont eu la douleur de perdre un proche lors de ces

dernières semaines. Je ne peux pas les citer tous, j'aurai un mot plus particulier pour Norbert Pancrazi, secrétaire général du Conseil exécutif, qui a donc malheureusement perdu sa tante qui était également la mère de notre ami l'abbé Michel Valéry.

Enfin, comment ne pas évoquer la mémoire de Vincent Castola, le doyen de la Faculté des sciences de l'université de Corse. Il s'en est allé trop vite, après avoir courageusement lutté contre la maladie. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de lui rendre un hommage public, ses étudiantes et étudiants, la communauté universitaire, l'université de Corse. La Corse perde quelqu'un d'important et de marquant. Et là aussi, je veux m'adresser aujourd'hui à sa famille pour lui dire notre émotion, notre compassion et notre solidarité.

C'est le temps de Noël, vous l'avez dit Madame la Présidente, donc tout à l'heure, nous partagerons le repas ensemble. C'est important parce que, fà un ripastu in seme, hè dinò un segnu di spartera, di sulidarità è di fratellenza. Et cette fraternité, elle va aussi vers toutes celles et tous ceux qui souffrent. Je pense aujourd'hui bien sûr aux Corses qui sont dans la souffrance, mais j'ai envie de dire, et je vais le dire, la solidarité et la fraternité ne se divisent pas et donc, nous pensons à toutes celles et tous ceux, quels que soient leur couleur de peau, leur terre d'origine et l'endroit où ils vivent, qui souffrent et notre solidarité leur est acquise.

Je n'irai pas plus loin dans le commentaire de l'actualité récente qui est une actualité lourde et inquiétante, incertaine pour la France de façon générale, pour le monde aussi lorsqu'on se rappelle dans quel tumulte nous vivons. Et donc nécessairement aussi, ces événements ne peuvent pas être sans incidence sur le processus que nous menons. Nous ne pouvons pas savoir au moment où nous parlons, ce qu'il en sera exactement.

Moi, ce que je veux dire, mais vous l'avez fait avant moi, Madame la Présidente, c'est que nous portons une cause qui nous dépasse, nous sommes héritiers et continuateurs d'un combat qui est un combat qui puise à l'histoire et qui est consubstantiel de valeurs, qui sont les valeurs historiques du peuple corse, n'en déplaise à certaines lectures qui sont faites, de valeurs qui sont celles de l'idéal de Pasquale Paoli et de la nation Corse indépendante du 18^{ème} siècle.

Ces valeurs sont la solidarité, la fraternité, la liberté religieuse, l'égalité entre les sexes. La liberté religieuse, c'est celle de croire ou de ne pas croire. Et tout cela, nous le portons avec détermination et avec sérénité, et de façon indissociable de notre combat et du fil historique que nous suivons pour la Corse, pour son peuple, pour l'autonomie, nous portons une vision du monde et des valeurs et nous ne dissociions pas les deux.

Cela transcende les épisodes conflictuels, les convulsions de la vie politique française, auxquelles nous sommes largement étrangers.

Donc, nous continuons dans le fil qui est le nôtre, et ce fil est aujourd'hui un fil qui nous permet d'envisager l'espoir. J'aurai terminé en disant que l'année s'achève, elle a été extrêmement lourde, extrêmement riche et l'année qui s'annonce est également une année qui va être une année décisive. Nous avons des rendez-vous importants.

La commission des lois est venue, ça a été une journée politique et humaine aux conséquences majeures. Nous attendons la commission sociale de l'Assemblée nationale. Nous attendons la commission des finances de l'Assemblée nationale.

J'étais avant-hier à Paris, vous le savez, au 25 ans de Régions de France. Il y avait là bien sûr les présidentes et présidents de régions ; il y avait la présidente Carole Delga qui a réaffirmé son soutien au principe d'autonomie de la Corse en son nom propre et au nom de Régions de France unanime ; il y avait l'ancien Premier ministre ; il y avait le président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici ; il y avait un ancien président de la République, François Hollande.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec les uns et les autres. Ce sont des conversations de nature privée et donc je n'ai pas à en faire état ici. Mais ce que je suis autorisé à dire, c'est que le climat d'ensemble est à la compréhension de ce que nous sommes en train de faire, au soutien à l'idée d'une perspective politique et institutionnelle telle qu'elle a été tracée et à la volonté de créer les conditions politiques, y compris en France, pour que nous réussissions collectivement. Beaucoup de mes interlocutrices et interlocuteurs m'ont dit : c'est une chance qu'il ne faut pas laisser passer, je les cite, pour la Corse et pour la République.

Donc notre boussole, elle est là, y compris à nous, nationalistes corses, c'est de réussir et de réussir, si possible, et nous y travaillons, avec l'ensemble des forces politiques et avec l'ensemble des Corses.

Le rendez-vous qui nous attend, les rendez-vous qui nous attendent sont des rendez-vous essentiels. La présidente de l'Assemblée de Corse a eu l'occasion de s'exprimer. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, s'est exprimée devant Régions de France et a annoncé, et elle a choisi de le faire à l'occasion des 25 ans de Régions de France, devant un ancien président de la République, qu'elle viendrait personnellement en Corse dans le courant du mois de janvier. Elle sera peut-être accompagnée du président du Sénat, je l'espère.

Donc, nous avons concrétisé l'espoir qui se dessine, nous avons à prolonger le travail qui a été mené dans le cadre de la conférence des présidents, nous avons à impliquer dans ce travail mené par la conférence des présidents, d'autres élus, notamment les maires et présidents d'intercommunalités, nous avons vocation à intégrer l'ensemble des institutions consultatives, l'ensemble des forces vives de ce pays, avec un calendrier qui nous a été présenté comme extrêmement court.

Je le redis, et je vous le dis, il est aujourd'hui acquis dans l'esprit du Gouvernement et sans doute du chef de l'État, mais il aura l'occasion de le dire, mais en tout cas il est acquis dans l'esprit du Gouvernement qu'il y aura une question constitutionnelle propre pour la Corse. Nous ne serons pas inclus dans un congrès général. La révision constitutionnelle de la Corse a vocation à être isolée dans le champ des différentes révisions constitutionnelles qui pourront être engagées. C'est à mon avis un élément important pour que la question corse ne soit pas prise en otage par d'autres catégories de considérations.

C'était quelque chose qui a été exprimée par l'ensemble des membres de la commission des lois, de dire qu'il fallait que nous créions ensemble les conditions pour que l'ensemble de la classe politique française puisse se déterminer en son âme et conscience par rapport aux perspectives qui seront tracées pour la question corse.

Ce travail-là, nous allons continuer à le faire.

Je rappelle que le calendrier qui avait été proposé et envisagé par le Gouvernement, c'est une saisine des deux Assemblées, Assemblée nationale et Sénat, au plus tard au mois de mai, et peut-être même une révision constitutionnelle avant les élections européennes et au plus tard en septembre, avec un congrès en septembre ou en octobre. Ce calendrier est un calendrier extrêmement restreint. Nous sommes en mesure de le tenir je pense, eu égard au travail qui a été mené et qu'il nous reste à parfaire et à conclure.

Nous sommes en fin d'année, c'est le moment des fêtes, des fêtes de Noël qui sont un moment de partage en famille, de partage avec les gens qu'on aime. Bientôt viendra la période des vœux, nous aurons l'occasion de les exprimer.

Moi, j'adresse mes pensées les plus fraternelles à celles et ceux qui souffrent en Corse et ailleurs.

Et en ce qui concerne le vœu, je forme celui que la Corse et son peuple s'engagent irréversiblement sur le chemin de l'espoir, de la paix et de l'émancipation que nous avons su ouvrir ensemble à Paris et en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, cum'è l'avemu decisa eri, in cummissione permanente organisaziunale, u primu puntu, cum'è d'abitudine, ghjè l'approbbazione di u prucessu verbale, quellu di a sessione sulenna di u 28 settembre 2023.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 349 : Approvazione di u prucessu verbale in estenso di a sessione sulenna di l'Assemblea di Corsica di u 28 di settembre di u 2023

Rapport n° 349 : Approbation du procès-verbal in extenso de la session solennelle de l'Assemblée Corse du 28 septembre 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè una rimarca ? Nantu à stu resu contu ? Nò. U mettu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vota à prò ?

ADUPRATU !

Raportu n° 381 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 di novembre è di u 1^{mu} di dicembre di u 2023

Rapport n° 381 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 30 novembre et du 1^{er} décembre 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci n'hè un secondu resu contu, quellu di a sessione di u 30 novembre è di u 1^{mu} di dicembre. S'è m'arricordu bè ci eranu duie cunvucazione. Eccu.

Dunque, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vota à prò ?

I dui prucessi verbali sò ADUPRATI.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 345 : Accumpagnamentu di strutture inu quattru di u dispositivu « corsi immersivi » di u 2023

Rapport n° 345 : Accompagnements de structures dans le cadre du dispositif « cours immersifs » 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque, cume l'avemu decisa eri, avemu da principià per a lingua corsa. S'è u cunsigliu esecutivu ghjè d'accordu.

Dunque ci hè un raportu, mi pare, nantu à u premiu Andria Fazi, per principià. Cum'ella vi pare, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avemu da principià cù l'accumpagnamentu di strutture ind'è u quadru di u dispositivu "corsi immersivi" di u 2023.

Ùn aghju micca da rivene nantu à u dibattitu chè n'aviamu avutu ind'è u quadru di u dibattitu nantu à i prugetti cusì detti "casa di a lingua 2023".

Omu si ramenta chè parechje case di a lingua eranu state ritinute, postu chè, pè definizione, u cuncepitu "casa di a lingua" è quellu ch'avemu vulsutu incuragisce à traversu issu dispositivu. Parechje case di a lingua chè ùn sò micca case di a lingua riprisintate da e listesse persone postu chè oghje ghjè una, si diciaria un cuncepitu scumpartutu. Ci n'era dinò d'altre chè eranu state ritinute ma parechji candidati, malgratu a qualità di u so prugettu ùn avianu micca pussutu esse ritinuti è avianu a paura d'un pudè micca cuntinuà e so attività. È dunque, avia pigliatu l'ingagementu davanti à a vostra Assemblea, di mette in ballu prima una discursata incù issi candidati, di vede sò ch'elli eranu i so bisogni, è di riflette à un dispositivu novu, chè li permettaria di cuntinuà à benefizià di u sustegnu di a Cullettività di Corsica.

È dunque avemu messu in piazza un novu cuncepitu, ch'ùn hè micca quellu di e case di a lingua, chè à mè mi si pare un cuncepitu assai innuvante è assai pusitivu, ma chè forse ùn cunvene micca à tutte e situazione, è dunque ci vulia à inventà qualcosa chè possi vene in complementarità di u dispositivu "case di a lingua", è dunque avemu issu dispositivu di corsi immersivi chè risponde à l'offerta fatta da unipochi di partenarii chè no cunniscimu dipoi un pezzu è chè sò ghjente aggalabate è ingagiate à prò di a lingua corsa.

È dunque, ind'è u quadru di issu dispositivu novu, avemu avutu e dumande di l'associu Aiò, e dumande di a sucetà SAS AFFLOKAT CONSEIL è SARL AFFLOKAT CONSEIL, è infine, a dumanda di u GRETA pè l'annata à vene è avemu rispostu : “vi prupunimu di risponde à isse candidature à l'altezza di ciò chì hè aspittatu è dumandatu da iss'attori di a lingua per rinfurzà è allargà u nostru dispositivu à prò di a sparghjera di a nostra lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque l'avete capita bè, u Presidente hà presentatu u raportu 345, nantu à e strutture di u dispositivu “corsi immersivi”, di u 2023, dunque ci hè un raportu di a cummissione di l'Educazione è un avisu di a cummissione di e Finanze.

Dunque cummissione di l'Educazione, quale hè chì u presente ?
Andate puru.

Mme Frédérique DENSARI

Donc, ce rapport a été présenté par M. Jean-François CUBBELS, Directeur Général Adjoint.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est interrogée sur le cumul de cet accompagnement pour certaines structures.

M. Jean-François CUBBELS a précisé que ce dispositif était dissocié du précédent et s'adressait aux structures qui ne répondaient pas aux premiers critères des « Case di a lingua » mais qui proposaient aussi un véritable projet d'apprentissage par l'immersion.

Il ne pouvait pas y avoir un double financement.

Les services avaient travaillé et échangé avec ces structures durant 3 mois de façon à leur permettre d'obtenir une aide de la collectivité et de présenter un panel plus large de dispositif d'apprentissage par l'immersion.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a souhaité connaître les micros-régions concernées par ces nouveaux dispositifs.

M. Jean-François CUBBELS a indiqué le Greta 2A sur le lycée Laetitia, l'Association AIO qui couvrait plusieurs sites, la Plaine Orientale, la région Ajaccienne et le grand Sud.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est étonnée de l'absence de l'AFPA.

En réponse, M. Jean-François CUBBELS a précisé que cette structure n'avait pas candidaté sur ce dispositif.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est félicitée de cette remise à niveau même si la philosophie du précédent rapport avec été comprise.

Concernant le Greta de Portivechju qui n'avait été listé, elle a souhaité savoir si cette structure était concernée.

M. Jean-François CUBBELS a souligné que cette problématique du Greta de l'extrême était remontée et qu'il semblerait que cette structure soit incluse dans le dispositif. Le Greta 2A rayonnant sur toute la Corse du Sud, il a été demandé que des formations soient mises en place dans toutes les structures du Greta2A.

Mme Marie-Claude BRANCA a souhaité savoir si ces formations avaient déjà débutées et les subventions allouées.

En réponse, M. Jean-François CUBBELS a précisé qu'administrativement il était essentiel de recevoir un arrêté attributif de subvention pour débiter une formation.

Dès lors, que ce rapport sera, a priori validé par l'Assemblée de Corse, les structures pourront commencer à travailler.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » et absence de M. Pierre GHIONGA, non inscrit.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Alors, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes, « Un soffiu novu, « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Dunque a parolla ghjè à quelli chì a volenu piglià nant'à issu sugettu.

M. Saveriu LUCIANI

Duie rimarche cusì.

Prima pè di carcosa nantu à duie quistione chì sò state poste sta mane. A quistione nantu à e pecure. Hè una quistione di primura, a dicu à u Presidente di l'ODARC perchè chì a razza corsa, à vede in i nostri paesi, hè in traccia di smarisce, dunque circhemu di fà per u megliu da ch'ella campi, incù i pastori.

È a seconda nantu à u bussu. U bussu, ghjustu pè di vi chì vi ne scurdate d'un affare, ghjè chì noi, in paese, pè i matrimonii, femu un arcu in bussu. In Bastia, facenu l'arcu incù a morta, è ind'è noi in bussu. Dunque ghjè un affare di primura à piglià in contu.

Nantu à issu raportu, o Sgiò Presidente, avete capitu chì simu più chè d'accordi. N'avemu parlatu, ghjera di lugliu mi pare, s'hè passatu di lugliu, avemu fattu insemi una seria d'amendamenti. Ghjustu pè di vi chì s'è vo leghjite l'articulu 8, è mi pare impurtante di di vi la, ghjè chì ci era sta pruposta ghjust'à puntu di dispusitivu di sustegnu pè in logica ch'ellu ci sia un offerta immersiva à cantu à quella di e case di a lingua.

A seconda ghjera quantunque, è què hè un affare chì d'apressu à mè ci hà da vulè à mette in piazza ghjè u raportu di valutazione nantu à ciò chì si face perchè s'è vo leghjite i raporti, ci sò i soldi. Dicu i soldi per un di assai soldi. Simu à un mezu milione d'aurò nantu à l'insemi di u dispusitivu dunque ci hà da vulè à fà, un dicu micca oghje o dumane, ma di ghjennaghju o di ferraghju una valutazione generalizata nantu à ciò chì si passa, cum'elli sò spesi è dinò i resultati, a valutazione diceraghju di l'effetti di st'immersione, in e case è aldilà.

U terzu puntu, hè quessu chì mi pare più impurtante chè l'altri, ghjè u fattu chì avemu vutatu insemi, à l'unanimità, leghju u puntu :

« d'organiser dans la perspective d'une politique ambitieuse et affirmée au service de l'offre immersive en langue Corse, une réflexion approfondie sur le modèle de E case di a lingua, notamment sur le sujet d'itinérance, de maillage territorial, de format, de complémentarité avec les autres lieux et opérateurs dédiés, avec un terme et un rapport d'étape défini par l'Assemblée de Corse en juin 2024 ».

Mi pare ch'ellu sia quessu u scopu à mette nantu à u vostru ordine di u ghjornu di e prossime sessione, perchè ci hà da vulè forse à riflette à a furmulazione nova di ciò ch'ella hè una casa di a lingua. Eiu ùn vecu micca, è a dicu senza critica, ùn vecu micca spezia di rumpitura o di diceraghju trà mezu noi u chjameremu "trà mezu" trà sò chì no vutemu oghje è sò ch'ella face a casa di a lingua, s'ellu un hè forse un bancu o un urganisazione à pena sferente.

Eccu, quessa ghjera pè dì vi chì sustenimu è simu più chè cuntenti di l'evoluzione di stu raportu ma u secondu puntu, è ghjustu pè conclusioni, v'avia postu un mese fà una dumanda nantu à a festa di a lingua, vi facciu rimarcà quantunque, quessa mi pare ch'ellu sia per noi un rinculu, u fattu chì in 2023 ùn ci hè micca statu issa festa di a lingua, è ghjè a prima volta dipoi a creazione, dunque più di dece anni fà, è ci hà da vulè, dunque quì dinò, à avè una risposta abbastanza soda, diceraghju cusì, pè i mesi à vene.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna, avete a parolla.

M. Romain COLONNA

Grazie, cara Presidente,

Duie parolle simplice, semplicamente pà dì chì mi si pare chì l'arte di a pulitica ghjè dinò di scioglie i cunflitti, è d'arrigulà i cunflitti suciali.

Senza rivene propiu in tarmini di cunflittu nantu à sò chì ci hè statu di lugliu ma ci era quantunque un prublema ingiru à u cartulare chì era statu postu, chì aviamu scumpartutu tutti inseme, da l'Esecutivu à i gruppi di l'Assemblea, semplicamente pà fà rimarcà chì trè mesi dopu avemu trovu una suluzione pusitiva, un sboccu pusitivu à sò chì era statu postu di lugliu.

Dunque ci hè statu una reattività di i servizii è di l'Esecutivu nantu à issu sugettu quì. A vulia mette in davanti parchè mi pare assai impurtante.

Una di e cunsequenze hè chì l'associ, e strutture chì avianu candidatu a prima volta, ch'elli possinu cuntinuà à travaglià cum'è l'avianu iniziatu. Quelli dinò, l'associ, ch'elli possinu principià u so travagliu di furmazione.

Un antru puntu, ghjè chì à traversu issu raportu, avà, ci hè una raprisintazione tarritoriale chì hè à pena più cunforma à sò chè no vuliamu, postu chì u Pumonte è Aiacciu avà sò raprisintati à traversu issi corsi immersivi.

È dì, infine, in u prugramentu di sò chì hè statu prisintatu, ghjè chì oghje, ùn sò micca labelizati diciaremu issi corsi immersivi, ghjè un antru dispositivu, l'avemu capita, cum'è case di a lingua ma forse pinsà, pà ùn arritruvà ci micca in a listessa cunfigurazione, à un accumpagnamentu di quelli candidati chì volenu duvintà case di a lingua pà e prossime chjame à candidature.

Eccu dunque unicamente sò ch'è vulia dì, cara Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È chì ghjè impurtante, di sicuru.

Ùn hà core à fà longhi discorsi, è, d'altronde, Pierre GHIONGA ùn hà da micca da fà un longu discorsu, ma ci hà da dì qualcosa.

M. Pierre GHIONGA

Mi ralegru di stu raportu perchè ghjè a fine di a centralisazione di l'insignamentu immersivu in a sucietà. Ci hè d'altre pussibilità. Ghjè què chì ghjè bè ind'è issu raportu, ùn ci hè micca chè e case di a lingua, ci hè d'altre pruposte, è mi ralegru di què.

Ghjè tuttu ciò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour poursuivre sur la préoccupation qui est la nôtre par rapport à la politique publique d'immersion, puisqu'on est en marche là, on est dans une séance de rattrapage comme des candidats avaient été écartés, on imagine des dispositifs qui puissent les remettre en selle et c'est très bien, c'est conforme aux engagements que nous avons pris à l'issue de la dernière session.

En revanche, ce que je ne vois toujours pas poindre, et je m'en inquiète, c'est comment on formalise la logique d'évaluation de cette politique publique, comme toutes les politiques publiques, mais celle-ci particulièrement.

Donc, où sont les critères ? Où sont les codifications ? Romain vient de parler de labellisation, mais on labellise quoi ? Et comment on explique que l'investissement qui n'est pas discutable, qu'on met au service de cette politique publique, aboutit à des résultats et des objectifs que nous nous fixons ? Autrement dit, l'objectif qui est la sauvegarde par une politique dite d'immersion, est-il atteint ? Et, on veut tous répondre oui à cette question, mais on est tous animés de doutes. Je pense que le temps est vraiment venu de lever les doutes et créer les conditions pour que la prochaine fois, quand au terme des concessions que nous avons faites aux uns et aux autres et quand on va devoir renouveler cette offre parce qu'elle n'a pas vocation à s'inscrire de façon définitive, sans quoi ça voudrait dire qu'on a sauvegardé la langue corse dans un pas de temps très court. Donc, tout ça va revenir très vite et on va encore se heurter aux mêmes logiques et aux mêmes parts manquantes de nos politiques publiques, en particulier celle-ci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Si vede quì chì, quiddi chì aviani fiascatu à l'esamu di e case di a lingua sò stati ripresi sta volta. Ùn ci hè nimu chì m'hà chjamatu, vol'dì chì più o menu ci hè un accunsentu chì i famiddi si rimettani u pani in bocca.

Ma ferma sempre a problematica di a casa di a lingua d'Aiacciu è di una parte di a Corsica. A territorialità di ste case ùn ci hè micca. Ci vò di riflette parchì, à l'annu chì vene, ci sia una pussibilità di fà un spartimente territoriale in issu fattu maiò di a noscia pulitica chì hè u nosciu sangue è di micca fà u colpu à colpu.

Per sta volta passerà ma ci vol'd'avè una pulitica territoriale è ch'ella sia fatta in u sensu di un spartimentu, ghjè a ricchezza di a cultura.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A parolla ghjè à u Presidente, si più nimu ùn vole pone dumande, fà dumande. Nò ?

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

À a lestra, parechji affari.

Prima ci hè un unanimità, pensu, nantu à issu cartulare, issa pruposta, è più glubalmente nantu à a tematica di a lingua, è dunque, ghjè qualcosa d'impurtantissimu puliticamente.

Secondamente vogliu rende omaggu à u travagliu di i servizii. Aviamu pigliatu un ingagiamentu puliticu qualchì mese fà. Ci vulia, pè ch'ellu possi esse rispettatu, chì u travagliu amministrativu seguiti. È ghjè statu u casu, vogliu rende un umagiu particolare perchè a sapete, tengu à sottulineà la, a Direzione di a lingua corsa travaglia ind'è cundizione chì ùn sò micca ottime; è chì ùn ci ponu micca cunvene. U so Direttore, attualmente, hà unipochi di prublemi di salute, li mandu un salutu fraternu. Parechje persone ùn sò micca presente ind'è u serviziu, è u serviziu hè sottusviluppato per raportu à a nostra visione è a nostra ambizione. Dunque ind'è u quattru di a riflessione glubale di u rinforzu di a nostra amministrazione, ci sarà di sicuru, cum'è priurità, quella di rinforzà u serviziu di a lingua corsa. Ma vogliu rende umagiu à quelli chì anu travagliatu, particularmente à Lisandru DE ZERBI, à Doria OUSSET, chì anu seguitatu stu cartulare, è à tutti quelli chì sò impignati.

Terzu puntu. Nantu à a valutazione, chì ghjè, custi dinù, una primura maiò in u duminu di a lingua corsa, cum'è ind'è l'altri duminii. Avete vistu chì sò previsti, allora forse chì ùn ci vularà micca à lascià què à l'internu, è ci vole à fà cunnosce à l'eletti sti documenti ma avete vistu chì ci hè, ripigliu a cunvenzione, ci hè un ubligazione di restituzione tutti l'anni un bilanciu pedagogicu è finanziariu. Ind'è u bilanciu pedagogicu ci hè a prisentazione, di sicuru, di tutte e pulitiche è dispositivi chì sò messi in ballu. A manera di valutà a so efficacità. È dunque ci hè un cuntrollu di i nostri servizii nantu à e cuncretisazione di a cunvenzione è di i scopi ch'ella definisce, è ghjè qualcosa d'impurtante, è ci hà da vulè à rinforzà lu.

Terzu è ultimu puntu, averete rimarcatu, per risponde à Saveriu, chì oghje, tutti quelli chì definiscenu un prugettu vevule sò sustinuti. È ghjè impurtante, è ghjè ciò chè no vulemu, è ciò chè no vuliamu. Ùn vuliamu micca ch'ellu ci sia a ghjente, impignati pè a difesa di a lingua corsa, chì stianu senza sustegnu di a nostra Cullettività, ghjè un sustegnu forte, l'avete ramintatu, ancu à u livellu quantitativu.

Ma per risponde à Paulu Felice, ùn pudemu micca fà à a piazza di l'attori. Quand'è no femu una chjama à manifestazione d'interessu, è chè no dimu à quelli chì sò strutturati in associu, o in sucietà, o chì si ponu strutturà : "Fate, è noi v'aiutemu". Tocca à elli à fà. Hè di sicuru, pè noi, pè noi tutti, una

quistione di sapè perchè chì oghje, ind'è una cità tamanta cum'è Aiacciu, ùn avemu mancu riisciutu à fà sbuccà è sbuccià un prugettu, ch'ellu sia quellu di una casa di a lingua o un antru prugettu, à l'altezza di ciò chè no simu in dirittu d'aspittà per raportu à ciò ch'ella hè issa cità, è ciò ch'ella riprisinteghja à u livellu di a Corsica.

Dunque oghje, un passu impurtante. Tengu dinò à dì ch'avemu trovu i mezi tecnici, ghjuridichi è amministrativi, ch'ellu ùn ci sia micca mancanza, trà settembre, quand'elli anu ripigliatu e so attività isse strutture, è oghje, è ch'elli anu pussutu, tinianu dinò, dopu à a sessione di lugliu, anu pussutu cuntinuà u so travagliu à prò di quelli chì seguitanu i corsi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu. Allora avà, pensu chè no pudemu vutà stu raportu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Dunque stu raportu ghjè ADUPRATU à l'unanimità.

Eccu Presidente, avemu torna assai tempu, pudete presentà l'altu raportu nantu à a lingua corsa ? Nantu à u premiu FAZI forse ?

Raportu n° 344 : Premiu Andria FAZI 2023

Rapport n° 344 : Prix Andria FAZI 2023

M. le Président Gilles SIMEONI

U premiu FAZI hè una stituzione di a nostra stituzione, dunque sò fieru è felice di presentà torna quist'annu u nome, a casata di i laureati. Vogliu rende umagiu di sicuru à a mimoria d'Andria FAZI, in prisenza di a so figliola, unu di quelli chì anu fattu tantu ind'è sta casa, è ind'a sucietà corsa per a lingua.

Pà ramintà, avemu mudificatu un pocu u regulamentu per aiutà di megliu à quelli chì anu riesciutu di manera magnifica i so esami è prove.

Averemu l'occasione di dì li la dumane, postu chì avemu da accoglie per a rimessa di i premii i laureati di u 2023, è dunque vi dumandu di sicuru d'aduprà u raportu chì ci hà da permette di sustene, ancu à u livellu finanziariu pè a seguita di i so studii.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Dunque ci hè un raportu di a cummissione di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

M. Don-Joseph LUCCIONI a témoigné, en tant qu'ancien élève, de l'importance de ce prix, tant du point de vue symbolique mais aussi de celui de la récompense reçue au sein de la Collectivité de Corse avec un cérémonial particulièrement marquant pour un élève lauréat.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur le nombre d'élèves qui participent aux différents examens en rédigeant en langue corse et dans un deuxième temps, son questionnement s'est porté sur les moyens que la Collectivité pouvait mettre en œuvre afin d'inciter les élèves à composer en corse.

M. Jean-François CUBBELS a indiqué ne pas être en possession de ces données et a indiqué qu'il prendrait l'attache des services du Rectorat pour avoir des réponses précises sur le nombre d'élèves qui ont composé en langue Corse dans les différentes disciplines pour tous les examens.

Il a souligné, qu'au regard actuel des compétences de la Collectivité, il était très difficile d'intervenir, néanmoins il serait plus aisé de sensibiliser les services idoines du Rectorat, notamment la personne chargée de la langue corse sur ce sujet.

M. Don-Joseph LUCCIONI a estimé que le questionnement de Mme Branca sur ce sujet était juste et permettrait d'avoir une analyse plus fine.

Cependant, il a souligné que, comme l'avait évoqué M. Cubbels, les compétences de la CdC et le statut de l'institution ne possédaient pas les marges de manœuvres pour ce faire, outre la sensibilisation sur le sujet des épreuves relevant de langue corse lors des examens.

Il a souligné que ces réflexions renvoyaient à d'autres discussions notamment celle du statut de la langue.

M. Jean-Marc BORRI a souhaité compléter la question de Mme Branca et a souhaité connaître l'évolution de ce nombre par rapport aux années précédentes.

M. Jean-François CUBBELS a pris note de cette question supplémentaire et a précisé que les réponses seront données lors de la prochaine session.

La commission a émis un avis favorable, avec la non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » et l'absence de M. Pierre GHIONGA, non inscrit.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La commission des finances est mobilisée également sur ce dossier.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec un non-participation des groupes « U soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Eccu. Ci sò intervenzione nantu à stu cartulare, nantu à stu premiu, dumane d'altronde, ci hè u premiu chì hà da esse rimessu per l'annata in corsu; dunque siate numarosi per piacè, per i laureati.

Iè, Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Sò ubligatu di dì qualcosa, ghjustu un affare, à u Presidente : adupratu : ad operare, utilizé, o aduttatu: adopté. Cusì hein! 1 à 1 !

Ghjustu un affare nantu à u premiu FAZI, avete capitu bè chì ci avemu participatu incù i nostri zitelli, i sculari di...l'avemu vintu, ancu parechje volte, incù u Fium'Orbu, guardu à Bianca, incù u liceu di u Fium'Orbu. Ci n'hè unu quì, hà risicatu di piglià lu, unu chì travaglia à Via Stella, mi n'arricordu, ma ghjustu una rimarca, micca à nantu à u premiu, pensu chì rimanda à l'affare di u statutu, quessa po sù, nantu à u neguziatu incù u Statu, nantu à ghjustu à puntu l'andatura ch'ella piglierà l'Educazione cusì detta Naziunale nantu à l'insignamentu di u Corsu ma ci hè quantunque un bisognu per noi. Avemu fattu a dumanda mesi fà, di i sciffri. Òn sapemu esattamente induve no simu. Òn avemu micca oghje a visibilità nantu à sta filiera bislingua chì prumove ghjustu à puntu u premiu FAZI, ch'ellu sia in terza incù a prova di Storia-Geugraffia per esempiu, o quella di u Bascigliè.

Dunque ghjè impurtante d'avè quantunque un evoluzione, sapè esattamente à chì puntu ne simu, è u restu avete capitu bè chì, averemu u tempu di parlà ne, nantu à a furmazione è l'affare di u statutu ma u diventà di e filiere bilingue pè noi ghjè quantunque più chè una primura dunque chè ùn appiimu ommancu issi sciffri pè fà un cunstatu, è sapè s'ellu ci vole à stringhje à pena i servizii academichi è di u Retturatu nantu à u fattu chì oramai, simu quantunque, mi pare, à mè, sicondu sò ch'o vecu, in rincu, à nivellu di i zitelli chì presentanu sta prova.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu, d'accordu.

Dunque, Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Saveriu Luciani hà adupratu una manera di parlà chì mi cunvene è hà aduttatu u raportu. Pensu ch'ellu hà da vutà u raportu, dunque simu felici.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci emu da fà macagnà nantu à què !

V'aghju da dì un affare, unu, vi ringraziu di sicuru d'avè mi fattu issa riflessione, è chì ghjè nurmale per un anzianu stitutore, di sicuru, ma a manera di fà dinò ghjè impurtante perchè ci sò assai ghjente chì ùn parlanu micca perchè chì anu a paura di sbaglià si è di parlà.

È u peghju ghjè què, ghjè a manera di fà. Perchè di rimpruverà à a ghjente chì s'hè sbagliata, eiu, n'aghju poca primura, a sapete. Avà e spalle sò larghe o ghjente ! Olala !

Ma a sapete bè, di rimpruverà cusì di manera publica a ghjente, eiu mi ricordu un affare in famiglia, s'hè passatu cusì, a persona ùn hà più parlatu da u tuttu. Più parlatu ! È ghjè terribule ! Ghjè difficiule ! È ci sò assai ghjente quì chì ùn parlanu micca, a sò, perchè chì anu a paura d'avè sta manera di rimpruverà li.

Allora, adupremu a nostra parolla ma aduttemu s'è vo site d'accordu stu premiu.

Dunque, quale hè chì vota contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vota à prò ?

Dunque tuttu u mondu, ancu Hyacinthe VANNI.

Eccu, **u raportu ghjè ADUTTATU.**

Allora pensu chì avemu u tempu di passà à d'altri raporti.

Mi girgu versu l'Esecutivu. Passemu à i raporti di l'insignamentu è di a ricerca?

Avete a parolla, cara Cunsigliera Esecutiva.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 347 : Cunvenzione quatru 2023-2027 « Per prumove un dialogu Scenza cù è pè a sucetà è a parità di l'uppurtunità è di l'accessu à a cunniscenza in Corsica »

Rapport n° 347 : Convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Je vous propose de vous présenter le rapport sur la culture scientifique, technique et industrielle.

La Collectivité de Corse est compétente en matière de culture scientifique depuis la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur. Elle avait élaboré et approuvé, en partenariat avec l'Académie de Corse et la préfecture, une convention-cadre pour la période 2018-2022 qu'il convient aujourd'hui de renouveler.

Cette convention tripartite fixait un certain nombre d'objectifs et d'orientations, en matière de diffusion essentiellement et de pédagogie autour de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation.

Cette convention est arrivée à son terme et l'objectif de ce rapport, c'est à la fois de tirer le bilan et de vous présenter un certain nombre d'actions qui ont été menées depuis 2018 et de vous présenter les grands axes de la nouvelle convention.

La première convention tripartite avait été adoptée également dans le cadre plus général du schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2017-2022.

Ce cadre stratégique a permis au service de la culture scientifique et de la diffusion des savoirs sur toute la période 2019-2022, et ce malgré une période un peu difficile, marquée par la crise sanitaire du COVID, d'instruire des projets, des appels à projets ou encore des appels à manifestations d'intérêt.

Dans un premier temps, a été développé l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en réseau des acteurs, ce qui était important à mettre en place pour fédérer les acteurs présents en Corse. Ça a été lancé en 2019. Il a été permis de retenir l'association « A Rinascita » qui avait comme mission, je dirais, de structurer, animer et développer le réseau territorial et méditerranéen des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle ; de créer des conditions pour faire émerger des actions innovantes, mais aussi de créer une nouvelle organisation de l'animation des acteurs en privilégiant évidemment la transversalité, en s'appuyant sur des réseaux existants, mais aussi en renforçant les partenariats avec des acteurs nationaux et surtout favoriser l'émergence de projets inter-régions et plus spécifiquement en Méditerranée.

L'association A Rinascita, a également déployé différentes actions. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'ils font, mais je noterai plus particulièrement le dispositif « les filles, osez les Sciences », qui permet de déconstruire les idées reçues sur les métiers, promouvoir les métiers scientifiques et améliorer notamment l'orientation professionnelle des jeunes filles. Ça fait également écho au dispositif Feminscienza que l'on a lancé en parallèle.

Dans un deuxième temps, nous avons pu organiser divers événements en lien avec l'actualité scientifique du territoire, notamment « les trophées scientifiques de Corse », qui est donc une opération unique qui se déroule sur une journée et qui permet aux différents acteurs, (éducation nationale, enseignement supérieur, associations, entreprises, élus), de se rencontrer et de connaître tous les projets pédagogiques, scientifiques et technologiques qui sont menés dans les différentes classes de l'académie de Corse.

Également l'organisation de « la fête de la science », qui est destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle dans un cadre, je dirais, plus festif.

Nous avons également pu soutenir des ateliers scientifiques et pédagogiques dans les collèges et les lycées. Ce sont des dispositifs qui sont mis en place directement au sein des établissements par les enseignants et qui permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires.

On peut parler de l'appel à manifestation d'intérêt, centre de ressources scientifiques, qui permet de mettre en valeur toutes les démarches d'expérimentation scientifique, de susciter des nouvelles vocations, notamment dans les métiers scientifiques et techniques, et également de faire de ces moments des lieux de partage, de rencontre et de présentation aussi du savoir-faire artisanal, industriel, des entreprises ou encore de l'innovation.

Cet appel à manifestation d'intérêt, il a notamment favorisé l'émergence de « A Casa di e Scienze » que la Collectivité de Corse soutient par le biais d'une convention d'engagement pluriannuelle pour un certain nombre d'activités pédagogiques.

A Casa di e Scienze est aujourd'hui, il faut le rappeler, la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain. Elle a vocation à devenir la vitrine et le vecteur de la promotion, de la recherche, de l'innovation des sciences techniques et industrielles de Corse.

Enfin, mentionner également l'organisation du Congrès 2023 de l'AMCSTI qui est l'association de la culture scientifique, technologique et industrielle qui s'est tenue à Bastia en juin dernier et qui avait comme thème « transition et lien au territoire ». Elle a réuni plus de 250 professionnels et ça a permis également de se positionner en tant que membre de ce réseau autour de réflexions bien sûr, mais d'aborder aussi des thèmes transversaux tels que le développement durable, l'inclusion, l'esprit critique, etc.

Cette nouvelle convention, juste pour vous donner un ordre d'idée, ce sont environ 800 000 euros en tout qui ont été affectés à l'ensemble des actions, le soutien aux différents projets et également la mise en réseau de ces acteurs.

Pour la prochaine convention qui est prévue pour les années 2023-2027, un certain nombre de réunions se sont tenues entre la Collectivité de Corse, la préfecture, l'académie, mais également l'université de Corse, qui sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir des objectifs qu'on a voulu plus resserrés. Cette convention, puisqu'on a intégré maintenant l'université de Corse qui elle-même a un rôle, et c'est aussi comme ça que l'on a pensé, de diffusion des savoirs en matière de culture scientifique. Donc on passe d'une convention tripartite à une convention quadripartite.

Globalement cette convention fixe le cadre d'une nouvelle organisation autour de plusieurs actions. D'abord, la mise en réseau des acteurs de la culture scientifique qu'il faut continuer notamment à travers un appel à manifestation d'intérêt qui permettra de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société sur l'ensemble du territoire, évidemment, l'organisation d'événements afin d'assurer une diffusion pertinente et permanente d'actions en faveur d'un dialogue science avec et pour la société, et le soutien aux actions de culture scientifique qui aura pour objectif de permettre à ces publics d'accéder au savoir.

Il s'agit pour nous de rendre la science plus visible sur le territoire et d'encourager toujours ce dialogue en essayant d'avoir des formats et des thématiques qui soient les plus variés possible.

Enfin, l'association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, anime, fédère et accompagne la diversité de ces structures. C'est pourquoi il apparaît opportun pour la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa compétence en matière de culture scientifique, d'une part de devenir membre de cette association et d'y adhérer annuellement et évidemment, d'autre part de participer au congrès annuel organisé par cette association, comme nous l'avons fait cette année en juin dernier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y a un avis du CESEC, deux avis de commissions.

Je tiens à préciser que concomitamment à nos débats, j'ai consulté les présidents de groupes et, compte tenu de la volumétrie des dossiers que nous avons sur ces deux jours de session, j'invite les rapporteurs des commissions à ne donner que le résultat final des débats, si vous en êtes d'accord. Je ne veux pas créer de frustration et de difficultés, ce n'est pas du tout dans nos intentions, c'est juste pour gagner en efficacité sur ces deux journées, d'accord ? Donc, vous donnez l'avis et les conclusions, le détail des votes par contre aussi, s'il y a eu des détails des votes, c'est important que ça se sache. Merci.

Donc, il y a sur ce sujet-là, un rapport de la commission culture.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maintenant, la parole est à celui qui veut la prendre. Je précise que le Conseil économique et social donne un avis favorable.

Donc, la parole est à celui qui veut la prendre. Mme Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ghjustu una parolla, pour dire qu'on ne prend pas toujours la bonne mesure de ce genre d'initiative, une initiative qui maintenant s'ancre dans les contenus des lycéens, des collégiens. Selon moi, c'est une excellente chose d'abord pour les femmes, les jeunes filles qui aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une carence au niveau des orientations. Très souvent, elles choisissent plutôt des matières qui vont déboucher ensuite sur les sciences humaines, sur le droit et on a cette inclinaison en Corse à aller plutôt vers ces matières.

Donc, c'est une très bonne chose qu'il y ait cette prise de conscience dès l'enfance où on commence déjà à apprendre à réfléchir d'une autre façon et aussi demain, à avoir certainement une continuité sur ce que va être le développement de notre région, parce que c'est en travaillant chez l'enfant très jeune et chez l'adolescent, etc., qu'on aura des modifications, même dans notre environnement économique. Je trouve que c'est une très bonne chose.

Et puis, j'en profite pour saluer aussi, puisque vous nous en donnez l'occasion, de cet excellent travail qui est fait à e casa di e Scienze. Il y a vraiment matière à éveiller les enfants et les adultes sur certaines thématiques. Il faut inviter tout le monde à s'y rendre parce que c'est vraiment de très bonne qualité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Je crois qu'il n'y a pas de critique, c'est une continuation qui me semble très dynamique, l'élargissement aussi au fait qu'il y ait maintenant quatre partenaires puisqu'on a à la fois l'université, la Collectivité, l'État et l'Académie.

Juste deux questions rapides. Bien entendu, une qui est un peu en liaison avec le propos de tout à l'heure sur la langue, l'idée c'est peut-être à travers cette initiative qui continue, voir un peu comment vous envisagez de valoriser justement dans ce domaine-là bien précis. Je vous rappelle l'expression Ghjuvan'Teramu Rocchi « u corsu pò dì tuttu », comment on peut dans ce domaine-là aussi mettre en exergue, voire valoriser de manière beaucoup plus forte, notamment parce que dans les publics visés, il y a aussi tout le public scolaire, comment on peut mettre en avant l'utilisation di a lingua corsa.

Et bien entendu, avoir un éclairage un peu sur l'aspect, je dirais, financier de cette convention. Moi j'ai bien vu, y compris dans notre région, c'est très dynamique, notamment l'action, vous avez évoqué A Rinascita, on a l'implication de beaucoup de professeurs dans nos collèges et lycées. Moi j'ai pu constater, y compris sur ma commune, il y a eu de grandes manifestations très fortes qui ont impacté, je dirais, carrément le local.

Deux questions.

Comment on peut à travers cette initiative mettre la langue corse au cœur de ce projet-là ? Ça me semble, pour nous tous une priorité.

Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur l'implication financière y compris de la Collectivité ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò.

Mi girgu versu voi per a risposta.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Oui, effectivement je rebondis, à travers A Casa di e Scienze, on a réussi véritablement à créer une dynamique. C'est vrai que dans le cadre de la convention, on aurait aussi souhaité que d'autres territoires éventuellement se positionnent aussi parce que ça permet aujourd'hui, par exemple, c'est vrai qu'il y a cette Casa à Bastia, mais il n'y a pas l'équivalent à Aiacciu, ce qui peut être dommageable au regard de la diffusion de la culture scientifique. Donc pour nous, ça fait aussi partie du dialogue qu'on doit avoir avec les communes et les intercommunalités, pour voir aussi comment politiquement, on peut avoir davantage de partenaires parce que justement c'est extrêmement bénéfique et que, comme l'a dit Saveriu Luciani, c'est extrêmement dynamique. Je remercie évidemment, pas uniquement les services qui, je dirais, orchestrent tout ça, mais l'ensemble des professeurs et des équipes de toutes les structures qui sont partenaires et qui permettent de faire en sorte qu'effectivement beaucoup de choses se passent.

Pour ce qui est de l'implication financière, comme je le disais, on était autour des 800 000 € pour la précédente convention, à mon avis, on restera peu ou prou sur à peu près le même type de financement.

Pour ce qui est de la langue corse, elle se fait de manière naturelle aujourd'hui, même si effectivement on peut toujours faire mieux. Ce qui est certain, c'est que ça permet aussi, à travers ces actions-là, d'avoir un rapport au territoire et à une présentation plus fine aussi, je dirais, du patrimoine scientifique de la Corse. C'est souvent à travers ces actions-là qui sont plus ludiques qu'on y arrive.

Enfin un mot sur les jeunes filles. Effectivement, on sait qu'il y a un décrochage qui se fait généralement en post bac, alors qu'elles ont un très bon niveau en première et en terminale. C'est aussi une des raisons pour laquelle on avait lancé le dispositif Feminscienza et qu'un certain nombre aussi de ces événements permettent aussi de mélanger d'autres cultures et de travailler en équipe. Donc, on est à la fois avec des équipes qui viennent du Maroc, du Liban, de l'Espagne, etc. C'est aussi intéressant pour eux de se confronter à d'autres cultures et aussi avec des équipes mixtes ou des équipes féminines, masculines. Ça permet véritablement d'avoir une approche décloisonnée, toujours avec cette vision autour de la science, des savoir-faire industriels et techniques.

Donc pour nous, on y voit beaucoup de positif et on espère qu'à travers cette convention, on continuera la structuration des acteurs et surtout

l'émergence de nouveaux projets, éventuellement d'autres territoires qui se positionneraient autour de cette dynamique. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora avà passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

U raportu hè ADUPRATU à l'unanimità.

Avà ci presentate l'altru cartularu.

Raportu n° 346 : Cunvenzione plurianninca d'ogettivi è di mezi trà l'Universià di Corsica è a Cullettività di Corsica rilativa à u « Prugramma di sustegnu à l'Internatu è à u postinternatu in medicina generale in Corsica per u periodu 2023-2027 – IPIMED II »

Rapport n° 346 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant l'Université de Corse et la Collectivité de Corse relative au « Programme de soutien à l'Internat et au Post-Internat en médecine générale en Corse pour la période 2023-2027 - IPIMED II »

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Depuis 2007, à la suite de l'ouverture de la première année de médecine en 2004, l'université de Corse, au travers de son institut universitaire de santé et la Collectivité de Corse, se sont investis aux côtés des départements de médecine générale des facultés de Marseille et de Nice afin d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des internes en médecine générale en Corse.

Ainsi, une convention-cadre relative à l'internat et au post-internat de médecine en Corse a été signée le 9 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse, les facultés de médecine de Marseille, de Nice, l'université de Corse, l'URPS des médecins libéraux de Corse, les conseillers ordinaires et l'ARS de Corse.

Cette convention est la retranscription de la volonté des différents partenaires de s'associer afin de trouver des pistes d'amélioration à cette situation au travers de différents axes, dont celui de la formation et de l'accueil des internes en médecine générale.

La convention qui a été approuvée en 2019, était la première convention spécifique découlant de ce document cadre.

Le programme IPI-MED développait plusieurs actions concrètes. D'abord, la revalorisation de l'indemnité de transport logement des internes pour la première fois depuis sa création en 2010 ; la création d'une bonification destinée aux internes réalisant leur stage en zone identifiée comme fragile s'agissant d'accès aux soins ; le maintien et le développement d'enseignements délocalisés grâce au partenariat entre l'université de Corse et celles d'Aix-Marseille et de Nice ; le maintien de la prise en charge des frais des MSU, formation, transport, logement ; la création d'une aide semestrielle afin de couvrir les frais de déplacement des stagiaires à l'occasion de séminaires obligatoires à Nice ou à Marseille ; la mise en place d'actions de communication, de colloques ou de conférences pour reconnecter les acteurs du secteur et permettre aux futurs médecins de préparer au mieux leur installation ; la réalisation d'un suivi qualitatif des stagiaires par l'institut universitaire de santé.

Ce programme a donc permis à des jeunes issus de la première année d'études santé de Corse, PASS et LAS, depuis la dernière réforme, de revenir en Corse en tant qu'internes pour y préparer leur installation future et plus largement à d'autres étudiants de découvrir le territoire et ses opportunités professionnelles.

Piloter par un comité dynamique, le programme IPI-MED 2019-2022 a pu être amélioré en cours. En effet, on évalue pour 15 stagiaires par semaine, c'est la moyenne des chiffres sur le territoire, le nombre de consultations réalisées qui est de plus de 10 000 selon un scénario de répartition égale entre les deux catégories de stages réalisables.

À l'issue de cette période, il apparaît que le programme IPI-MED a renforcé l'attractivité du territoire en termes de réalisation de stage, a facilité la découverte de l'exercice du libéral en Corse et notamment dans les zones sous dotées et a enrichi l'offre de soins par le nombre de consultations effectuées par les internes au sein des cabinets les accueillant.

D'autre part, ce rapport et ce programme s'inscrivent dans un contexte général, vous le savez, de désertification médicale, la Corse devant subir d'ici 2030 une importante chute de densité médicale en raison notamment des départs à la retraite et des effectifs médicaux.

Aujourd'hui, il semble primordial que l'ensemble des énergies soit mobilisé pour faire face à cette échéance. Et donc, le programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale est, selon nous, pour la période 2023-2027, l'une des pierres à cet édifice.

Nous proposons donc d'affecter pour la période un montant de 480 000 euros. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora à ringrazià vi. Ci sò raporti di a cummissione di l'educazione.

Mme Frédérique DENSARI

La commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accordu. A cummissione di e finanze ?

M. Joseph SAVELLI

La commission a rendu un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè un avisu favurevule di u CESEC. Eccu !

Allora, qual'hè chì vole parlà nant'à stu raportu ? Muriel Fagni per « Fà populu ».

Mme Muriel FAGNI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Madame la Conseillère exécutive, la convention que vous nous présentez dans ce rapport s'inscrit dans un contexte difficile pour l'avenir du système de santé en Corse. Nous l'avons souvent évoqué dans cet hémicycle et nous en parlerons également demain lors de la présentation d'une motion commune.

C'est pour cette raison qu'il me semble opportun de rappeler les facteurs défavorisants auxquels nous sommes confrontés qui sont le vieillissement de la population, la croissance démographique, le vieillissement des professionnels de santé, le pic de saisonnalité, les contraintes géographiques, les plateaux techniques déficients, retards structurels, précarité et pauvreté.

Dans un tel contexte, tout dispositif tendant à œuvrer en faveur de l'attractivité de notre territoire pour les professionnels de santé et plus précisément ceux qui sont menacés par une baisse conséquente des effectifs, en l'occurrence les médecins généralistes, avec toutes les conséquences que cela aura sur l'offre de soins et la multiplication des déserts médicaux, apparaît comme une importance déterminante, voire vitale pour l'avenir.

C'est pour cette raison que l'on ne peut que saluer le renouvellement de cette convention et l'implication de la Collectivité de Corse au travers de l'aide financière apportée qui permet, en outre, de lever un frein évident à ladite attractivité, à savoir l'accès au logement, en amortissant l'effort financier important et dissuasif, pour ces jeunes, qu'il peut parfois générer.

Ces mesures incitatives mises en œuvre facilitent un retour des internes originaires de chez nous et la venue d'autres internes qui répondent favorablement au programme proposé.

Donc, on ne peut que s'en féliciter même, comme vous l'avez dit, il ne s'agit pas d'une solution miracle, mais quand même une pierre importante à cet édifice qu'on doit construire pour prévenir cet avenir difficile.

D'ailleurs, le nombre de consultations réalisées par ces internes est significatif, vous nous avez donné des chiffres et ces chiffres plaident en faveur de l'utilité, s'il fallait en douter, de ce dispositif.

Enfin, il faut savoir que lorsqu'un interne passe 6 mois dans un cabinet ou en maison de santé, statistiquement il s'installe préférentiellement dans ces structures.

Par conséquent, vous l'avez compris, le vote favorable à ce rapport ne souffre d'aucune hésitation.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ò intervezione ? Nò.

Dunque avete a parolla. Aghju da lascià Hyacinthe Vanni per u votu, perchè ghjè una cunvenzione cù l'università, aghju da sorte è ùn facciu nisun cummentu.

M. Hyacinthe VANNI remplace la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Romain Colonna sort aussi, il ne participe pas au vote.

Dunque, avemu da mette issu raportu à u votu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Le rapport est ADOPTE.

Romain peut revenir et la Présidente aussi.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu ! Allora sò un'ora men'un quartu, ci hè un'altru raportu ? Nò, ùn ci hè più nunda per sta mane, cume l'aviamu prevista. Dunque, avemu dicisu di micca leghje i raporti, avete capitu bè, è site tutti invitati per un picculu pranzu di Natale.

Ripigliemu à duie ore è mezu in puntà ! À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 12 h 52 et reprise à 15 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il est 15 heures. Nous avons beaucoup de dossiers à traiter cet après-midi. Je vous invite à rejoindre vos places, s'il vous plaît.

Nous avons attendu parce que tous les groupes n'étaient pas là, mais au moins tous les groupes sont représentés, donc nous allons pouvoir débiter.

Je me tourne vers le Conseil exécutif. Nous allons débiter normalement, comme prévu en commission permanente organisationnelle, avec le sujet de la forêt et du bois, avec trois dossiers qui sont corrélés.

Donc, je pense que vous allez faire une présentation peut-être conjointe ? À votre guise, mais quoi qu'il en soit, il y aura des avis rendus et un vote ensuite séparé.

On est d'accord ? Merci.

Donc, je vous demande s'il vous plaît un peu de silence et je vous prie aussi de faire du silence, en particulier pour les personnels qui prennent les procès-verbaux in extenso, en particulier lorsqu'on parle beaucoup de ce côté-là, on n'arrive pas ici à entendre et à bien discerner les sons, parce qu'il y a un effet de résonance qui opère et lorsqu'on parle aussi dans les tribunes. C'est particulièrement désagréable lorsque quelqu'un s'exprime, en particulier l'exécutif, et qu'on a un brouhaha de fond.

Merci.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 353 : Prugramma pè a Furesta è u Legnu di Corsica

Rapport n° 353 : Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je passe la parole au président de l'agence d'urbanisme qui va nous présenter ses rapports.

Merci.

M. Julien PAOLINI

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Comme vous le savez, la forêt corse est au centre de multiples problématiques, c'était le cas hier, ça l'est encore plus aujourd'hui, des problématiques en matière d'aménagement du territoire ; en matière d'agriculture et de pastoralisme ; en matière de protection de l'environnement, bien sûr ; en matière de prévention des risques, le risque incendie, mais pas seulement, le risque d'inondation, le risque sanitaire ; en matière aussi d'activités de pleine nature, on pense au trail, à la randonnée, mais aussi aux activités de loisirs, la chasse, la pêche, on en a parlé ce matin lors de la séquence des questions orales et aussi en matière de tourisme.

Et surtout la forêt corse est au centre d'une matière, d'une ressource essentielle : le bois. Quand on parle de bois, on parle de bois d'œuvre, on parle de bois énergie, on parle de bois de chauffage.

Donc, cette diversité d'enjeux est à la fois un atout important pour notre forêt, mais c'est aussi une contrainte susceptible d'engendrer une multitude de conflits d'usage et on a pu le voir dans un passé récent.

A ces contraintes-là, de conflit d'usage, s'ajoutent des contraintes spécifiques à la forêt corse qu'on retrouve rarement dans les massifs forestiers continentaux. Par exemple, la difficulté d'accès à la ressource, les temps de parcours notamment sur nos routes, mais également en forêt ou encore le

désordre foncier plus marqué bien sûr dans les forêts privées que dans les forêts publiques.

Donc, à la lecture de ces enjeux, vous voyez qu'appréhender la question transversale de la filière bois, je n'aime pas trop le terme « filière », mais c'est celui qui est utilisé par l'ensemble des acteurs aujourd'hui, donc je le reprends à mon compte, c'est un exercice complexe associant bien sûr une multitude d'acteurs. Une multitude d'acteurs et en premier lieu la Collectivité de Corse à double titre, en qualité de propriétaire suite au transfert des forêts domaniales, donc propriété de l'État à la Collectivité de Corse, ça représente 50 000 hectares, mais aussi de par ses compétences, notamment en matière environnementale. Je pense par exemple au rôle de l'office de l'environnement par exemple sur les zones Natura 2000 ; en matière économique avec l'ADEC, notamment pour l'aide aux entreprises de deuxième transformation. Bien sûr, l'ODARC pour tout ce qui est lié au sylvopastoralisme ; l'énergie avec l'agence d'urbanisme et d'énergie et bien sûr, d'une manière générale, l'aménagement du territoire et donc la DGA de la Collectivité de Corse en charge de ces politiques.

Autre acteur incontournable, les communes forestières, avec 100 000 hectares de forêts communales, environ 134 forêts communales, souvent des petites communes de l'intérieur qui sont à la fois dépourvues d'ingénierie et des moyens financiers suffisants pour exercer, comme elles le souhaiteraient, cette compétence, des communes qui sont touchées par la désertification et donc par la déprise agricole. Une déprise agricole qui a conduit à un développement anarchique de nos forêts, et ça maintenant depuis plusieurs années. Je vais vous donner un chiffre : la forêt corse est passée d'environ 170 000 hectares il y a 100 ans, alors quand on parle de forêt, bien sûr, on part sur des temps longs, 170 000 hectares, il y a 100 ans, 500 000 hectares de forêt aujourd'hui, 66 % de la superficie du territoire, un couvert forestier qui a été multiplié par 3 en 100 ans, avec bien sûr, en corollaire les risques incendie notamment, et des milieux qui se ferment.

Enfin, bien sûr, dernier acteur important, les propriétaires forestiers, 400 000 hectares, avec une richesse bien sûr en différentes essences essentielles pour l'agriculture, mais pas seulement : le chêne vert, le châtaignier, le pin maritime, le liège, par exemple.

Donc, avant de vous présenter plus en détail ce programme pour la forêt et le bois, je souhaiterais en quelques mots revenir sur sa genèse. Sa genèse c'est début de mandature 2021 où un plan dit régional pour la forêt et le bois, nous est proposé par les services de l'État. Ce plan, c'était une déclinaison d'un programme national, le plan national pour la forêt et le bois, qui avait été approuvé par décret en février 2017, un programme qui fixe des orientations de

la politique forestière, bien sûr dans les régions métropolitaines, dans les outre-mer et en Corse, charge ensuite aux régions, et donc aux services de l'État, de décliner ce programme national dans les territoires.

Ce programme régional dans sa version initiale, avait été élaboré sans réelle concertation avec les acteurs, par les services de la DRAF et il a tout de suite fait l'objet de nombreuses critiques de la part des élus insulaires, notamment les maires des communes forestières, les membres du comité de massif, les députés, les conseillers de l'Assemblée de Corse, les conseillers exécutifs, l'ensemble de la classe politique corse et au-delà, les professionnels de la filière et les entreprises.

En gros, ce plan a été jugé inadapté aux difficultés de la filière qui, comme vous le savez, est en très mauvaise posture, en mauvaise santé et un plan qui était inadapté aussi aux spécificités de la Corse. Un plan, en quelque sorte, bourré de grands principes que bien sûr, on partage : la lutte contre le dérèglement climatique, la lutte pour la protection de la biodiversité, la relance de la filière bois. Autant de grands principes qu'on partage, mais qui ont été jugés un peu hors sol et déconnectés des réalités du terrain.

Moi-même, j'avais pu dire lors des assises de la montagne à propos de ce plan, qu'il était pavé de bonnes intentions, mais que l'enfer également était pavé de bonnes intentions.

Qu'a fait le Conseil exécutif ? Il a pris la main, comme ça lui était demandé par les acteurs, et durant les assises de la montagne à Montegrosso, en février 2022, nous nous sommes engagés d'organiser une concertation large afin de sortir la filière bois du bûcher de l'enfer dans lequel elle se consumait depuis maintenant trop longtemps.

À ce titre, les élus de la Chambre des territoires notamment, et certains sont dans les tribunes, d'autres n'ont pas pu venir, mais je les salue, au travers de la commission forestière de la Chambre des territoires ont joué à la fois un rôle de lanceur d'alerte dès 2021 et un rôle moteur jusqu'à aujourd'hui.

J'en profite pour les remercier chaleureusement, en particulier Jean-Jacques Gianni, le maire d'Evisa, Fabien Arrighi, le maire de Noceta, Don-Marc Albertini, le maire de Ghisoni, notamment.

Je voudrais aussi souligner l'implication dans ce travail de l'ensemble des acteurs, l'ONF bien sûr, le CRPF, les entreprises, les professionnels du secteur, le milieu associatif, qui ont tous joué le jeu en quelque sorte, et contribué au défi qui est devant nous, celui de relever cette filière.

Ce travail collégial, partenarial se traduit aujourd'hui par la présentation d'un nouveau programme pour la forêt et le bois, qu'on n'a pas appelé programme régional, vous imaginez bien, ni territorial pour une fois, mais tout simplement « programme pour la forêt et le bois de Corse.

Ce programme est composé de deux grandes parties. Une première partie qui reprend les éléments essentiels du programme initial, c'est-à-dire un diagnostic de la forêt corse, la typologie, les fonctions écologiques et sociétales de la forêt, une analyse SWOT, on va dire comme ça, qui reprend en gros les menaces, les opportunités, les contraintes auxquelles sont soumis nos massifs. Mais surtout, il comprend une deuxième partie plus opérationnelle qu'on a appelé plan d'action et qui est lui, le fruit de la concertation qu'on a pu mener pendant environ deux ans avec l'ensemble de la filière.

Il y a deux orientations essentielles dans ce plan d'actions, c'est d'une part assurer une reprise pérenne de l'activité en forêt, réinvestir ce milieu de la forêt et d'autre part de garantir une exploitation durable de la ressource en bois.

Donc bien sûr, quand je vous dis qu'il a été coconstruit dans la concertation, ça s'est fait à la fois dans le cadre d'ateliers thématiques, mais également dans le cadre de points d'étapes réguliers, notamment dans le cadre de la Foire du bois de Vezzani, et enfin lors des assises où de nombreux groupes et de nombreux élus ont participé, qui se sont tenues le 12 et 13 octobre derniers à Vizzavona, des assises de la forêt et du bois.

Autre point que je voudrais souligner qui, il me semble, est important, c'est que ce programme, ce plan d'actions, ce plan d'actions concrètes, pragmatiques, ça n'a pas été le fruit du travail d'un bureau d'étude Lambda. Ça a été le fruit du travail des services de la Collectivité de Corse que je tiens à remercier, notamment la DGA en charge de l'aménagement du territoire, Bruno Guidini, qui est en charge de la politique de la forêt et du bois et l'ensemble des agents qui ont mené un travail considérable, à la fois en interne avec les agences et offices notamment qui sont concernées, je les ai déjà cités, mais aussi avec les différents acteurs de la filière.

Ce plan d'actions, comment il se compose ? 5 grands objectifs et 26 fiches actions. Les 5 objectifs, je les rappelle, même s'ils sont indiqués de manière claire dans le rapport. Premier objectif : assurer la disponibilité de la ressource en bois. Deuxième objectif : prendre en compte la richesse multifonctionnelle de la forêt. Troisième objectif : renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation. Quatrième objectif : installer de nouvelles instances forestières en lien avec la gouvernance. Et dernier objectif, le cinquième : développer l'économie de la filière bois.

Donc au-delà de ces 5 objectifs, des actions concrètes, je vais vous en citer quelques-unes, je ne vais pas vous dérouler les 26 fiches actions, ça serait trop long mais on pourra bien sûr y revenir au cours des débats. J'en ai choisi quelques-unes que j'ai jugées comme prioritaires, comme urgentes. Par exemple, première fiche action, numéro un dans le plan : améliorer la desserte en forêt. Le diagnostic, il est lequel ? Il est que la desserte en forêt, globalement sur la propriété de la Collectivité de Corse, elle est en bon état général. En revanche, dans les communes, c'est beaucoup plus difficile, notamment pour des raisons bien sûr de moyens suffisants. L'idée, c'est de privilégier les travaux sur la desserte forestière, à la fois dans le cadre de la lutte contre l'incendie, donc les pistes DFCI, puisqu'on peut mobiliser des cofinancements, notamment européens et d'État, mais également de garantir que lorsqu'on fait des travaux en forêt, on accède à une ressource en bois, à des coupes marquées qui correspondent à ce que veulent les acteurs de la filière.

J'aurai l'occasion, Madame la Présidente, de présenter des conventions en la matière pour que notre Collectivité puisse intervenir sur le territoire communal lorsque les pistes sont contiguës et permettent l'accès à des coupes de bois. Donc, je vous donnerai notamment les critères qui nous permettront de signer ces conventions avec les communes forestières, j'y reviendrai très rapidement dans les rapports suivants.

Deuxième action qui me semble important de mettre en évidence : engager une nouvelle approche pour la vente de bois. Les ventes de bois se sont écroulées depuis une dizaine d'années. On est passés en gros de 40 m³ il y a quelques années à 10 000 m³ aujourd'hui. Donc, les ventes de bois ont été divisées par 4.

En concertation avec les professionnels, on a souhaité mettre en place une nouvelle approche pour vendre les bois, notamment des contrats d'approvisionnement qui permettront de garantir aux entreprises d'avoir accès à une ressource et surtout d'avoir un accompagnement des banques pour réaliser les investissements dont ils ont besoin.

En parallèle de ces contrats d'approvisionnement, développer une approche expérimentale, ce qu'on appelle les bois façonnés bord de route, c'est-à-dire qu'au lieu de vendre une coupe de bois, on lancera des marchés publics pour que les bois soient coupés, déposés en bord de route et que les acheteurs puissent venir les acheter en bord de route, ce qui leur permet d'éviter un certain nombre de coûts notamment liés à ces travaux de coupes forestières.

Autre action qui est importante, qui est une action également demandée par de nombreux acteurs, notamment par les maires mais pas seulement : développer une gestion spécifique et adaptée à chacune des massifs,

ce qu'on a appelé la gestion par massif. Aujourd'hui en Corse, on dénombre à-peu-près une trentaine de massifs.

Dans ces massifs, on a la Collectivité de Corse qui est souvent propriétaire du haut des massifs, les communes qui sont propriétaires de la zone intermédiaire et les propriétaires privés en bas de massifs. L'idée, c'est de mettre tout le monde autour de la table, dans le cadre de comités de gestion, pour appréhender et mettre en place les actions de ce plan en les adaptant aux spécificités du territoire, peut-être qu'il y a des massifs qui sont plus voués à faire des activités de pleine nature et d'autres de la vente de bois, même si bien sûr, l'ensemble des aspects doit être mis en œuvre dans le cadre de cette gestion par massif et surtout de rassembler les acteurs autour de la table.

Il y a des expérimentations qui ont très bien fonctionné, on a des retours d'expérience, notamment sur le massif de Tova ou encore plus récemment en forêt d'Aitone. Donc, ce sont des choses sur lesquelles on va continuer de s'investir.

Autre action, bien sûr, dans le cadre toujours de cette gestion par massif : adapter le cadre d'occupation des forêts. On a des occupations qui sont à but non lucratif, par exemple pour l'accès à la ressource en eau pour un certain nombre d'activités et de service public, et on a des occupations à titre lucratif, par exemple pour des activités agricoles ou de tourisme. Donc, il s'agit de mieux encadrer cette occupation dans les forêts.

Sur le troisième objectif relatif à la formation, il s'agira de renforcer l'offre de formation qui est déjà présente au lycée de Sartène, avec l'ouverture notamment d'une formation pour adultes, d'une formation bûcheronnage, puisque les retours de terrain, les entreprises disent qu'ils ont beaucoup de mal aujourd'hui à trouver de la main d'œuvre formée sur ces métiers-là, en raison notamment de la pénibilité de ces métiers, mais pas seulement. Il s'agit donc d'avoir aussi une action de communication pour attirer des personnes vers ces métiers du bois et de la forêt.

Autre action renforcée : la recherche, l'innovation bien sûr, en partenariat avec l'université et notamment sur la valorisation des petits bois. Je pense par exemple au liège pour l'isolation, mais également à des applications plus innovantes, notamment par exemple en cosmétique, à l'image un peu de ce qu'on faisait à l'époque avec le châtaignier notamment dans l'industrie, des tanins par exemple.

Réorganiser la gouvernance, c'était essentiel. Il y avait un manque de gouvernance et de pilotage sur ces politiques de la forêt et du bois.

On a prévu l'installation d'un certain nombre d'instances, des conventions-cadres, notamment avec l'ONF, un observatoire. Donc, toutes ces instances seront activées très prochainement. On peut citer par exemple la commission territoriale de la forêt, les commissions pastorales, les commissions territoriales des COFOR, comité des ventes, etc., etc.

Je termine sur le dernier objectif lié à l'économie du bois, une action de labellisation du bois d'œuvre tout d'abord, ça a déjà été très avancé par les travaux de l'ODARC avec la marque « Lignum Corsica » qui permettra, dans le cadre de la commande publique, d'avoir un approvisionnement essentiellement en bois local. On le fait dans le cadre des appels à projets du comité de massif, on le fait d'ores et déjà sur un certain nombre d'opérations portées par la Collectivité de Corse, je pense par exemple au chalet qui sera créé à Petrapola, et ça sera renforcé bien entendu dans les années à venir.

Dernière labellisation, c'est sur le bois bûche, le bois de chauffage, avec la marque « Kalliste bois bûche ». C'est une économie qui sort complètement des radars, une économie grise avec des acteurs qui ne respectent pas toujours, loin s'en faut, ni le code du travail, ni celui de l'environnement, ni le code forestier. Il s'agit donc d'accompagner des gens qui travaillent dans ce domaine du bois bûche, de structurer la filière parce qu'aujourd'hui, le peu d'entreprises qui cochent toutes les cases, respectent l'ensemble de la réglementation, sont sur le point de disparaître face à une concurrence qu'on peut juger comme déloyale en la matière.

Je vais conclure pour laisser plus de place au débat et à nos échanges, en vous disant que ce programme pour la forêt et le bois, sa déclinaison opérationnelle à travers un plan d'actions, propose un nouveau cadre de référence pour la gestion de la forêt et le développement de la filière bois. Il a fait l'objet d'une approche transversale, partenariale, innovante, je crois aussi, d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, d'une consultation du public, de l'autorité environnementale. Il a été largement révisé par rapport à sa version initiale où les services de l'État ont intégré toutes les actions qui étaient proposées par le Conseil exécutif et ses partenaires dans ce dossier.

Vous dire également que ce plan programme a reçu un avis favorable en session plénière de la Chambre des territoires à l'unanimité, le 11 décembre dernier. Je vais vous faire quand même une lecture rapide de l'avis de la Chambre des territoires. « La Chambre des territoires se félicite de la participation de la Chambre des territoires aux travaux qui ont présidé à l'élaboration de ce document ; émet un avis favorable sur le programme ; reste attentive à la mise en œuvre effective des actions proposées dans le cadre et aux moyens financiers qui seront alloués ».

Il a également un reçu un avis favorable du CESEC. Je vous en lis la conclusion : « pour le CESEC de Corse, ce programme forêt bois et sa déclinaison opérationnelle constitue une véritable stratégie territoriale pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois. Cette stratégie ambitieuse dans les intentions et ses finalités d'actions, apparaissent comme une démarche de reconquête de notre espace forestier, devrait tout autant s'agissant des moyens financiers qu'il sera nécessaire d'y consacrer. Il conviendra également d'accorder une attention toute particulière à l'espace forestier dans les documents d'urbanisme. Le CESEC de Corse considère tout aussi indispensable d'inciter, d'accompagner les propriétaires publics et privés à l'élaboration de documents de gestion durable et de mener une réflexion pour définir et caractériser des espaces stratégiques forestiers et une cartographie opposable en la matière ».

Voilà pour les principales conclusions du CESEC qui salue la démarche initiée pour élaborer ce programme forêt bois.

Je termine en vous disant que la délibération prévoit, bien sûr, d'approuver ce programme pour la forêt et le bois. S'il est approuvé par l'Assemblée de Corse, il sera arrêté dans un deuxième temps par le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, après avis conforme du président du Conseil exécutif.

Et j'attire également votre attention pour terminer sur l'article 3 de la délibération qui demande que la compétence forêt-bois soit transférée intégralement à la Collectivité de Corse après une évaluation des moyens budgétaires et humains nécessaires à l'exercice de cette compétence, conformément à l'esprit et à la délibération du 5 juillet relative au processus d'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Cum'è l'avete detta, ci hè statu un avisu di u CESEC, una « saisine » dinò di a Camera di i territorii, è salutu i merri presenti quì.

Dopu ci sò dui avisi, unu di a CDENATE è unu di a cummissione di e finanze.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda, non-inscrite, absence des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dopu ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Sur le rapport 353, un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accordu. Avà a parolla hè à chì a vole piglià ? Anne-laure Santucci.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, chers collègues, quelques mots sur ce rapport.

D'abord en toutes choses, il faut rester humble et cet adage vaut aussi et surtout en politique et dans l'action publique. Ce dossier en est un exemple. Dans notre imaginaire collectif corse, la forêt, elle n'est jamais inhospitalière, elle est toujours majestueuse et prolifique.

Donc je ne vais pas rentrer dans le détail du rapport, d'autres le feront bien mieux que moi. Mais je voudrais souligner trois éléments, qui me paraissent importants, qui seront débattus sans doute après par mes collègues ;

Dans cette future programmation, le premier élément important, le Conseil exécutif l'a dit, c'est la notion de co-construction. Donc c'est essentiel, parce que contrairement au plan de 2021 construit unilatéralement par l'État, on souligne ici la volonté affichée, non seulement affichée mais démontrée par les faits, de la place de la démarche participative et de tous les acteurs et de leur implication dans ce secteur.

Le deuxième élément qui saute aux yeux en lisant ce rapport, mais nous le savions, c'est l'importance de la forêt privée et la complexité de la tâche à accomplir. 500 000 hectares de forêt, 66 % de la Corse, 400 000 hectares de forêt privée. 50 000 hectares de forêt appartenant à la Collectivité de Corse et 100 000 hectares de forêt appartenant aux communes forestières propriétaires, la commune de Luri est une commune forestière propriétaire.

Ce kaléidoscope de propriétaires va demander donc, Monsieur le Conseiller exécutif, des politiques publiques d'accompagnement qui sont solides, qui vont être solides, vous l'avez présenté, complexes, techniques mais aussi innovantes et surtout concrètes.

Troisième élément, et je termine là-dessus, c'est l'importance qui sera donnée à l'évaluation de cette programmation.

Cet outil présenté, bien sûr est perfectible, il sera peut-être rectifié, il y aura peut-être des nouvelles opportunités de présentation. Mais nous savons ici comme ailleurs, que l'action de terrain est la continuité de la pensée politique, les plus belles idées, les plus beaux mots ne valent rien s'ils ne sont pas suivis de réalisation.

En conclusion, la large démarche de concertation initiée par le Conseil exécutif sous l'impulsion d'un outil essentiel aussi à notre action politique qui est la Chambre des territoires, a donné naissance à un projet audacieux, innovant, mobilisant tous les acteurs. Ces mêmes acteurs doivent aujourd'hui désormais produire ensemble des outils de gestion, permettre la création d'emplois, développer la production et la transformation de cette ressource pour un objectif qui s'inscrit effectivement dans l'évolution institutionnelle de la Corse, une souveraineté retrouvée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole parlà avà di a furesta ?

Avete a parolla, Georges Mela, per « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous nous y avez invité, je ferai une intervention globale sur les trois rapports puisque je vois qu'ils sont, pour les avoir lus comme vous tous, ils sont étroitement liés. Je veux parler des rapports 353, 342 et 343.

Un mot d'abord sur les rapports qui n'ont pas été présentés 342 et 343, mais qui le seront très certainement par la suite, cela a été dit, ils sont le fruit de travaux organisés au sein de la commission du développement et de la Chambre des territoires qui avaient relevé l'importance de la synergie pour l'accès à la ressource et aux moyens de lutte notamment contre les incendies. Cela a été dit en commission des finances, ça été rappelé à l'instant.

La Collectivité de Corse entretiendrait les pistes communales par ces conventions de servitude. Les conditions sont assez cadrées, les communes devront disposer d'un plan d'aménagement forestier, c'est ce qui est écrit, avoir un volume de bois exploitable intéressant et avoir une forêt communale contiguë à la forêt domaniale.

La question qui me vient à l'esprit et que j'ai exprimée en commission des finances, c'est de savoir si le nombre approximatif des communes éligibles était recensé et en édifiant celles qui ont une forêt contiguë et qui ont un plan d'aménagement forestier, je pense que cette recherche sera susceptible de pouvoir être très certainement facilitée.

Concernant le rapport 343, celui-ci me semble beaucoup plus ouvert. C'est un peu le pendant, et les conventions se feraient sur sollicitation des communes forestières et de leur EPCI qui ne disposent pas des moyens nécessaires. À l'inverse des conventions de servitude, ce rapport offre davantage de marge de manœuvre, ce qui permettra de répondre aux sollicitations communales de façon beaucoup plus souple. Bien entendu, vous l'avez compris, nous validons ces deux rapports.

Mais j'en viens au rapport 353 qui fait l'objet plus précisément de mon intervention. Sur la forêt, ça a été dit, estimée à 500 000 hectares, 66 % de la superficie du territoire insulaire. Dois-je rappeler que comme pour le Padduc qui devait poursuivre le double objectif de la préservation du développement, la stratégie de gestion forestière est censée concilier préservation et exploitation ?

Dans ce rapport, on parle d'effondrement de la filière bois. C'est tout sauf nouveau, permettez-moi de le dire. Le CESEC qui a fait un travail de fond sur la question en 2021, le rappelle dans son avis.

Je voudrais attirer votre attention et vous rappeler la colère exprimée l'an dernier par les responsables associatifs des propriétaires forestiers privés contre la Collectivité. Je crois savoir que cette colère est toujours présente et n'est pas totalement dissipée. D'ailleurs, le syndicat d'I lignaghjoli corsi, reste dans l'attente d'une sollicitation et à mon avis, ils sont les acteurs numéro un de la filière, il est bon de le préciser.

Malgré tout, les actions qui sont ciblées et qui sont comprises dans le document vont dans le bon sens pour la plupart, elles sont vues et revues : la gestion par massif, vous l'avez dit, l'amélioration de la desserte forestière, rouvrir le milieu, valoriser les maisons forestières, former au bûcheronnage, implanter une formation sur la construction bois.

La filière bois est un sujet qui revient régulièrement dans les débats de notre Assemblée, et pour cause, c'est une ressource naturelle dont notre île regorge. Se pose de fait la question de son exploitation et de sa valorisation. C'est bien le problème, d'autant plus qu'il existe une SEM Corse bois Énergie, qui constitue en quelque sorte le bras armé de la Collectivité dans ce domaine.

Évoquer la filière bois impose de faire un historique, il a été plus ou moins fait, en rappelant que la Collectivité s'est vu transférer lors de la loi du 22 janvier 2002, découlant des accords de Matignon, les forêts domaniales devenant alors le principal propriétaire forestier de l'île. Les plans de gestion et d'exploitation ont été initialement confiés, par voie de conventionnement, à l'ONF.

Le dernier marché conclu avec l'ONF pour la sylviculture et l'entretien du domaine forestier ayant pris fin le 28 février 2021, et vous l'avez rappelé, l'exécutif a proposé de changer les modalités de gestion jusqu'alors réalisées à travers ce marché.

Les différentes alternatives de gestion, déléguées ou en régie, ont été étudiées et il s'est avéré qu'opérationnellement au bénéfice des activités de sylviculture et d'entretien du domaine forestier, de la politique publique, de la forêt et de la filière bois en général, comme financièrement, une internalisation des missions était plus judicieuse.

Depuis la délibération du 29 janvier 2021, le service sylviculture et entretien du domaine forestier a été créé pour réaliser les missions de sylviculture et d'entretien du domaine forestier que la Collectivité de Corse avait antérieurement confiées à l'ONF par marché public.

Donc depuis bientôt 2 années, la forêt domaniale est gérée directement par la Collectivité, sans marché ni DSP, après intégration des personnels ONF, 20 ans après le transfert de la compétence.

Parallèlement, la forêt privée s'est organisée et fédère les particuliers propriétaires d'espaces forestiers.

De même depuis mars 2011, une centaine de professionnels de la filière bois en Corse, se sont rassemblés pour créer l'interprofession régionale du bois.

L'organisation de la filière est un atout puisque l'ADEC ne peut engager d'actions collectives en faveur d'une filière que si celle-ci est dotée d'une représentation collective disposée à définir une stratégie concertée, c'est-à-dire des objectifs partagés et leur déclinaison en mesure collective. C'est le principe de la structuration économique.

D'un point de vue marchand, et on en a parlé à plusieurs reprises, la filière bois représente aujourd'hui en Corse environ 200 entreprises et plus de 600 emplois.

La construction bois, représente environ 2 % des parts de marché du bâtiment dans l'île, alors qu'elle avoisine les 11 % sur le continent. On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt Corse et de sous-valorisation de ses produits, alors que la ressource est abondante et de qualité et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants.

L'utilisation du bois constitue une réponse aux enjeux énergétiques, et vous l'avez dit, et intervient dans la problématique des nouvelles constructions et de la rénovation.

On dit souvent que la Corse ne doit pas louper la transition environnementale. Or, la filière bois en est un des piliers, certainement le nouveau visage de l'économie de la Corse.

Il faut trouver une articulation entre les acteurs et définir les enjeux, forêts publique et privée, Corse bois énergie, interprofession du bois. Tout l'enjeu réside à mes yeux dans la mise en place d'une stratégie collective refondée au titre de la structuration économique de la filière.

Alors bien sûr, on l'a fait, on le fera, on salue le travail de concertation qui a duré 2 ans et qui a associé les acteurs de la forêt et les différents échelons institutionnels pour arriver à ce plan quinquennal.

Mais on reste un petit peu sur notre faim au niveau des innovations en termes de pistes d'actions dont la plupart ont déjà été évoquées.

Alors vous nous demandez de valider le plan aux articles 1 et 2. On peut vous accompagner malgré ce sentiment de déjà vu mais non engagé que l'on vient d'exprimer.

Mais il se trouve que vous allez au-delà et particulièrement à l'article 3 où vous souhaitez récupérer la compétence bois forêt. On a récupéré la forêt en 2002, l'an dernier, de gros effectifs de l'ONF et maintenant la compétence entière avec la ressource et les personnels de la DRAAF. Nous ne vous étonnerons pas en disant que nous trouvons ceci un petit peu trop précipité. Vous connaissez notre prudence en la matière. Elle se manifeste par l'amendement qui vous est soumis, qui vous a été distribué, qui consiste quelque peu à nuancer votre certitude présentée comme une évidence.

Alors l'article 3 en question, ce que nous vous proposons, c'est qu'une étude soit lancée afin d'étudier l'implication pour la Collectivité de Corse, d'un transfert intégral de la compétence forêt bois, tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines.

Je crois que par le passé, on a eu des transferts de compétences qui ont été quelque peu hâtifs et qui, aujourd'hui, donnent bon nombre de déconvenues lorsque nous faisons les comptes.

Alors vu les difficultés et l'inertie depuis tant d'années, une démarche prospective serait plus raisonnable et pragmatique du sort réservé à notre amendement, il ne vous échappe pas que bien entendu, notre vote sur le rapport en dépendra. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai pris bonne note d'un rapport qui est important pour ces trois dimensions : la dimension gestion de l'espace, la dimension reconquête de notre autonomie énergétique et la dimension industrielle de production.

Le document est bien construit. Je lui fais un reproche scientifique, c'est que nous sommes en 2023 et il s'articule autour de bases de données de

2011. Je pense que c'est quelque chose qui est non concevable dans un document qui se veut être un document de référence pour les 5 prochaines années.

Mais malheureusement, comme la situation évolue peu et qu'elle ne fait que décliner, je pense que ça ne change pas grand-chose sur le fond.

Par contre sur la forme, le programme en gros, il annonce 20 M€ sur 5 ans, si on met bout à bout toutes les mesures, ça fait 4 M€ par an. L'essentiel est dévolu au maintien en l'état, essentiellement l'entretien des voiries, et même 80 % du programme. Il y a quelques oboles pour la formation des hommes, 40 000 €, je crois de mémoire pour une prospection de filières sur des diplômés nouveaux et une filière à 150 000 € pour former 8 bûcherons. On ne nous dit pas si c'est tous les ans ou si c'est une fois pour toutes. Ça reste à préciser.

Il y a un inventaire de toutes les mesures qui, bien entendu, sont fondées et génériques. Mais pour beaucoup dans la situation actuelle, je considère que c'est du bla-bla parce que tout le monde veut défendre l'espace environnemental, tout le monde veut valoriser l'outil, tout le monde veut créer cet espace industriel, tout le monde voudrait labelliser le bois corse et tout le monde voudrait qu'on l'achète en lieu et place des rondins de pin d'Alep ou de pins suédois, norvégiens ou dans les rayons de Leroy Merlin ou de Monsieur bricolage ou d'autres grossistes en bois implantés en Corse. On voudrait aussi éviter que l'on fasse des coupes à la sauvage sur les derniers châtaigniers qui nous restent, parce que c'est la réalité de notre structure économique.

Vous faites un inventaire favorable du tissu industriel restant. On parle de 9 scieries. Moi je n'en vois plus que 3 et encore. On parle de 200 industriels qui continuent à travailler essentiellement du bois. Je pense qu'on doit y associer beaucoup de multi-activités et de paracommercialisme parce que malheureusement je pense qu'ils n'y sont pas.

Pourtant effectivement, on a un potentiel forestier qui est un des plus denses du monde, plus de la moitié de la Corse est en surface réelle, un espace forestier, 500 000 hectares sur 860 000 hectares. On a des densités en bois au sol qui font partie aussi des plus fortes. C'est comparable aux plus belles forêts du monde. On a des bois qui ont poussé très lentement, dans des conditions climatiques très difficiles, dans des conditions venteuses, dans des conditions hydriques souvent défavorables, qui font qu'il a une texture, une tenue, une qualité qui ont fait depuis des millénaires sa réputation. Il a toujours été recherché.

Et pourtant, cette filière, elle patine.

Il y a un programme qui potentiellement est vertueux, mais qui, pour moi, est sans vertu parce qu'il n'y a pas derrière le moteur économique et financier qui permet de restructurer, de relancer la filière, de favoriser l'investissement, de favoriser la mise en place des outils et d'inciter les hommes à garder leur savoir-faire.

Moi je suis originaire d'un village de montagne, Ghisoni. Moi, petit à Ghisoni, j'ai vu tourner une douzaine de Latil, ce sont ces tracteurs agricoles forestiers avec des moteurs Renault, un châssis presque de char d'assaut et un gros treuil à l'arrière. Et avec ces petits engins, ils débardaient, ils débardaient, ils débardaient. Aujourd'hui, il y en a zéro.

On parle aujourd'hui de vouloir relancer une filière écolo avec le moins d'ouverture de pistes de débardage et un transfert par câbles, pourquoi pas ? À Ghisoni il y a eu des transferts par câbles sur des kilomètres, de vallée à vallée, démantelés à la fin des années 60. Pourquoi on ne se servirait pas de cette commune comme un site expérimental pour le relancer ? Parce que quand on met une idée, il faut mettre en face la ligne budgétaire. On ne peut pas demander aujourd'hui à une profession moribonde d'innover ou de lui imposer des contraintes de développement durable qui sont acceptables, mais qui sont inacceptables en termes d'économie d'entreprise.

Donc ça veut dire que lorsqu'on met un bois, on met un coût en face et le coût aujourd'hui, il n'est pas acceptable par rapport à la réalité du travail, que ce soit pour le bois d'œuvre, pour le bois bûche ou pour le bois déchets ; j'appelle en bois déchets les copeaux, tout ce qui est petit bois qui est transformable en bois énergie. Mettre un coût, ça ne veut pas dire mettre en compétition les vendeurs. Les vendeurs, il y en a 3 types en Corse, il y a la Collectivité de Corse qui est le premier vendeur potentiel parce qu'elle a la plus belle forêt, la mieux exploitable, la mieux desservie par les voiries qui ont essentiellement été construites sur des programmes d'État ; il y a ensuite les forêts communales et derrière les forêts privées Ce sont les trois vendeurs.

Si on ne crée pas, je dirais, un prix réel, connu, on crée une déréglementation de fait. On ne peut pas avoir aujourd'hui des coupes où la commune va vendre à 2 € le mètre cube. Mais on doit aussi faire en sorte que celui qui achète puisse vendre au vrai prix. Si on va vendre un bois d'œuvre, le prix mondial est connu, et si on va vendre un bois de chauffage, le prix doit être proportionnel au kilowattheure qu'apporte ce bois de chauffage. Il faut qu'on intègre cette notion, on ne peut pas aujourd'hui vendre du bois avec un mètre cube virtuel qui, suivant la taille de la camionnette, est de dimension très variable et suivant l'âge de la coupe est de capacité calorifique très variable.

Or, la réglementation impose qu'on vende du bois presque sec, à 20 % d'humidité. Pourtant en Corse en ce moment, 90 % des camionnettes qui passent ont des bois à plus de 40, voire 50 % d'humidité, c'est-à-dire des bois fraîchement coupés. La différence d'énergie entre un bois à 50 % d'humidité et un bois à 20 %, elle est presque du simple au double, c'est-à-dire qu'un mètre cube de bois correctement séché et un mètre cube de bois immédiatement vendu, ont des valeurs énergétiques complètement différentes. Donc, vouloir labelliser la filière bûche, c'est créer des règles, un cahier des charges.

Mais dans ce « Far West » du bois corse actuel, avec des coupes sauvages, des coupes non déclarées, des personnes qui ont des Siret aléatoires, il faut se mettre à la place de ceux ou celles qui ont fait l'effort d'essayer de respecter la règle et qui, aujourd'hui, sont mal en point parce que le marché ne permet pas à celui qui a l'honnêteté de respecter la règle, de faire le vrai prix, de lutter contre une concurrence déloyale qui est tacitement acceptée par tous les services et tous les organisateurs de la filière.

Donc oui, promouvoir, réguler, mais ce cahier des charges global, il impose des règles de contrôle, il impose des bons de transport sur chaque camion. Celui qui s'est mis en règle et qui, au lieu d'avoir une camionnette en surcharge à 3 tonnes, a un petit poids lourd enregistré à l'ancien service des mines, avec son disque dur homologué, il est limité en nombre d'heures de route, il n'a pas le même coût au kilomètre que celui qui met sa surcharge sans aucun contrôle.

Donc, on doit aujourd'hui avoir la vision d'une économie en souffrance qui doit être aidée structurellement.

Demain, on veut relancer la filière bois noble, bois d'œuvre, essentiellement pour commencer par les marchés publics où on est nous, Collectivité de Corse, l'acteur principal.

Déjà, il faut donner l'exemple, quand on a un chantier où il y a du bois, qu'on fasse l'effort de l'imposer. Je pense au président de l'ODARC, il a récupéré le bébé, mais la magnifique salle de réunion de l'ODARC, elle est en bois du monde entier, mais il n'y a pas un seul morceau de lambris qui vient de Corse. Qu'est-ce qui nous empêchait de faire un cahier des charges sélectif ? C'est comme ici, est-ce qu'on pouvait faire autrement ? Oui, si on l'impose dans le cahier des charges à un architecte, on lui dit : votre projet doit intégrer du bois corse.

Ensuite, il y a un deuxième problème et là c'est l'ingénieur qui vous parle. Il n'y a aucun bois corse qui a fait l'objet d'une homologation au CSTB. C'est-à-dire que dans une fiche de calcul aujourd'hui, si on prend du bois corse

qui est noble, on va le rentrer comme si c'était un simple pin. Pourtant, le Lariccio, il a la structure mécanique des plus beaux bois et des plus résistants qui existent en essence sur cette planète. Ça fait 12 ans qu'on en parle. J'étais à l'Assemblée de Corse en 2011, on commençait déjà à parler que la labellisation était en cours. Où en est-elle ? S'il n'y a pas une labellisation, le bois n'est pas opposable.

Ensuite, il faut certifier les classifications en termes de vulnérabilité, classe 2, 3, 4. Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait des dispositifs d'étuve et de séchage qui soient normalisées. Mais ça veut dire qu'il faut aider structurellement ceux qui veulent les mettre en place. Le seul qui a essayé d'en mettre un en place aujourd'hui en Corse, il a été obligé de se replier sur du matériel d'occasion, vous le savez.

Donc, on doit réfléchir à l'aide structurelle, au moyen de mettre ce bois sur le marché.

Ensuite à un moment donné, vous rappelez la PPE, l'énergie biomasse et l'énergie électrique en cogénération. Vous avez mis deux chiffres, Julien. Ils y sont dans la PPE, ils sont vrais : 60 millions de kWh pour de l'énergie chaleur à partir du bois et 7 MW pour de l'énergie instantanée en cogénération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, Madame Présidente, mais je parlerai moins après.

Si je revalorise ces deux chiffres que vous avez mis, ça représente 42 000 tonnes de bois et plus de 50 000 m³, suivant les essences, peut-être même 60 000 m³. Sauf qu'aujourd'hui, le bois énergie réellement utilisé rien qu'en chaleur, je prends le grand chiffre parce que vous avez 40 chiffres dans ce dossier, un coup il y a 9 000 tonnes, un coup il y a 12 000 tonnes, je prends 12 000 tonnes, mais pour aller de 12 000 à 42 000, il faut multiplier par 4. Or votre PPE c'est pour 2028. Comment vous faites puisqu'il n'y a pas les chiffres en face, pour que des apporteurs de bois, des industriels, en Corse, soient en capacité d'amener sur le marché ces 30 000 tonnes supplémentaires ? Comment vous faites pour financer l'outil industriel qui va les absorber ? Où sont les projets de chaufferie ? Où sont les réseaux de chaleur ?

Tout ceci fait qu'aujourd'hui, c'est un bon début, mais au niveau structurel, au niveau économique, au niveau stratégique, c'est un programme d'indigents.

J'ai fini, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivagionni pour « Fà populu ».

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringriazià vi, Signora Presidente.

Ce programme, il vient s'insérer entre deux plans : le PPFCl, le fameux plan de lutte contre les incendies, donc on commence à trouver une cohérence en matière de protection de la ressource et de la forêt. On voit bien qu'il y a des choses intéressantes qui se sont faites et qu'il y a eu des connexions dans l'élaboration de ces deux plans. Et donc, je ne m'attarderai pas sur ce volet environnemental. Il est aussi incité par la PPE, la PPE qui nous donne toutes les perspectives de développement de cette filière.

Effectivement, on doit avoir en tête aussi l'arrêt de la concession gaz d'Aiacciu et de Bastia, qui à un moment donné vont peut-être être remplacées partiellement, je ne pense pas totalement, mais au moins partiellement avec quelques projets biomasses. Ça veut dire qu'on s'inscrit dans un développement de cette filière.

Face à ça, quelles sont les problématiques ? Première problématique, c'est la disponibilité de la ressource. Est-ce que nous avons suffisamment de ressources disponibles et accessibles ? Aujourd'hui, le plus gros opérateur sur ce segment, c'est Corse Bois Energie qui extrait 10 000 tonnes par an, 5 000 par ses propres moyens d'exploitation forestière, 5 000 par l'apport d'autres exploitants forestiers.

Donc, première problématique, c'est l'alimentation. Comment va-t-on passer de 10 000 à 40 000 tonnes ? Et là aussi, il faudra s'entendre parce qu'on voit que l'ONF donne un certain chiffre d'extraction annuelle, de possibilités d'extraction annuelle, et d'autres acteurs sont très en-dessous ou très au-dessus. Donc, il va falloir s'entendre. Et là, vous avez un outil, vous proposez dans votre plan d'action un outil très intéressant. Il y a aujourd'hui un observatoire et des commissions qui vont nous permettre d'étudier et enfin de dire exactement quelle sera la ressource disponible.

Donc, ce plan, il commence à structurer les choses à partir du moment où on connaîtra annuellement les possibilités d'extraction.

Le deuxième point, c'est la ressource humaine. Aujourd'hui, on l'a dit, les métiers de bûcheronnage ne sont pas attractifs, nous n'avons plus suffisamment de scieurs. À travers ce plan d'actions, vous avez renforcé l'activité du lycée professionnel et vous proposez d'installer, et ce n'est pas un coût, c'est l'installation de formations pérennes dans le domaine du bûcheronnage et du bois. Ça veut dire qu'on commence là-aussi, dans ce domaine, à structurer les choses.

Le troisième élément et c'est peut-être autour de ça que le débat se pose aujourd'hui, c'est le prix, le prix du bois, le prix au moment où il est coupé, au moment de la transformation, mais en ayant en tête et là, je vais parler de quelque chose que je connais puisqu'en tant que présidente de Corse Bois, Énergie, j'y suis confrontée tous les jours, Corse Bois Energie, vend le kWh 0,15 €. L'électricité produite par l'énergie fossile est à 0,18 €. Ça veut dire que cette compétitivité-là, il faut la maintenir, sinon quel serait l'intérêt que Bastia, Aiacciu ou n'importe quelle ville de Corse, installe un réseau biomasse si l'électricité fossile est plus chère ? Ça n'a aucun intérêt.

Donc qu'est-ce qu'il va falloir travailler ? Il faut que grâce à l'observatoire que vous avez mis en place, et cet outil est fondamental pour la perspective de développement, eh bien, il va falloir qu'on décortique l'ensemble de la chaîne des valeurs et qu'on dise une fois pour toutes, si on est dans le bon prix de vente ou d'achat en fonction de là où on se place, du bois au niveau de l'exploitation forestière, de la transformation en plaquettes et ensuite de ce qui va être produit en énergie de production.

Voilà un élément intéressant.

Moi, j'ai envie de vous dire qu'on est passé, grâce à votre plan, d'une situation d'un secteur comateux, parce que nous sommes dans un secteur comateux, à quelque chose grâce à votre programme, c'est un programme de l'audace, c'est le programme de l'espoir, parce que si ça ne marche pas cette fois, *simu finiti*.

Donc moi je pense que c'est le programme de l'audace, c'est le programme de l'espoir. Et grâce à ça, grâce aux outils que vous êtes en train de proposer, grâce à la concertation que vous mettez en œuvre et à l'harmonisation avec les autres plans, puisque vous êtes aussi à la gouvernance de cette PPE, on va bien pouvoir répondre aux enjeux qui se posent.

Donc je pense, Monsieur le conseiller exécutif, que tant dans la méthode que vous avez proposée, une méthode de concertation, j'ai moi-même eu le plaisir de travailler à vos côtés sur la commission formation où on s'est réunis autant de fois que l'on a voulu, et nous avons finalement mis en œuvre des choses très opérationnelles, c'est-à-dire que le plan n'est pas encore voté maintenant, à l'instant où on se parle, et déjà vous avez mis en place des décisions qui ont été prises dans ces commissions en matière de formation, d'innovation avec l'université aussi.

Donc ça veut bien dire que grâce à votre action, depuis que vous avez été nommé, et je salue aussi l'action qui est menée par Monsieur Guidini, il y a eu une accélération de la politique que vous voulez mener dans ce secteur d'activité.

Donc c'est un véritable changement qui est en train d'être opéré et nous ne pouvons que, évidemment, soutenir ce programme qui nous semble déterminant. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais saluer chaleureusement les membres qui sont dans le public, vous saluer, Monsieur le conseiller, cher Julien, et saluer vos services aussi.

Vous rappeler que quand nous sommes rentrés pour la première fois dans cet hémicycle, on parlait beaucoup de de la forêt comme un objectif tout à fait vertueux, comme un élément central de nos futures politiques publiques. Il y avait une forte attente, et ça vient d'être dit aujourd'hui. Alors bien sûr, l'ensemble, l'entièreté de l'attente n'est pas, sans doute, satisfaite aujourd'hui, mais pourrait-il en être autrement ? Mais en tout cas, il y a un bond considérable qui est effectué aujourd'hui et nous le disons, et je le dis à présent, non pas parce que nous sommes dans la majorité, parce que c'est un fait objectif et il faut le saluer quand les choses avancent, il faut le dire et si possible le dire collectivement. Donc bravo tout d'abord pour ce travail sincèrement !

Dire aussi que votre travail met en exergue et notamment à travers la délibération, vous avez parlé d'un transfert de compétences.

On a un petit peu regardé, on peut dire, me semble-t-il, qu'il y a un éclatement de la compétence. Je le dis grosso modo, il y a la Collectivité de Corse qui est compétente sur un certain nombre de choses, il y a l'ONF qui est compétente sur un certain nombre d'autres choses, il y a la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, la DRAAF, qui est compétente également, il y a les DDT, les directions départementales des territoires 2A et 2B, le centre régional de la propriété forestière de Corse, CRPF. Donc des services de l'État, des services de la Collectivité. Donc grosso modo, et je suis rapide, une compétence qui est globalement éclatée.

Nous, ce que nous voudrions et nous semble-t-il à travers la délibération et la demande de transfert intégral de la compétence, c'est qu'il y ait une évolution et un transfert de la compétence. Pourquoi ? Pour premièrement, de la simplification et deuxièmement de l'efficacité. On ne demande pas de la compétence pour dire on a de la compétence. Simplification et efficacité, et on voit, les acteurs le savent bien, que c'est vraiment un éclatement de la compétence auquel il faut aussi répondre à travers une évolution statutaire et une évolution des politiques publiques.

Ce transfert de compétences, il est sous-tendu, je le disais, par un désir fort de simplification et d'efficacité, mais il est aussi sous-tendu par autre chose qu'à puliticamente simu naziunalisti, avemu vutatu una deliberazione u 5 di lugliu. In issa deliberazione ch'hè stata vutata da ss'Assemblea quì, ci hè una dumanda pà principiu aldilà di e cumpetenze di u Statu, di un trasferimentu di tutte e cumpetenze à a Cullettività di Corsica, et la forêt fait partie des compétences clairement listées comme compétences que cette Assemblée de Corse majoritairement a demandées.

Donc, nous conformément à la délibération du 5 juillet notamment, parce que c'est dans notre ADN de nationalistes, on estime qu'un certain nombre de choses doivent être transférées et a furesta, ghjè a furesta di i Corsi, ghjè a furesta di a Corsica, è ci pare normale ch'ella sippia una gestione trasferita à a Cullettività territoriale di Corsica, pà assicurà e pulitiche publiche è aiutà i privati dinò, e merrie, e comune, à gestisce e so fureste.

Je termine en disant que dans la délibération du 5 juillet et conformément à notre philosophie depuis le début, à toutes nos réunions, que ça soit en conférence des présidents ou ailleurs, nous ne sommes pas, contrairement à ce que certains peuvent penser des jusqu'au-boutistes, de la compétence ou du transfert de compétences. Nous avons toujours dit que ces compétences-là, et c'est inscrit dans la délibération du 5 juillet et c'est notre fil rouge, nous les voulons certaines de manière immédiate, mais d'autres de

manière progressive, après évaluation, avec les transferts financiers, budgétaires et humains qui correspondent.

Donc à un moment donné, et j'en reviens à l'amendement qui a été présenté par notre très cher collègue Georges Mela, il est dit dans la délibération que le transfert est demandé après évaluation contradictoire. Donc, ce qui est écrit dans la délibération, c'est déjà, me semble-t-il, le fondement même de votre amendement, que l'on peut comprendre mais que l'on peut comprendre de manière complémentaire, mais non pas de manière substitutive.

Nous conformément à nos engagements et à tout ce que nous disons depuis le début, nous voulons un transfert de la compétence, des clarifications, une évaluation contradictoire, mais nous voulons que la forêt corse puisse être gérée par la Collectivité de Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole parlà ? Josepha ! Micca troppu longu...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

No, v'aghju da fà un rigalu di Natale, Madama a Presidente, aghju da pruvà d'esse abbastanza corta, a sò ch'ellu vi ferà piacè.

Allora, il y a eu beaucoup d'enjeux qui ont été posés et on sent bien que nous savons que nous sommes face à la nécessité de gérer une ressource, qui est une ressource maîtresse pour la Corse dans la préservation de la biodiversité, de la ressource elle-même, dans la nécessité de trouver un équilibre avec son exploitation, avec la question du bois énergie, de la construction, tous ces enjeux ont été posés et dans les années à venir, des changements climatiques et environnementaux auxquels notre pays est déjà et sera confronté. Et l'on sait combien, et vous l'avez dit, la diversité des enjeux, la diversité des acteurs sont autant d'atouts, mais aussi autant de contraintes.

Face à cela, nous avons aujourd'hui quelque chose qui s'appelle « programme », qui pose un ensemble d'axes, je ne dirais pas programmatiques, de planification, d'objectifs à atteindre, que nous pouvons partager pour la plupart, pour certains, parce qu'ils ont déjà été évoqués, et vous l'avez d'ailleurs rappelé Monsieur le Conseil exécutif, ils sont déjà connus et reconnus et on a déjà même eu à les débattre ici. D'autres sont des propositions de bon sens portées par la Collectivité, par les différents offices et agences et par les acteurs aussi, qui ont contribué.

Mais finalement on aboutit à un catalogue de bonnes intentions dans le sens où, et je vais puisque c'est bientôt Noël, essayer d'expliquer les choses le plus gentiment possible, mais c'est un catalogue de bonnes intentions. Pourquoi ? Parce qu'on pressent tous et on ressent tous, et d'ailleurs vous-même, vous l'avez dit, une distorsion avec la réalité de ce qui est aujourd'hui, je ne vais pas parler de la filière bois et je vais y venir très rapidement, de ce qui est aujourd'hui la réalité de la gestion de la forêt corse.

Alors ça, on pourrait vous suivre aussi puisque quand on se fixe des objectifs, tant qu'à faire, on se fixe des objectifs ambitieux. Et donc, le fait qu'ils ne collent pas à la réalité, c'est plutôt bien et dans d'autres matières d'ailleurs, je vous y encourage vraiment. Donc, je me contredirais à vous dire aujourd'hui le contraire.

En revanche, si c'est une programmation justement, et au regard de ce que nous connaissons aujourd'hui, de la réalité de la filière bois, de ce que nous connaissons collectivement, nous devrions être, au-delà de la déclinaison des fiches actions, dans le diagnostic des maillons faibles. Et, alors que les enveloppes sont, elles aussi faibles, dans la gestion quasiment au fléchage de là où on a besoin de résorber cette distorsion avec la réalité aujourd'hui et les objectifs que l'on veut atteindre, quasiment de manière chirurgicale. C'est-à-dire qu'on n'est plus au temps des grands schémas, c'est bien de faire des axes programmatiques, on l'a tous fait. Mais aujourd'hui on doit être, on devrait, dans ce domaine-là, arriver à être capable de taper de manière quasiment chirurgicale là où il faut, à un moment donné, rétablir les équilibres.

Et c'est et c'est ça qu'on ne retrouve pas ici. On a les grands axes, on a des programmations, mais on n'a pas en face les financements, ou en tout cas on voit bien que les financements au regard de l'ampleur de l'exercice, ils sont faibles et donc, c'est pour ça que je reviens sur la nécessité de taper au plus juste, on a sur ces questions-là aussi, la nécessité de préserver, alors je vais conclure comme ça aussi, sur le fait de la gouvernance, allez je tape sur un des aspects qu'il faut améliorer. Attention, améliorer la gouvernance ce n'est pas multiplier encore les instances, dans notre Collectivité elle-même, on a une multiplicité d'intervenants. Ce n'est pas rajouter de nouvelles instances décisionnelles, c'est essayer de mettre des outils, parce que transversalité, c'est un mot que j'ai moi-même souvent utilisé, transversalité quand il n'y a pas les outils en face c'est dilution de la responsabilité et de l'action, s'il n'y a pas des outils pour gérer la transversalité.

Et aujourd'hui, la question des acteurs, filière, ce n'est pas une filière, on le sait tous, c'est des acteurs, des acteurs pour beaucoup engagés, des acteurs de différents types, institutionnels, privés, professionnels. Mais une filière, c'est

la création d'un écosystème. La Collectivité, quand je dis flécher, la Collectivité, elle doit avoir le rôle de coordinateur et venir à un moment donné, voir comment elle peut accompagner la structuration de manière plus précise encore, si l'on veut lutter et si l'on veut agir pour préserver la ressource, si l'on veut agir pour faire face au changement climatique, si l'on veut agir efficacement pour que la forêt corse ne soit plus aussi dans le bois de construction concurrencé par des essences importées et que l'on puisse véritablement à terme parler d'une valorisation de la ressource, de la défense de ceux qui y travaillent et de sa préservation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Saveriu, ùn site micca ubligatu.

M. Saveriu LUCIANI

A socu !

Rapidement, je commencerai par une touche un peu passéiste, comme d'habitude, à savoir que la forêt corse aujourd'hui, ce n'est pas la forêt corse d'hier, vous le savez. L'écriture du territoire a changé, beaucoup changé, beaucoup de territoires qui étaient hier des territoires de production agricole notamment, sont devenus des friches, au-delà des friches, carrément du maquis et au-delà du maquis, une forêt qui aujourd'hui couvre, je passerai sur les chiffres, une grande partie de notre territoire, dont une grande partie aussi est plutôt dans l'indivision, on peut le dire, puisqu'une grande partie de la forêt corse relève du privé.

Ce rapport, il est significatif d'une grande attente, une attente des élus, qui sont là, que je salue, une attente des Corses aussi parce que le bois et vous savez, puisque vous êtes originaire d'une région qui a été en avant-garde, il y a près de 100 ans, la Fortef, rappelez-vous de la Fortef, entre Laparo et Calzarellu, c'était un exemple, c'était le plus grand employeur de Corse, 700 salariés à l'époque autour du bois, sur les forêts de San Gavinu, Isulacciu jusqu'à Migliacciaru,

Une fois que j'ai dit ça, je n'ai rien dit, sauf que je tenais à le rappeler parce que c'est quelque chose qui est culturellement, économiquement ancré chez les Corses qui aujourd'hui se contentent d'accadastà sti legni davanti à a casa per accende u caminu, je résume.

Quelques observations sur le rapport. D'abord, vous dire que ce rapport, il se concentre quand même sur l'assistance aux communes forestières en grande partie et sur les structures intercommunales. Ce sont des choses qui

sont déjà intégrées au PPFENI que vous connaissez, au plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies, avec les 4 objectifs que je n'ai pas besoin de rappeler ici, que vous connaissez aussi. Aussi une touche pour saluer ce que nous avons fait ensemble, mais là, avec une autre casquette, le travail qui a été fait par notre communauté de communes, qui est quand même significatif, qui est déjà venu ici et qui a fait l'objet d'un rapport il y a quelques mois, cette mise en place de l'interface, forêt habitat avec des obligations que vous connaissez, notamment par rapport au fait qu'on s'est rendu compte que les OLD ne suffisaient plus. Il doit y avoir un maire du canton de Castellu qui est ici.

L'idée aussi donc de déployer des zones, qu'on appelait nous à l'époque, des zones tampons, autour des villages parce qu'il y avait un risque incendie évident, notamment sur les villages que vous connaissez, Isulacciu, Ghisoni, etc.

L'expérimentation du Fiumorbu, pour moi a une valeur d'exemple, je tenais à le dire parce que c'est quelque chose qui est aujourd'hui presque exceptionnel puisqu'on a créé des zones tampons exceptionnelles et que ça répond aussi à une grande attente.

Pour revenir aux propositions ou aux remarques sur le rapport lui-même, je vais faire très court, même si beaucoup ont souligné le fait que nous sommes dans une filière qui ne représente que très peu de monde, 0,5 % de la main d'œuvre salariée en Corse, je ne vous fais pas le comparatif avec ailleurs où il y a des centaines de milliers d'emplois qui se créent., il faut dire d'abord qu'il y a un rapport qui fait la place à 5 objectifs stratégiques et à 26 fiches actions. L'idée, bien entendu, c'est de revitaliser cette forêt corse et de stimuler son développement, voire construire une filière qui s'appellera la filière bois. Et là, il y a quand même quelques remarques à faire, notamment sur les fiches actions.

Sur les fiches actions, on peut constater l'absence de données qui sont pour moi des données clés, notamment la définition du jugement, sa classification administrative, bois brut, déchets, écoproduit, etc., sa répartition territoriale et ses modalités de gestion. L'absence de toutes ces informations entrave pour notre part, la proposition d'une stratégie de filière et de développement adaptée au contexte propre, spécifique de l'île.

Sur ce, je vais vous faire remarquer aussi et c'est pour ça que je faisais référence à la Fortef, qu'il manque une véritable politique de gestion forestière sur plusieurs décennies. La forêt, ce n'est pas l'instant T, vous le savez, ça a une vie. Et donc, cette politique de gestion forestière sur plusieurs décennies, elle est

pour nous nécessaire pour garantir d'abord la qualité future de ces forêts et du bois, et surtout parce que ça conditionne leur utilisation dans la construction.

Impératif aussi pour nous de cartographier l'écosystème productif en hiérarchisant les applications en fonction des besoins locaux, tout en identifiant les obstacles et les leviers de leur mise en œuvre.

De plus, pour nous, la proposition d'une analyse multicritère en tant qu'outil, en tant qu'outil d'aide, bien sûr, est essentielle pour l'aide à la décision.

Je continue sur les observations pour dire aussi qu'il est essentiel aussi de définir des pistes opérationnelles pour le déploiement de l'économie qu'on appelle circulaire, qui vous tient à cœur aussi, notamment en y associant les acteurs locaux et en y accolant une proposition de schéma de gouvernance.

Ces points-là, je vais les compléter avec autre chose. On évoquait tout à l'heure la formation. La formation, je lisais un article dernièrement, il y a plus de 30 métiers différents autour de cette filière. Je vous laisse mesurer la distance encore qu'il y a à parcourir. Le volet, vous l'abordez, bien entendu, il est crucial de créer à moyen terme un parcours de formation qu'il soit pluridisciplinaire, en référence à ce que je viens de dire, et surtout qu'il soit attrayant. On a pris note des filières qui s'ouvrent dans les lycées agricoles, est-ce que ce sera suffisant ? On verra bien, mais attrayant, qu'il soit de qualité et surtout qu'il soit en adéquation avec les besoins de la filière.

Ça garantira surtout aux étudiants formés, la possibilité d'apporter, leur polyvalence et leurs compétences spécifiques. Ça, c'est aussi un point à mettre en exergue.

Concernant l'innovation, on parle d'innovation, à l'heure où on parle, l'innovation, a cerçu !

Le partenariat avec l'université et là, je salue quand même le fait que tout le monde y adhère en disant que c'est un atout majeur, le développement de méthodes innovantes et de transformation du bois, notamment, quand vous avez exploré des technologies avancées, notamment la robotique, l'automatisation des méthodes qui respectent autant que faire se peut, l'environnement, vont nous permettre, parce que là il y a quand même un axe de recherche très large sur Corti, de mieux rentrer dans le contexte de la chimie verte du bois.

L'établissement de partenariats locaux ensuite, notamment avec d'autres entreprises et les secteurs locaux, c'est aussi un facteur clé pour nous, notamment pour encourager une croissance mutuelle. Et là, j'insiste aussi sur le fait que la collaboration doit être poussée avec le secteur du tourisme.

Le rapport de la Collectivité présente bien sûr des aspects qui sont cruciaux. Le rapport omet, en tous les cas, survole un peu ce que nous appelons nous la seconde transformation du bois. Pour nous, elle est absente de la discussion, elle est absente du rapport. Je vous rappelle la Fortef, je reviens toujours au début de l'histoire.

Donc cette étape de la seconde transformation du bois, c'est celle qui consiste à transformer le bois brut ou semi transformer en produit fini ou semi fini, à une plus forte valeur ajoutée. Ça, je ne le vois nulle part écrit. Ce développement, donc de la seconde transformation doit s'envisager, bien entendu, en parallèle avec la première transformation, car il s'agit de créer une valeur ajoutée significative et surtout qui permette de diversifier l'offre et de générer de nombreux emplois locaux. Je parlais tout à l'heure de 400 000 emplois ailleurs, 0,5 % des emplois en Corse, je vous laisse mesurer l'amplitude.

Ce volet donc de la seconde transformation du bois, nous semble pour nous essentiel, et il est absent. Donc, j'espère avoir des réponses de votre part après cette intervention.

En tous les cas, ça permettra, s'il est intégré, d'avoir une meilleure approche du projet global et d'avoir comme ça une vision complète et équilibrée de cette filière.

Je finirai sur une citation que j'ai lu l'autre jour, qui m'a plu, parce que ça revient aussi au début de l'histoire : seule l'utilisation du bois peut sauver les forêts du monde. C'est extrait de « le peuple du bois ». J'espère simplement que l'utilisation du bois corse permettra à sauver ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci hè una dumanda di parolla, mi pare di « Fà populu », donc Jean-Paul.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, le rapport qu'a présenté le Conseil exécutif a montré la complexité effectivement du dossier, mais également a souligné les perspectives, les enjeux et les solutions et surtout a prouvé que depuis quelques mois, il y a une remobilisation de toutes les énergies sur des solutions qui sont faisables avec effectivement une phase de concertation qui serait indispensable.

Moi, je voudrais intervenir sur deux points qui me paraissent essentiels, deux points importants qui sont des retours d'expérience sur la formation notamment, à travers l'outil qu'est le lycée agricole de Sartène, qui a été évoqué par le Conseiller exécutif tout à l'heure dans son ouverture, afin de rappeler qu'aujourd'hui au campus AgriCorsica di Sartè, nous proposons 4 types de formations sur la filière bois.

Donc, il y a des outils déjà qui existent et il y a une certaine adhésion qui se fait autour de ces problématiques.

La première, c'est un CAP, ça a été évoqué, bûcheronnage qui peut être réalisé en contrat d'apprentissage pour les plus jeunes. Je crois qu'on ne peut pas oublier cet effort qui est fait par cet outil.

La deuxième c'est à partir de la 3^{ème}, un bac pro gestion de la forêt, bûcheronnage et gestion d'une exploitation forestière.

La troisième, c'est un BTS, gestion de la forêt où la moitié des épreuves se déroulent sur le continent.

Et c'est aussi à la demande du conseiller exécutif, une formation bûcheronnage, comme le disait tout à l'heure Nadine, une formation bûcheronnage pour adulte qui est proposée. Donc, des solutions qui sont mises concrètement en œuvre aujourd'hui au sein de l'établissement de Sartène. C'est une première étape avant l'université qui devrait proposer des diplômes d'ingénieurs.

Malheureusement, on le sait, c'est un constat que nous avons fait, la connexion entre nos diplômés et le monde de l'entreprise, il y a un certain décalage, elle a du mal à se construire. Je pense que grâce au plan ambitieux qui vient de nous être proposé aujourd'hui de formation aux métiers de la forêt, nous pourrions répondre à ces attentes. Mais des pistes sont ouvertes.

Le deuxième point, c'est le sylvopastoralisme. Il y a tous les acteurs qui ont été cités dans la gestion de la forêt. Il faut mettre l'accent sur l'implication que peuvent avoir les agriculteurs dans la gestion de la forêt. Ils sont des acteurs incontournables et indispensables. Il faudrait aller vers plus de conventions avec les agriculteurs pour l'entretien des pares-feux avec des conventions de pâturage. Je pense que le travail avec les éleveurs sera gagnant pour la prévention incendie et pour l'entretien de la forêt.

De plus, les éleveurs pourront ainsi nourrir leur cheptel et diminuer leur coût d'alimentation, ce qui est une donnée économique importante.

En quelques années, vous le savez comme moi, la production des porcs a presque triplé en Corse avec le développement des labels de qualité comme l'AOP.

La grande majorité de la forêt corse est composée aujourd'hui de chênes verts qui produisent des glands et c'est la principale ressource nourricière de u porcu nustrale.

Aucune étude scientifique sur les glandées et la gestion des forêts des chênes verts et de chênes liège, afin d'augmenter la production de glands n'avait jusqu'à présent été initiée en France. Or, et ça, c'est un retour d'expérience que je voudrais citer au niveau de notre Assemblée, grâce à une ingénieure agronome en contrat au campus AgriCorsica di Sartè, et sous notre impulsion, une étude sur 3 ans sur la chênaie et les glandées a pu être réalisée au sein de notre établissement. Cette étude s'est faite avec la collaboration du ministère de l'Agriculture de l'ONF, de l'INRA, de l'ODARC, des coopératives sylvicoles, du CRPF, du syndicat « porcu nustrale » et des chercheurs internationaux espagnols, italiens et français, entre autres. Et, lors d'une séance plénière au mois de juin dernier, un rapport a pu être établi par ces différents scientifiques.

Sur le terrain, l'élagage aussi d'une parcelle de 5 hectares sur la commune de Foce-Bilzese, en partenariat avec le CRPF, va nous permettre sur une période de 5 ans, d'avoir des données précises sur l'évolution de la glandée.

L'élagage des forêts des chênes peut permettre un meilleur rendement de la production des glands pour les éleveurs qui doivent aller vers l'autonomie alimentaire. Cela peut être aussi un revenu complémentaire en bois de chauffage et bûche pour ces derniers.

Voilà ce retour d'expérience que je voulais communiquer parce que les quelques éléments qui sautent aux yeux sont juste d'une part un complément d'information à ce rapport, mais très important pour le devenir d'une filière et montrer que des solutions peuvent être déjà mises en pratique et que nous devons essayer de les construire à travers toutes les énergies mobilisées. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur Panzani, pour ces retours d'expérience et évidemment la référence au travail du lycée de Sartène en la matière.

Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Donc très rapidement, Madame la Présidente, merci de me donner la parole.

Je voudrais simplement souligner le travail important de Julien Paolini, puisque ce n'est pas un travail qui est un travail issu simplement du Conseil exécutif, ça a été rappelé, mais il faut quand même le rappeler à l'ensemble de l'Assemblée, c'est un travail qui s'est réalisé en échange avec les acteurs à travers des moments, les assises de la montagne Montegrosso, I scontri di a furesta. Il a fallu converger entre acteurs de la filière, communes, intercos et c'est le produit de ce travail collectif. Ça, c'est un premier point qu'il faut souligner. C'est dans le sens que cette étape n'est pas la même que celle des précédentes.

Ensuite, le deuxième élément, c'est que justement, parce qu'on est dans une étape par rapport à une filière et une politique qu'il faut totalement reconstruire, ùn si face micca u Monte Cintu in un ghjornu, se ùn semu micca intrenatu per fà u Monte Cintu, primu ci canzemu à a petra pinzuta è dopu, u sicondu ghjornu, si colla à u Monte Cintu.

Donc, il faut apprendre la capacité à franchir les étapes lorsqu'il faut tout reconstruire, la filière, l'accessibilité, la disponibilité de la ressource, vous l'avez dit et vous avez su cibler des priorités. Donc vous avez matérialisé un chemin, un premier chemin accessible pour rendre la suite possible, parce que c'est bien beau de définir des objectifs généraux dans le temps lorsque l'on part de rien, soit on abandonne par rapport à la tâche et à la complexité de la tâche, et je crois que l'ensemble des acteurs qui sont là l'ont vu, soit on se dote d'un chemin viable par étapes, accessible, communément admis entre acteurs, et on franchit les étapes. Et, au fur et à mesure que nous franchissons les étapes, l'objectif devient moins une chimère, moins quelque chose de théorique, mais quelque chose de tellement perceptible, et ça renforce la dynamique d'ensemble.

Donc vous avez su faire des choix sur la disponibilité de la ressource, notamment sur la question de la formation qui était souvent évoquée, sur la question évidemment de la labellisation à terminer, sur la vision multidimensionnelle de la forêt. Et ça c'est important et ça change par rapport à ce qu'on avait vécu sur les débats auparavant.

Vous matérialisez ici un engagement depuis un an et demi, vous l'avez dit, qui était attendu après les assises. Nous sommes là, il faudra poursuivre.

J'ajoute que d'autres politiques, vous le savez, sont à intégrer.

Il y a la PPE, c'est un premier levier important, y compris de financement puisqu'on parle de financement. Mais aussi la future charte puisque Jean-Paul faisait état du pastoralisme, de l'agriculture, la future charte de gestion territoriale des estives, alors certes, sous maîtrise d'ouvrage du comité massif, mais qui est multidimensionnelle et qui touche aussi au milieu fermé et à la capacité à créer les équilibres avec la pleine nature et le pastoralisme dans une optique de relance avec la question forestière.

Donc c'est à intégrer puisque ce sont ces éléments-là qui sont à croiser. Moi je crois que là nous sommes sur le bon chemin. Simplement, il faudra évidemment, nous le savons tous, de l'opiniâtreté pour arriver à l'objectif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il y en a eu beaucoup sur ce sujet ô combien important et vital parce que personne ne l'a dit, mais la forêt, c'est aussi un poumon. Je crois que c'est une chose essentielle à rappeler. Et évidemment, je ne m'étendrai pas sur la question de la valorisation économique et des difficultés de structuration, tout le monde en a parlé.

Donc voilà, je ne m'étendrai pas là-dessus, mais rappeler quand même que la forêt est un poumon économique et un des piliers de notre patrimoine naturel.

Je me tourne vers l'exécutif, donc vers Julien Paolini, à vous !

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Vous soulignez dans vos propos que la forêt est un poumon, en effet, on ne l'a pas suffisamment rappelé, la forêt corse est un puits carbone extraordinaire dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. On aura à s'interroger sur le rôle que joue aujourd'hui la Corse par ses forêts dans l'atténuation de ce dérèglement climatique, donc le poumon. Donc quand on s'attaque à ce sujet, il faut de l'air, il faut de l'oxygène, Paul-Félix, dans la course d'obstacles qui est devant nous, je crois que depuis 2 ans, on a franchi un certain nombre d'étapes, on a franchi quelques cols. Le travail n'est pas fini. Anne-Laure SANTUCCI disait qu'aujourd'hui, on franchit une étape je crois qui est importante, si vous nous accompagnez dans le vote de ce programme. Maintenant reste à mettre en œuvre ce programme et pour cela, on aura aussi à revenir devant l'Assemblée, puisque dans chacune des fiches actions, vous avez pu constater qu'il y a des indicateurs pour permettre d'évaluer la bonne réussite des différentes actions qui sont prévues dans ce plan.

Pour répondre à Georges MELA qui m'interrogeait sur les conventions, j'en dirai quelques mots par la suite, puisque ce sont les rapports suivants, des conventions à la fois pour améliorer la desserte sur les communes, donc intervenir sur le territoire communal, également faire des zones de réduction de combustible qui vont permettre d'ouvrir les milieux. Il y a la phase d'ouverture, mais il y a aussi la phase d'entretien.

L'idée c'est aussi que des agriculteurs puissent utiliser ces milieux pour que la Collectivité n'ait pas à les entretenir une fois qu'ils ont été ouverts.

Aujourd'hui, les communes forestières, c'est à peu près 130 communes. On imagine bien que toutes ne vont pas répondre aux critères qui sont prévus dans ces conventions, puisque vous les avez rappelés : obligation d'avoir un plan d'aménagement forestier, toutes les communes ne sont pas concernées ; obligation d'avoir une desserte qui est contiguë avec la forêt territoriale ; et surtout l'obligation qu'il y ait une ressource accessible, une ressource avec des coupes marquées qui peuvent intéresser les professionnels du secteur. Donc on peut imaginer que sur ces 130 communes, une part qu'on aura à évaluer par la suite limitée est concernée, en tout cas dans un premier temps, par ces deux conventions pour améliorer la desserte et la réduction des zones de combustible. Donc je vous remercie, vous l'avez souligné que ce plan allait dans le bon sens.

J'en profite également, puisque vous avez évoqué la question des acteurs de la SEM bois énergie qui a bien sûr vocation, non pas être le bras armé de la politique de la Collectivité de Corse en matière de bois énergie, mais d'être un acteur incontournable de la production d'une énergie renouvelable à partir du bois. Et Nadine également le rappelait, aujourd'hui le bois énergie, le bois de chauffage, c'est l'énergie la moins chère pour se chauffer, toutes les études le démontrent, bien moins cher que l'électricité, bien moins cher que les granulés et bien moins cher que les énergies fossiles. Et on le voit pour ceux qui sont souvent dans l'intérieur et dans les villages, on voit bien que la demande en bois de chauffage, en bois énergie est croissante, ce qui entraîne aussi ces dérives dans la filière du bois de chauffage et du bois buche, qui a été soulignée notamment par Paul Félix, mais que j'avais moi-même voulu marquer dans le cadre de mes propos introductifs.

Donc l'énergie la plus compétitive en termes de prix, notamment pour la production de chaleur et une SEM qui a vocation à rendre un service majeur, notamment dans le déploiement des énergies renouvelables décarbonées sur Corti aujourd'hui, et j'espère ailleurs sur le territoire demain.

Il y a d'autres acteurs, c'est pour ça que je disais que la SEM n'est pas le bras armé de la Collectivité de Corse.

Il y a d'autres acteurs qui s'impliquent aujourd'hui dans le domaine du bois énergie, au-delà du bois de chauffage. Il y a bien sûr des entreprises aujourd'hui, ils sont là, présents dans les tribunes, ils nous écoutent en matière de cogénération. Et la Collectivité de Corse aura également à amener ses propres programmes, notamment dans le cadre de la sortie du gaz de ville, puisque vous savez que dans le cadre de la PPE, Paul-Félix vous évoquiez la question de la PPE, dans le cadre de la PPE, il est prévu la sortie du gaz de ville, aussi bien sur Bastia que sur Ajaccio, et dans le cadre de cette sortie du gaz de ville, il est envisagé de remplacer le gaz, donc une énergie fossile, par des réseaux de chaleur biomasse partout où c'est possible et les études ont d'ores et déjà commencé, notamment sur Bastia.

Concernant le transfert de la compétence, toujours pour répondre à Georges MELA, je crois que Romain le disait, dans l'esprit on est d'accord, l'article 3 de la libération précise qu'il y aura une évaluation contradictoire, des moyens financiers et budgétaires nécessaires à l'exercice, au bon exercice de la compétence forêt/bois.

Donc, moi je vous proposerai un sous-amendement, si vous en êtes d'accord, pour intégrer le principe de l'étude, tout en actant bien sûr la volonté, conformément à la délibération du mois de juillet, de transfert de cette compétence, Romain l'a rappelé, un souci de simplification, de ne pas avoir une multitude d'acteurs qui s'intéressent et qui sont en charge de la mise en œuvre de ces politiques-là.

Donc, je vous proposerai une rédaction qui intègre à la fois cette demande de transfert de la compétence conformément à la délibération et le principe, mais on a parlé d'évaluation contradictoire, mais on peut reprendre les termes d'une étude, tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines, pour l'exercice effectif de la compétence.

Donc vous nous direz si le sous-amendement vous convient pour cet article 3. Je crois que ça va dans le sens de l'histoire passée avec le transfert des propriétés, des compétences renforcées de la Collectivité en la matière, et bien sûr dans le sens de l'avenir, avec le processus qui est en cours.

Je reviendrai un peu sur l'état aussi de la filière.

En effet, aujourd'hui le nombre d'acteurs se compte sur les doigts d'une main, que ce soit les exploitants forestiers ou les scieurs. Souvent, ils font d'ailleurs les deux métiers, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Et on a besoin bien sûr de renforcer notre accompagnement, notre soutien et on part aujourd'hui de très loin, ça a été souligné et ça, je le partage. Avec Paul-Félix, tous les deux, vous avez évoqué le Fium'Orbu, bien sûr.

Le Fium'Orbu va contribuer énormément, les forêts du Fium'Orbu, dans le cadre de la filière bois, il y a plusieurs dizaines d'années maintenant, avec probablement une surexploitation dans de nombreuses communes. J'ai moi-même été un maire d'une commune forestière. Toutes la zone du Fium'Orbu, du Castellu ont été, je dirais, des apporteurs de bois massifs au détriment de la ressource, et c'est en partie une raison des problèmes qu'on connaît aujourd'hui où beaucoup d'acteurs nous disent, c'est plus difficile...

Il y a toujours du bois de qualité, Paul-Félix, mais il ne faut pas non plus dépendre la situation comme idyllique. Aujourd'hui, les bois de qualité qui sont plus difficiles d'accès, ça coûte plus cher aux entreprises d'aller les chercher. Et ce qui était possible il y a 30 ou 40 ans, notamment des coupes blanches, ce n'est plus possible aujourd'hui.

Donc, il y a une nécessité d'adapter la typologie des coupes aux problématiques que connaît la Corse et on y travaille activement. On y a travaillé dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action et on continue d'y travailler actuellement, et par des réunions entre l'ONF et les professionnels de la filière pour essayer de trouver le bon modèle qui soit adapté à la Corse et qui permette aux entreprises de trouver la rentabilité économique pour amortir les coûts d'exploitation pour aller chercher cette ressource, et c'est pour ça qu'on propose aussi des contrats d'approvisionnement pour que les entreprises puissent investir, notamment pour la transformation de bois de moindre qualité. Parce que la dichotomie entre bois d'énergie et bois d'œuvre, ce n'est pas aussi simple, il y a des bois entre les deux, des bois intermédiaires de qualité moyenne, de faible diamètre qui peuvent également être valorisés, pas pour tout et n'importe quoi.

Il est revenu régulièrement dans l'actualité, la question des glissières. Cette question des glissières de sécurité a été étudiée, vous l'imaginez bien, par l'ODARC dès 2015. Et ces études-là démontrent que s'il y a bien un débouché qui aujourd'hui n'est pas rentable pour la Corse, c'est la production de glissières de sécurité, parce que normées, parce que nécessitant un chauffage particulier, un traitement particulier du bois, des assemblages qui répondent à certaines normes.

Donc moi, je voudrais tordre le cou un peu à cette idée conçue comme quoi on pourrait tout faire, non. Il y a par contre des filières qui peuvent être privilégiées, notamment pour les entreprises qui sont à la fois exploitants forestiers et scieurs, notamment sur le bois de charpente, sur les extensions de construction, sur les paillotes par exemple, sur les structures démontables. Donc, autant de débouchés qui ont du sens, qui peuvent être faits moyennant des

investissements et on est prêt à les accompagner, et d'autres qui sont totalement illusoires.

Je termine avec les glissières, il y a seulement aujourd'hui deux entreprises en France qui sont capables de les faire. Donc si vous pensez qu'on peut les concurrencer, à mon avis c'est totalement illusoire à ce stade.

Vous m'avez interrogé aussi, Josépha, Paul-Félix, sur les moyens budgétaires et financiers qu'on aura à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action. Si vous voulez bien, j'y reviendrai dans mes propos conclusifs.

Il y a un problème, en effet, sur la filière bois bûche, je l'ai dit, il faut l'accompagner, il faut la structurer. Elle fait l'objet d'une concurrence déloyale qui font que les entreprises qui sont vertueuses, qui respectent l'ensemble du cahier des charges aujourd'hui sont sur le point de déposer le bilan. Ce constat, on le partage, on va faire en sorte de les accompagner. Il y a la question des contrôles de cette économie grise. Aujourd'hui, vous le savez, ce n'est pas de la compétence de la Collectivité de Corse. Moi j'ai tiré la sonnette d'alarme, comme vous l'avez fait aujourd'hui, et on continuera bien entendu de le faire, ce qui fait qu'on a sur le marché en effet des bois de toutes sortes, et notamment qui ne répondent pas aux exigences notamment de séchage.

Vous l'avez dit, booster la demande par l'offre de la commande publique, on est d'accord sur ce constat. C'est ce qu'on propose avec la labellisation du bois Corse. C'est vrai que les bâtiments de l'ODARC, le président me le rappelait, n'ont pas été fait en bois local. Mais par contre, on est en train de rattraper le coup puisque la bergerie d'Altiani intégrera du bois local, le chalet de Petrapola pour la réouverture des bains intégrera le bois local. On accompagne, notamment la commune de Porto Vecchio pour la construction d'une crèche utilisant également du pin laricciu de la forêt de l'Ospedale.

Donc vous voyez que Partout où on peut, on essaye de valoriser le bois local. Ce n'est pas suffisant, mais c'est une première marche de gravie.

Il y a les appels à projets aussi du comité de massif.

Répondre aux objectifs de la PPE, bien entendu. Il y a un fossé aujourd'hui à combler entre la situation actuelle et celle qui est prévue à la PPE de 2028. Mais on pense qu'avec la commande publique, en donnant une lisibilité aux acteurs, on va permettre d'atteindre ces objectifs et donc de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Le prix du bois, ça a été évoqué aussi par beaucoup d'entre vous. Dans la partie gouvernance, il est prévu l'installation de la Commission des communes forestières qui implante un comité des ventes qui va nous permettre, avec l'Observatoire, de travailler sur un bordereau des prix en forêt, en fonction des différentes qualités de bois. Cela permettra de donner une lisibilité aux acteurs et je crois que c'est essentiel.

Les ventes de bois se sont écroulées, je le disais tout à l'heure, et le prix du bois s'est écroulé. Alors, c'est complètement paradoxal, tout augmente sauf le prix du bois en forêt.

On est dans un contexte, vous le savez, inflationniste et on importe aujourd'hui beaucoup de bois. Il était, je crois, important de réagir. Et ce plan d'action propose, je crois, une réaction qui est forte en la matière pour offrir aussi plus de compétitivité à nos entreprises et leur permettre d'innover, notamment en développant d'autres débouchés pour le bois local, que ce soit en matière de bois d'œuvre, de première qualité ou de qualité inférieure, en matière de bois énergie, que ce soit pour de la chaleur ou pour de la cogénération.

Donc, bien sûr, sauver la ressource bois, ça passe par une sylviculture. Je le disais aujourd'hui, les coupes blanches, ça fait partie des choses qui ne sont ni acceptables, ni faisables au point de vue de la réglementation. Donc on a à exploiter de manière durable cette ressource, Josépha. C'est un enjeu de souveraineté, moi je le partage ; souveraineté sur une ressource naturelle essentielle au même titre que d'autres ressources, comme l'eau, par exemple. Et j'ai eu l'occasion récemment de fêter les 10 ans du barrage de Rizzanese où on a encore une fois un enjeu de souveraineté hydraulique, donc d'accès à l'eau potable, et un enjeu énergétique majeur au vu du rôle essentiel que jouent les barrages dans la production d'énergie.

Donc, l'étude de l'ODARC, j'en ai parlé. L'expérimentation dans le Fium'Orbu sur la lutte incendie, elle est à renouveler, c'est pour ça qu'on propose des conventions avec les communes forestières pour la réduction des zones de combustible qui seront intégrées au PPFENI. Le travail avec l'université, Saveriu l'a rappelé, j'y suis, vous le savez très attaché, notamment sur les questions de chimie verte et de chimie durable que je connais un petit peu.

Voilà, je pense avoir essayé de répondre à l'essentiel des questions. Les usages du bois ont évolué, bien entendu, de même que ceux de la forêt. Il faut qu'on le prenne en considération. Le rôle des agriculteurs est également majeur pour une gestion et une occupation des milieux, donc une réappropriation de notre forêt.

Donc, je vais terminer sur la question principale, il me semble, qui m'a été posée, notamment par les plus critiques, sur les moyens.

Paul-Félix, je ne crois pas que ce programme il soit indigent ; indigent, ce serait quelque chose qui serait vide, limpide.

Moi, le point sur lequel je peux m'engager, sous le contrôle bien sûr du président du Conseil exécutif, ce qui aurait été indigent, c'est de ne rien faire, c'est-à-dire de ne pas travailler, de ne pas concerter, de ne pas réunir les acteurs, de ne rien proposer. Ça, ça aurait été indigent. On a peut-être pris du retard, ça je peux le reconnaître. Mais par contre, je pense qu'on a beaucoup travaillé collectivement, pas uniquement les services de la Collectivité, des agences et offices, mais l'ensemble des acteurs pour essayer d'élaborer quelque chose qui peut redonner un peu d'espoir, je crois, à une filière qui est plus que moribonde aujourd'hui.

Alors oui, on aurait pu aller plus vite, mais je ne pense pas qu'on fasse de blablas et ce qui aurait été indigent, je crois que ça aurait été de rester les bras croisés face à une filière en mort clinique.

Donc moi, ce que je peux vous annoncer, pour ne pas être trop indigent, c'est que le budget déployé en matière de politique de la forêt et du bois soit doublé par rapport à ce qui a été mobilisé en 2023. Vous parliez d'un besoin en financement de 4 M€ par an pour la mise en œuvre de ce plan, si j'ai bien compris ; moi, je vous dis qu'on va passer à 8 M€ par an. Donc ce n'est pas 4 M€ par an qu'on va mobiliser en 2024, mais c'est 8 M€ par an qu'on va mobiliser en 2024 pour la mise en œuvre et la déclinaison opérationnelle de ce plan.

Donc je ne pense pas, en vous disant cela, ça être indigent, et je pense que c'est un geste politique fort en la matière, notamment pour un enjeu essentiel, je le disais.

Et je terminerai pour les plus critiques, en vous disant que quand un arbre tombe, on l'entend, mais ce n'est pas toujours très constructif. En revanche, quand la forêt pousse, elle ne fait pas de bruit, mais elle permet de construire l'avenir. Et c'est cela que nous avons modestement essayé de faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. À ringrazià vi.

Allora, u dibattitu hè compiu, o quasi compiu, s'è u presidente di l'Esecutivu ùn vole micca parla... Ma vole parlà. Dunque ùn hè micca compiu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vole fà i conti.

Je vois que sous le coup de l'émotion et de la fatigue, Julien Paolini double les crédits. Donc, je voudrais bien que les choses soient précisées... Je le taquine, on en a parlé avant.

Je voudrais reprendre quelques mots, d'abord pour vous remercier du travail qui a été mené sous vos auspices. C'est un travail que vous avez pris à cœur en mesurant l'importance stratégique de ce dossier.

Rappeler aussi que ce n'est pas seulement un travail qui est confié à un conseiller exécutif, c'est le travail du Conseil exécutif tout entier. Et pour le coup, on a souvent évoqué la transversalité, y compris pour constater qu'elle est difficile à mettre en œuvre. Mais on ne peut pas s'arrêter à ce constat, ma Chère Josépha, vous le savez bien, il y a des domaines où on a un besoin impérieux de transversalité et on doit s'améliorer collectivement en matière de mise en œuvre de cette transversalité. Et parmi ces domaines, je crois qu'il y a la question de la politique du bois et de la forêt.

Donc, un travail qui a été mené par le Conseil exécutif, mené aussi par l'Assemblée de Corse, mené par les services de la Collectivité de Corse, DGA et directeurs en tête. Je tiens également à souligner leur implication, comme je veux remercier l'ensemble des agences et offices et leurs personnels.

Souligner aussi la présence de représentantes et de représentants de la filière. Les saluer, les remercier de leur engagement.

Au plan institutionnel, rappeler que la Chambre des territoires, vous l'avez fait mais je tiens à le dire, et notamment la commission forêt, sous l'autorité et l'impulsion de Fabien ARRIGHI et de Don Marc ALBERTINI notamment, Maires par ailleurs de communes forestières, que cette commission du bois de la forêt et la Chambre des territoires ont joué un rôle déterminant, comme a joué un rôle important, notamment d'aiguillon, le collectif qui s'est constitué. Et que ce travail commun a permis, y compris en impliquant des acteurs, parmi lesquels la Collectivité de Corse est partie prenante, et qui ont

vocation à voir leur rôle confirmé, même si éventuellement redéfini, je pense, à la SEM bois énergie. Je pense que ce travail d'ensemble a permis de poser une méthode à travers des rendez-vous, comités de massif à plusieurs reprises, Assises de la forêt à Vizzavona, une réussite en termes de participation et de validation du travail engagé.

Et cette méthode débouche aujourd'hui sur un premier résultat opérationnel qui n'est pas, contrairement à ce qui a pu être susurré ici ou là, qui n'est pas un catalogue de bonnes intentions.

Nous avons un document avec des fiches actions qui, pour la plupart d'entre elles, ont été rédigées, voulues et construites par les acteurs de la filière.

Alors on part d'une situation qui n'est pas satisfaisante, et je le dis, je vais le répéter de façon solennelle devant cette Assemblée, je l'ai déjà évoqué au moment des Assises de la forêt, c'est un des domaines où le hiatus, à l'heure où nous parlons, est le plus fort, entre d'un côté nos potentialités et nos réalisations, c'est là que nous avons été sans doute le plus faible en termes d'opérationnalité, par rapport à ce que nous souhaitions faire. Alors moi, j'en prends ma part de responsabilité ; à chacun aussi de le faire, éventuellement dans le secret de sa conscience. Mais ce qui est certain, c'est que l'œuvre n'est pas facile, ni du côté du politique, ni du côté des acteurs.

Plutôt que de ressasser en permanence les difficultés ou les échecs du passé, il faut maintenant regarder avec volontarisme l'avenir de court, de moyen et de long termes. Et ce rapport, qui est un premier pas, nous permet de le faire.

Et donc bien sûr, il appelle d'autres rendez-vous, d'autres réalisations, une synergie entre le secteur privé, les acteurs publics et les sociétés d'économie mixte. Et tout ça, nous allons le construire ensemble.

Et je termine par où j'ai commencé, et je taquinais Julien PAOLINI, c'est vrai qu'aujourd'hui nous sommes sur 4 M€, c'est vrai que nous sommes dans une perspective budgétaire qui est une perspective budgétaire qui nous impose des efforts, des contraintes et de faire des choix. Et donc, nous ferons le choix effectivement de renforcer, y compris en termes budgétaires, le soutien à la filière bois et mise en valeur de la forêt.

L'objectif annoncé est de passer de 4 M€ à 8 M€. Cet objectif de principe, il est à confronter bien sûr à ce que seront nos résultats budgétaires en fin d'année, notre compte administratif et nos marges. Et on aura aussi à trouver des marges.

Et je termine en disant qu'une des premières concrétisations sur lesquelles on est obligé de constater que nous avons avancé, c'est les rapports qui suivent : la contractualisation avec les communes forestières pour permettre l'accès à la ressource, la volonté d'avoir un traitement par massif, et je rappelle l'initiative qui a été portée dans le massif de Tova, la dimension de lutte contre le réchauffement climatique, avec notamment l'expérimentation qui est menée dans la Communauté de communes Fiumorbu-Castellu pour protéger les communes les plus exposées au risque incendie, à travers un travail transversal et interservices qui implique y compris l'université de Corse.

Ce premier rapport, ou le 2^{ème}, avec la volonté de faciliter les interventions, y compris des FORSAPS en milieu agricole, pour contribuer à la mise en valeur de parcelles qui sont pour l'instant soumises au risque incendie.

Tout cela montre que nous commençons à avancer de façon très opérationnelle. Beaucoup reste à faire, mais à travers le rapport que vous avez préparé, construit et exposé et défendu, Monsieur le Conseiller exécutif, je pense que vous nous avez, là-aussi, clairement ouvert le chemin, démaquiser la piste anti-incendie et permis d'entrevoir des perspectives heureuses, que nous avons d'ores et déjà commencé à concrétiser.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, après cet appel de la forêt, nous allons donc maintenant demander à « Un soffiu novu », qui a un amendement, de le présenter s'il-vous-plaît.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Avant de présenter donc cet amendement que j'avais plus ou moins explicité lors de la présentation des rapports où j'avais anticipé, je pense que l'ensemble des élus et conseillers territoriaux comprennent le bien-fondé de cette intervention.

J'ai entendu parler de concertation indispensable, j'ai entendu parler d'études approfondies, j'ai entendu parler de doublement de montants alloués pour la filière, à tel point que Monsieur le Directeur général des services que j'avais sous mes yeux, à un moment donné, s'est tenu la tête... Mais on verra ce qu'il en est en 2024 et dans le cadre des prévisions budgétaires.

J'ai entendu notre ami, Romain COLONNA, qui quelque part a dissipé toute attente et tout suspense puisque, lorsqu'il s'est exprimé, il a parlé de

transfert de compétences et il a dit que, bien entendu, le fait de lancer une étude et d'étudier l'implication de la Collectivité de Corse dans le domaine relevait du bon sens.

Je ferai un commentaire sur ce transfert de compétences, pourquoi ? Parce que si j'osais, je dirais que, au-delà de ce qui est exprimé dans la délibération, peut-être faudrait-il même aller encore plus loin dans ce transfert de compétences et le faire jusqu'aux maires et intercommunalités. Donc, notre objectif premier n'est pas de contrarier les interventions qui sont les vôtres, même si dans chaque rapport on voit qu'il y a une expression de plus en plus forte sur des transferts de compétences, où on anticipe presque sur le processus qui est en cours actuellement, mais bref, je souhaite quand même porter cet amendement au niveau du groupe :

A l'article 3 de la délibération, donc le rédiger d'une façon différente, en exprimant qu'une étude soit lancée afin d'étudier l'implication pour la Collectivité de Corse d'un transfert intégral de la compétence forêt bois, tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avant de passer la parole à l'exécutif pour connaître son avis sur l'amendement, je voudrais savoir si d'autres personnes veulent s'exprimer contre ? Non ? Donc je demande son avis à l'exécutif sur cet amendement à son rapport, à sa délibération plus précisément.

M. Julien PAOLINI

Avant de donner l'avis pour ou contre, hein, ce qu'on souhaite proposer, je l'ai dit en réponse à l'intervention de Georges précédemment, c'est qu'on puisse sous-amender cet amendement, ou amender tout simplement avec un amendement du Conseil exécutif sur l'article 3 de la délibération pour intégrer des éléments sur l'étude, même si je rappelle quand même, je crois que c'est important, que dans tout transfert de compétences, et la Collectivité de Corse a connu 4 transferts de compétences, en 1982, 1991, 2002, 2004, il y a une commission consultative qui évalue à chaque fois les transferts de charges résultant du transfert de cette compétence.

Donc, il y a un décret qui fixe la composition de cette commission, donc qui va évaluer, qui va faire un peu un état des lieux, et qui va pouvoir faire la liste des montants des dépenses effectuées par l'État à la date du transfert de la compétence, et une vérification pour chaque compétence transférée de la concordance entre les montants figurant sur le projet d'arrêté et le montant des dépenses effectuées par l'État à la date du transfert.

Donc cette étude, je dirais, elle est presque obligatoire à partir du moment où la compétence est transférée. Ça c'est sur la méthode.

A ce stade, ce n'est peut-être pas la peine de réunir la commission, vu les discussions en cours, pour évaluer de manière contradictoire les ressources humaines et financières qui pourraient être transférées. En revanche, pour intégrer la proposition de la droite, moi je vous propose qu'on rédige l'article 3 ainsi :

Donc, on garde le début de l'article, « Demande dans le cadre du processus d'autonomie en cours que la compétence forêt bois soit intégralement transférée à la Collectivité de Corse, après réalisation d'une étude relative à ce transfert », donc je reprends en gros votre rédaction, « tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, pour l'instant on ne suspend pas, merci.

Est-ce qu'on peut avoir une relecture s'il vous plaît ? Donc, il s'agit d'un amendement de compromis.

Brouhaha.

Non, ce n'est pas l'idée, non on ne suspend pas, merci.

Faites une pétition peut-être... Je voudrais qu'on se comprenne bien, merci...

On ne suspend pas parce que le débat très intéressant a duré 2 heures, que vous allez vouloir partir tôt demain soir, qu'il y a une motion supplémentaire, qu'on avait déjà dit en CPO qu'on reprendrait à 14h30, que nous avons repris à 15 heures et il y a encore beaucoup, énormément de dossiers, énormément de dossiers et que si nous vous lâchons maintenant pour 3 minutes, vous ne revenez plus dans l'hémicycle pendant une demi-heure ! Donc, nous ne suspendons pas. Ça va être dur à comprendre quand même.

Donc concernant l'amendement, l'article 3 serait rédigé ainsi, M. MELA en particulier, si vous voulez bien écouter :

Demande dans le cadre du processus d'autonomie en cours, que la compétence forêt bois soit intégralement transférée à la Collectivité de Corse, après réalisation d'une étude relative à ce transfert, tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines ».

Allez-y, exprimez-vous.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On va dire qu'à cette heure, c'est recevable.

L'état d'esprit, c'est lequel ? L'état d'esprit que l'on voulait poser sur la table, c'est d'abord qu'il faudrait qu'on évite le discours narratif à chaque dossier, transfert de compétences, l'autonomie, le 5 juillet... Lascemu corre... On n'est pas contre ça, ce n'est pas le sujet.

Le sujet, c'est Julien qui l'a rappelé. Julien a rappelé le fond du sujet qu'on veut pointer du doigt, c'est qu'à chaque fois qu'il y a eu des transferts de compétences, on s'est fait... flouer.

Donc, il ne faut pas attendre la fameuse compétence de transfert des charges avec tous les experts de Bercy, qui en savent plus long que nous sur ce sujet, qui ont une pratique des transferts de compétences, qui à l'instant T sont flatteuses mais qui à l'année n+10 se retrouvent à bien des égards catastrophiques. Ce qu'on demande, c'est une étude au préalable - au préalable - de ce que coûterait ce transfert des charges, de façon à ce que nous arrivions à Bercy suffisamment armés si transfert de compétences il y a, si autonomie il y a, si discours narratif plus ou moins nourri et satisfait, etc., etc., on est bon.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc sur cet amendement de consensus, vous êtes d'accord ? L'esprit est respecté de ce que vous évoquiez. Votre rédaction initiale est pratiquement tout intégrée, si ce n'est toute, et l'exécutif a fait valoir sa position.

Tout le monde est d'accord ? Parfait ! Eh bien voilà, ça va vite. Très bien. Donc, nous allons soumettre cet amendement au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Avanzemu ». Qui est pour ? Et qui ne participe pas ?

Donc, l'amendement est adopté à l'unanimité. Merci.

Donc maintenant, le rapport et la délibération afférente ainsi amendés sont soumis au vote.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explications de vote sur le rapport général.

Donc, j'ai pris bonne note de l'état d'esprit, de la multiplication des petits pains potentiels. On n'est pas encore à Pâques.

Par contre, il y a certains objectifs que je ne partage pas en termes de gouvernance, c'est-à-dire sur une filière où on a vu les limites de l'organisation et de la cogestion collective, au lieu d'essayer de recentrer le débat et de mettre au même endroit toutes les bonnes volontés, les synergies, on va créer trois commissions : la commission territoriale, la commission des communes et la commission des forêts privées. Ensuite, on va créer 34 comités de gestion, parce qu'on a dit qu'il y avait 34 massifs, c'est vrai qu'on a des îlots forestiers complètement disséminés, ils ne sont pas sur l'épine dorsale de la Corse. Et ensuite on va créer un observatoire économique. Je trouve que ça fait beaucoup, au vu en plus des positionnements de la profession et des interlocuteurs, y compris des communes forestières, nous nous abstiendrons.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien, explications de vote.

Nous sommes pour, pour des pour des raisons diamétralement opposées et contraires à celles que vient de poser Paul-Félix, car dans l'idée que nous nous faisons du processus truc machin, il faut aller au bout. La décentralisation ne peut pas s'arrêter aux portes d'Ajaccio.

Alors oui, tout cela peut paraître à la fois trop poussé et pléthorique, mais il vaut mieux aller au bout et associer les communes plutôt que les décisions ne se prennent qu'ici, sans un excès de consultation des communes.

Donc nous sommes pour cette gouvernance, pour une étude qui visera à évaluer dans de bonnes conditions le transfert de compétence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote ? Non, donc nous soumettons au vote ce rapport ainsi amendé, comme nous l'avons fait tout à l'heure.

Donc qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? « Avanzemu », « Core in fronte » et Josépha GIACOMETTI. Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE, ainsi amendé bien sûr, à l'unanimité.

Merci. Bien, donc nous passons au rapport suivant.

Je vais demander à mon vice-président, Hyacinthe VANNI, de bien vouloir me remplacer pour les dossiers agriculture, et si d'aventure je n'étais pas de retour...

Brouhaha.

Il faut voter les 2 autres « forêts », séparément, il n'y a pas d'amendement.

S'il vous plaît, il faudrait demander à « Core in fronte » de revenir dans l'hémicycle. Nous allons voter sur les deux autres rapports « forêt », comme ça, on termine sur la forêt.

Après ces débats très intéressants, merci de votre patience.

Brouhaha.

Bien, donc on fera voter tout à l'heure les 2 autres rapports sur la forêt. On passe au rapport sur l'agriculture, mais il nous faudrait le conseiller exécutif à l'agriculture.

Brouhaha.

Alors allez-y, présentez. Je pensais que vous aviez fait une présentation groupée tout à l'heure, c'est pour ça Monsieur le Conseil exécutif que je suis surprise.

Raportu n° 342 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine da assicurà l'accessu à a risorsa furistiera (cunvenzione di passu)

Rapport n° 342 : Conventionnement avec les communes en vue d'assurer l'accès à la ressource forestière (conventions de servitude)

Et

Raportu n° 343 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine di migliorà a privenzione di i fochi nantu à u fundiaru comunale (cunvenzione di partenariatu)

Rapport n° 343 : Conventionnement avec les communes en vue d'améliorer la prévention des incendies sur le foncier communal (conventions de partenariat)

M. Julien PAOLINI

Non, mais Madame la Présidente, je crois que c'est quand même important de revenir sur ces deux rapports qui sont deux rapports de convention avec les communes forestières qui sont la mise en œuvre immédiate du plan d'action qu'on vient de voter, donc notamment deux des fiches actions.

Une première convention avec les communes forestières pour améliorer la desserte, ça va permettre aux agents de la Collectivité de Corse, notamment aux forestiers sapeurs et aux sylviculteurs d'intervenir sur le territoire communal. C'est une demande ancienne des communes, on y répond aujourd'hui. Ça a été travaillé de manière intensive avec la Chambre des territoires qui ont validé le principe de ces conventions d'amélioration de la desserte.

Il y a un certain nombre de critères qui sont prévus : être sûr d'accéder à une coupe, avoir un plan de gestion, je les ai rappelés précédemment, et donc on pourra également procéder, partout où c'est possible à des marchés, ce qui permettra aussi d'inciter les entreprises à aller sur ces activités d'exploitation forestière dans le cadre du lancement de marchés de travaux pour améliorer la desserte.

Et la deuxième est dans le même esprit, mais c'est pour réduire les zones de combustible. On participe à la prévention incendie, comme on a pu le faire dans le Fiumorbu. On va généraliser cela en forêt et notamment permettre, notamment dans le cadre d'avis à la fois de l'ODARC mais également des services d'incendie et de secours, ou des services de la Collectivité de Corse, l'installation d'agriculteurs dans les zones qui auront été nettoyées, à la fois pour leur permettre de développer leur activité agricole et forestière, mais également pour que ces milieux puissent être entretenus.

Donc voilà, je crois que c'était important quand même de revenir sur ces deux conventions d'accompagnement des communes forestières qui ont souvent beaucoup de mal à exercer pleinement leurs compétences au vu de leur budget particulièrement restreint.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc les rapports ont été présentés concomitamment tout à l'heure. Le conseiller exécutif a souhaité revenir sur les 2 rapports.

Est ce qu'il y a des remarques particulières ?

Donc, il y a deux avis de la CDENATE sur le sujet, vous nous en donnez les conclusions s'il vous plaît ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis de la CDENATE favorable à l'unanimité.

Absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite, pour le 342 et 343. C'est la même conclusion. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur ces deux conventions ? Allez-y, je vous en prie.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente. À a lestra perchè chì u dibattitu hè statu abbastanza longu, ma mi paria quantunque impurtante di rivene in particolare nantu à a cunvenzione di a prevenzione di i fochi, salutà u travagliu di u Cunsigliere Esecutivu, di a Camera di i Territorii, di e cumune furestiere. Pierre GHIONGA avia dettu silvagnole. Hè vera chì furesteru in corsu hà un sensu à pena particolare.

Ghjustu pè di vi chì mi pare ch'ellu s'attacca qualcosa à duie problematiche impurtante per raportu à a Corsica, è ind'è u rurale.

Digià i fochi. Si parla di 480 incendii à l'annu, 2300 ettare, è serà di peghju in peghju, per raportu à u cambiamentu climaticu, ma ci hè un affare quantunque chì ci vole à sapè, ne discutava ghjorni fà incù u cullegu è amicu

Jean-Louis ROSSI chî travaglia nantu à u prugettu GOLIATH, è chî mi dicia : “u cambiamentu climaticu raprisenta una crescita di u periculu, ma quantunque, ciò chî raprisenta una crescita di u risicu ghjè dinò a perdita di l’agricultura nantu à tutti issi terreni”.

È dunque vi diceria chî, quantu volte avemu intesu, dopu à un focu, “iè ma quì, tandu, ùn ci era micca issu machjone, eranu tutte ribbe sottu”, o allora, “innò ma quì induv’elli ci sò issi pini, nanzu, ci eranu i pastori, ci eranu e capre di tale o tale persone”, è avemu tutti in capu pensu chî ghjera annu, i ritratti di, pensu in Balagna ma era a realtà in astrò di isse ribbe dopu à u focu chî sò state scuperte sottu à tutte e lamaghje è i machjoni quandu chî ghjè pertutu u focu.

È dinò, l’astra problematica ghjè quella di u fundariu agriculu. Perchè cunniscimu tutti pastori chî anu sò chî fà à stallà si perchè chî mancanu di terreni pè stallà si, è quì, seria una di e soluzione pè permette li di stallà si. Dinò d’intratene issi lochi una volta chî u travagliu di a Cullettività seria fattu è u pasturisimu, pensu chî ghjè u fundamentu di a nostra cultura è di i nostri paesi.

È ne vengu à una terza problematica, ancu s’ella ùn hè micca veramente a problematica principale di issa cunvenzione ma quantunque vi ramentu chî i pastori sò dinò l’ultimi à stà ind’è i nostri paesi, è và ind’è u sensu dinò di u fattu di populà dinò i nostri paesi. Ponu esse elli stessi à u principiu, di u ritornu di a ghjente nentru à issu paese, perchè prima i pastori, dopu un cummerciu, un antru cummerciu, una scola, hè a vitalità di u paese chî si pò ghjucà dinò per raportu à què. Dunque mi paria impurtante quantunque di cummentà issu raportu, ancu s’è u dibattitu hè statu abbastanza longu, è, torna à ringrazià à u Cunsigliu pè issu travagliu cuncretu, è chî ci face assai piacè.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai. Quale ci hè torna chî vole intarvene nant’à isse cunvenzione ? Andate.

M. Saveriu LUCIANI

Sò ublicatu, cum’è sempre...

Rapidement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Rapidement », ça commence mal...

M. Saveriu LUCIANI

Per fà ci la corta, diciaremu cusì.

On n'a pas eu l'occasion de l'aborder tout à l'heure, mais c'est important aussi, parce que la vision des décennies à venir, c'est bien sûr ce qui nous préoccupe le plus, mais les décennies passées sont aussi là pour nous donner quelques éléments d'appréciation et surtout pour essayer de corriger ce qui était à l'époque, rappelez-vous... J'ai oublié tout à l'heure de parler du lamentu di u castagnu... Vous avez évoqué les coupes à blancs, moi j'ai souvenir de la Fortef, vous aussi, où on a carrément dévasté des forêts entières, vous le savez, côté Fiumorbu. On a eu la Castagniccia avec u castagnu, le tanin, rappelez-vous u lamentu.

On a eu aussi à l'époque, c'était dans les années 50, c'était un beau film d'ailleurs réalisé que j'avais vu à dans l'exposition « la Corse industrielle », le trafic di u fovu, du hêtre, dans la forêt de Cuzzà, de Zicavu, qui arrivait sur le port de Propriano et qui servait de traverses de chemins de fer pour la ligne Djibouti- Addis-Abeba, par exemple. Je ne sais pas si vous vous rappelez de ces images du port de Propriano de l'époque, c'est assez édifiant.

Plus près de nous, rappelez-vous, les coupes à blanc de bois qui étaient exportés par camion entier en Sardaigne, il y a quelques années de ça et sur lequel beaucoup s'étaient donc opposés et avaient dénoncé la chose.

Tout ça pour vous dire que l'ouverture de pistes, moi je crois que c'est c'est important et on votera le rapport bien sûr, parce que c'est important.

Tout à l'heure, mon collègue a évoqué l'activité secondaire, en quelque sorte, sur cette piste, à savoir, tutti quelli ch'anu, sia porchi, si animali o vacche, c'est important aussi, mais attention aussi pour nous à cette gestion de l'écosystème, au fait que les pistes ne deviennent pas demain des lieux de promenade intensives... Je le dis parce que l'emu misurate, je peux vous le dire et dans des endroits très simples qu'on connaît depuis longtemps.

C'est important de vous dire que l'accessibilité, c'est bien sûr quelque chose qui est essentiel, parce que ça va faciliter bien entendu au moins ce début d'exploitation de ressources forestières. Mais l'importance aussi, c'est qu'on puisse arriver à un moment donné, parce qu'il y a quand même pour les élus ce besoin, c'est plus qu'évident.

Par contre, il va falloir qu'on trouve une hiérarchie dans ces ouvertures et surtout qu'on essaie, par rapport à ces ouvertures, de les planifier de manière à minimiser l'impact sur l'écosystème, parce qu'il y aura forcément quelque part, on l'a vu, on l'a mesuré un peu partout, on a vu même des climats de tension très forte, vous le savez, pas loin d'ici d'ailleurs aussi.

Et donc, cette ouverture doit à notre avis être planifiée et surtout essayer de voir si on peut mettre en évidence, région par région, tous ces aspects qui nous préoccupent, notamment ces aspects environnementaux, même les aspects socioéconomiques, parce que c'est aussi la condition sine qua non d'une gestion forestière qui reste raisonnable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions sur ces conventions ? Peut-être Jean-Félix ACQUAVIVA ? Allez-y.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Rapidement, juste pour dire que la dernière loi sur la prévention incendie renforce, mais ça je suppose que le conseiller exécutif en charge du PADDUC le sait, les OLD, et notamment l'obligation de mettre le périmètre de ces OLD au sein du règlement des PLU. Donc ça c'est un élément quand même important de renforcement des OLD.

Et évidemment, même si nous sommes dans une évolution institutionnelle, dans le cadre de cette loi, il y a une liste de communes avec de très forts dangers de feux qui sera établie. Donc ça veut dire qu'il faut se rapprocher du ministère concerné pour qu'on puisse être associé à ce qu'on entend par la définition de ces communes, puisqu'on est à l'échelle communale. Si la commune fait partie de cette liste, mais n'est pas couverte par un plan de prévention des risques incendies de forêt, c'est le préfet qui pourra délimiter la partie du territoire comme zone de danger.

Donc je pense qu'il faut se rapprocher quand même du ministère là-dessus puisque va s'ouvrir la révision du PADDUC.

Au-delà de la question des évolutions institutionnelles qui devront aussi intégrer ces questions, c'est quand même une loi qui a été adoptée et qui est déjà dans le cadre de mise en œuvre.

Voilà, c'est simplement une précision, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Député.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Très vite, Madame la Présidente.

Je remercie Petr'Antone pour ses propos. Je n'ai rien à ajouter, ni à retrancher sur ce qu'il a dit. Il a défendu le dossier bien mieux que je ne l'aurais fait moi-même, donc à ringrazià vi.

Saveriu soulignait la question de la nécessité de régulation finalement de l'accès aux forêts, de l'utilisation des pistes, où le code forestier prévoit déjà un certain nombre de limitations, qui sont parfois contestées ou qui ne sont pas toujours appliquées, on va dire comme ça.

Moi je pense, et le Président le rappelait, que l'expérimentation du massif de Tova est intéressante, puisqu'on a une charte de circulation qui propose qu'un certain nombre d'usagers puissent avoir accès au massif forestier, et ça se base un peu comme on l'a fait dans certains de nos règlements, notamment règlement intérieur de la Collectivité de Corse, sur les intérêts matériels et moraux, donc le lien à ces territoires forestiers des habitants des communes qui sont limitrophes, mitoyennes à ces massifs forestiers et donc qui ont un attachement, je dirais, historique, patrimonial, sentimental à ces massifs et qui peuvent donc y accéder pour leurs activités, par exemple, de loisirs, de chasse et de pêche.

Donc ce type d'approche et de charte de circulation, même pourquoi pas demain opposable, je pense est quelque chose d'intéressant à renforcer.

Et je remercie Jean-Félix aussi pour les informations fournies à l'Assemblée sur l'évolution de la réglementation en matière d'OLD ; des OLD qui sont indispensables. Ça ne sert à rien de faire des interfaces et d'aller au-delà des OLD, si on n'arrive pas déjà à faire respecter les OLD sur nos territoires. C'est très difficile pour les maires. Donc, j'espère que l'évolution des règlements va permettre de faciliter un peu ce travail-là, mais je ne me fais pas trop d'illusions et j'ai bien peur que l'ensemble des communes soient classées comme communes à risque sur nos territoires, au vu du couvert forestier qui est le nôtre aujourd'hui.

Et donc la nécessité d'avoir des échanges avec le ministère sur cette question pour bien mesurer les conséquences que ça pourrait avoir, notamment sur la responsabilité des maires en matière de respect des OLD et au cas où le pire arrive sur ces communes, ce qui ne peut pas être exclu aujourd'hui.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci donc nous allons voter ce rapport.

Successivement, évidemment, pour respecter les règles, nous allons voter donc la première convention, la 342.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La Convention (rapport 342) est ADOPTÉE à l'unanimité.

Et la 2^{ème} convention, la 343 :

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La Convention (rapport 343) est ADOPTÉE et va pouvoir être signée par le Président de l'exécutif.

Très bien, donc nous en avons fini avec le bloc de rapports concernant la forêt.

Merci à tous les acteurs qui ont suivi les débats.

Nous entamons maintenant la partie agriculture. Hyacinthe VANNI va me remplacer.

Il faut un déport de Paul-Jo CAITUCOLI, qui a déjà quitté l'hémicycle, comme président du SMAC, mais aussi des membres des conseils.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

On va passer au rapport 371. M. le Président de l'ODARC, vous avez la parole.

AGRICOLTURA /AGRICULTURE

Raportu n° 371 : Approvu di u novu schema territoriale di tumbera di a Corsica

Rapport n° 371 : Adoption du nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai aujourd'hui la tâche de vous présenter le schéma territorial de l'abattage tant attendu.

Je tiens à remercier les services de la Collectivité et l'ensemble des personnes qui ont participé à la construction de ce schéma, merci.

La loi de janvier 2002 donne compétence à la Collectivité pour définir les grandes orientations agricoles dans le cadre du PADDUC, en particulier pour les filières d'élevage.

Dès 2002, l'Assemblée de Corse considère que l'abattage des animaux destinés à la consommation constitue essentiellement du secteur agroalimentaire, garantissant la sécurité sanitaire et un débouché commercial privilégié du secteur de l'élevage sur le territoire corse.

Ainsi, la création des abattoirs publics en Corse répond, d'une part, à la volonté de lutter contre l'abattage clandestin et, d'autre part, aux besoins de structurer la filière élevage dans les territoires concernés.

Le SMAC est un acteur inter-filière incontournable de l'agriculture Corse. Il a été constitué par arrêté de Monsieur le préfet en date du 3 juillet 2003 et a permis la gestion centralisée des 5 abattoirs publics de l'île : abattoir de Cuzzà, Cuttoli, Bastelica, Ponte Leccia et Portivechju.

La gestion de ces abattoirs par le SMAC est réalisée en régie pour les abattoirs de Ponte Leccia et Portivechju et par délégation de service public, Cuttoli, Bastelica et Cuzzà.

Il existe aussi un abattoir privé se situant à Serra di Farru.

Un schéma régional de l'abattage en Corse a été adopté par l'Assemblée de Corse par délibération de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008.

L'objectif était de doter les filières animales d'outils d'abattage répartis sur l'ensemble du territoire et correspondant aux besoins.

Ce schéma a permis d'organiser les filières d'abattage en Corse autour du SMAC, une gestion intégrée de l'ensemble des sites d'abattage, la compensation d'une exploitation sous contraintes économiques par la mise en place d'un soutien au tarif unique, une modernisation de ces établissements en matière d'équipement, en bénéficiant notamment des financements de l'État au titre du PEI.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage en Corse eu égard aux évolutions qui se profilent, à savoir : évolution réglementaire induite par la PAC et particulièrement celle en lien avec le taux de chargement calculé sur les animaux abattus ; l'adaptation des pratiques d'abattage aux attentes sociétales notamment, peut être animales, pratiques environnementales, régime alimentaire raisonné ; le renforcement des obligations en matière de sécurité sanitaire ; la nécessaire diminution de la dépendance alimentaire.

Aussi, 13 ans après le premier schéma et compte tenu des investissements réalisés, la Collectivité de Corse souhaite l'adoption du nouveau schéma territorial d'abattage en Corse.

Le nouveau schéma territorial d'abattage apparaît donc comme un préalable pour définir les projets de développement ou d'optimisation des actuelles structures d'abattage.

Ainsi, d'éventuels projets structurants, l'environnement du secteur de la viande, construction de structures nouvelles, déchets carnés, 5ème quartier, allotement, transport, il est aussi une des conditions nécessaires afin de solliciter des financements de l'État, notamment au titre du PTIC.

Ce schéma doit également permettre de répondre au rôle que le SMAC doit jouer dans l'organisation de l'abattage en Corse, ainsi qu'aux problématiques de son financement et de ses statuts. En effet, le fonctionnement et le périmètre d'action du SMAC ont été profondément modifiés depuis sa création.

La conception du nouveau schéma territorial d'abattage pour la Corse s'appuie sur un principe de concertation avec tous les acteurs de la filière animale.

La Collectivité de Corse a confié dans le cadre d'une procédure de commande publique à un prestataire expert dans le conseil, l'étude et la prospective des systèmes alimentaires et spécialiste des projets de transformation, la réalisation de ce Schéma Territorial d'Abattage.

Afin d'être le plus complet possible, le cahier des charges du marché public élaboré par la Collectivité a fait l'objet d'une validation par les services de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Corse (DRAAF), de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et du SMAC.

La mission a été réalisée en 4 phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux de l'existant, comportant notamment un bilan des actions menées dans le cadre du précédent schéma.
- Phase 2 : Identification et mise en perspective des besoins de la filière viande
- Phase 3 : Définition de la stratégie à mettre en place au vu de l'émergence des besoins de la filière (enjeux, objectifs, grandes orientations), et construction du plan d'actions
- Phase 4 : Finalisation du schéma.

La conduite de cette étude a été fondée sur une gouvernance efficace mettant en valeur la participation de l'ensemble des parties prenantes et l'implication des acteurs locaux.

Aussi, un Comité de Pilotage, constitué de la Collectivité de Corse, des services de l'Etat concernés, de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse et de la Chambre Régionale d'Agriculture, a été créé dès le lancement de l'étude.

Un Comité Technique a également été mis en place pour élaborer une stratégie optimale et partagée avec les acteurs et expert de la filière sur le territoire.

Enfin, de nombreux entretiens avec les professionnels du secteur en amont et en aval de la filière ont été réalisés tout au long de l'étude de même qu'une enquête en ligne à destination des usagers des abattoirs.

Les travaux de diagnostic de l'existant, d'identification et de mise en perspective des besoins de la filière viande, de concertation et de synthèse ont permis de définir les six axes stratégiques du nouveau schéma d'abattage et les objectifs à atteindre :

- Axe 1 : Gestion de la répartition des abattages des porcins :
- Axe 2 : Création de capacités d'abattage en ovins caprins :
- Axe 3 : Opportunité d'ouvrir un outil de découpe en prestation de service annexé à un abattoir :
- Axe 4 : Valorisation des sous-produits d'abattage :
- Axe 5 : Amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des abattages :
- Axe 6 : Mise en place d'une gouvernance dynamique du schéma d'abattage :

Ces 6 axes stratégiques ont été déclinés en fiches actions. Ces dernières, annexées au présent schéma, permettent une exhaustivité des voies d'optimisation possibles.

Je tiens à signaler que les premières fiches qui vous ont été envoyées, la version 0 que vous avez été envoyée a été remplacée par la version 3 bien plus complète.

Il s'agit de présenter les orientations que peuvent se donner la Collectivité et ses partenaires pour apprécier et accompagner l'évolution des outils, tant en termes de structuration de filière, d'optimisation de la répartition des tonnages abattus, de spécialisation, qu'en terme d'implantation géographique et de maillage du territoire.

A ce titre, les actions prioritaires à mettre en place sont les suivantes :

- Renforcer le contingentement ;
- Amélioration de la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli ;
- Mise en œuvre du pôle petits ruminants ;
- Mise en œuvre d'une solution d'abattage à Portivechju ;
- Valorisation des sous-produits d'abattage ;
- Mise en place de formations qualifiantes ;
- Mise en œuvre du plan d'investissement abattoirs ;
- Mise en place d'une gouvernance adaptée et dynamique du schéma d'abattage.
- Etude d'opportunité de nouveaux abattoirs afin de compléter le maillage territorial.

Le nouveau schéma d'abattage doit permettre de mettre en convergence politique agricole, filières animales et outils dans le cadre d'une gouvernance dynamique et prospective.

Un comité de pilotage composé de l'ODARC, de la Chambre territoriale d'agriculture, de l'Etat et la Collectivité de Corse est créé pour assurer le pilotage du schéma territorial et également l'évaluation de la mise en œuvre de ce schéma pour informer et impliquer l'ensemble des parties prenantes des filières d'élevage.

L'évaluation de la politique publique d'abattage est un apport essentiel du nouveau schéma territorial de Corse. Elle va permettre une adaptation efficace des actions aux besoins de l'ensemble des acteurs et de l'évolution des cheptels ainsi qu'une utilisation efficiente des fonds publics.

Le présent schéma est donc amené à être actualisé régulièrement au vu de l'évolution du contexte économique et réglementaire et des avancées en matière de structuration des outils d'abattage.

La mise en œuvre du schéma assurée en grande partie par le SMAC nécessite d'adapter les statuts du syndicat afin de lui permettre d'assumer ses nouvelles missions complémentaires. Le schéma territorial prévoit dès à présent un travail de préfiguration portant sur la création d'un établissement public industriel et commercial rattaché à la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'adopter le schéma territorial d'abattage de la Corse,
- D'approuver la constitution d'un comité de pilotage (ou comité de gouvernance) tel que défini dans le schéma territorial de l'abattage en Corse chargé de la gouvernance dynamique et de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma territorial,
- De donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse de constituer, coordonner et présider ce comité de pilotage.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Monsieur le Président. Avis bien sûr favorable. Non-participation du groupe « Avanzemu », absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda non-inscrite.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Qui veut prendre la parole sur ce rapport ? Vannina Luzi d'abord et Vanina Le Bomin après.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Monsieur le Président,

Le rapport que vous soumettez à notre Assemblée porte sur l'actualisation de la stratégie de développement de l'abattage pour les prochaines années.

On ne peut que se féliciter de cette initiative puisqu'elle intervient, et vous l'avez dit, 13 ans après le premier schéma, tout comme le fait que cette procédure d'élaboration se soit faite de façon concertée avec tous les acteurs de la filière au sein d'un comité technique et ce, afin d'avoir un diagnostic au plus près des territoires pour pouvoir réaliser les préconisations les plus adaptées aux besoins.

C'est un document qui présente de réelles avancées structurantes et qui met en place une véritable stratégie de l'abattage en Corse. Par ailleurs, il envisage un maillage territorial qui permettra que chaque agriculteur soit à 1h30 d'un abattoir et s'il est adopté, ce schéma permettra de mobiliser les fonds du PTIC pour mettre en œuvre la réalisation de projets structurants.

Parmi les actions envisagées, on trouve la création d'un Copil, comité qui se réunit 2 fois par an et qui assurera notamment l'évaluation et l'évolution du schéma par rapport aux contraintes économiques et réglementaires ; le SMAC verra ses statuts évoluer afin d'élargir ses prérogatives, ce qui permettra d'assurer une réelle qualité de prestations et la meilleure valorisation de production.

Parmi les actions, il y a aussi, Monsieur le Président, la création d'un nouvel abattoir à Portivechju. À ce sujet, une réunion s'est tenue le 31 mai 2022 dans les locaux de la Communauté de communes Sud Corse avec notamment les élus du territoire, les professionnels et le SMAC où il a été convenu de façon unanime que le choix devra être porté sur la création d'un nouvel abattoir. Il a été évoqué l'hypothèse d'une construction sur un terrain dans la zone d'activité, une parcelle qui pourrait satisfaire aux exigences d'une nouvelle structure. Cette solution permettrait de concevoir un outil répondant aux besoins croissants des usagers et aux normes d'hygiène.

Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous donner l'état d'avancement de ce dossier ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vanina Le Bomin.

Mme Vanina Le BOMIN

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ODARC, merci pour ce rapport, vous étiez engagé à nous présenter le schéma régional d'abattage avant la fin de l'année et le délai a été tenu.

Ce schéma dresse un état des lieux qui était nécessaire pour poser les problématiques mais aussi les enjeux et les perspectives. On peut cependant déplorer, même s'il y a eu concertation avec l'ensemble des acteurs, qu'il ait été réalisé par un cabinet d'études continental à qui il manque la connaissance du terrain dans lequel se situe l'élevage en Corse qui est très particulier. Mais le document a le mérite d'exister et nous nous en réjouissons.

Je ne vais pas rappeler les chiffres qui sont présents dans le rapport de manière très précise et très étayée. Je situerai mon propos de manière plus générale.

Les différentes filières rencontrent des problématiques communes, à savoir entre autres, une difficulté à trouver du foncier, une saisonnalité marquée et par voie de conséquence, un engorgement des structures d'abattage, une filière de distribution peu organisée, un manque de valorisation des sous-produits et enfin une profession vieillissante et peu de vocation chez la jeune génération.

Je voudrais insister sur trois points. Premier point, les problèmes structurels rencontrés par l'abattoir de Ponte Leccia que nous avons souvent évoqués. On les connaît, ils sont très bien décrits dans l'état des lieux du document. J'aurais juste deux questions à vous poser concernant cet abattoir. En cette période de fêtes, l'abattoir est dédié aux petits ruminants et ne peut accueillir les porcins alors que nous sommes au cœur de la saison de transformation. La dimension multi espèces de la structure est-elle pertinente à votre avis au regard des problèmes que cela engendre ?

Deuxième question, l'exploitation en régie vous paraît-elle efficace par rapport aux autres abattoirs qui ne le sont pas ?

Deuxième point important, les problèmes structurels dans la filière des petits ruminants. À l'heure actuelle, la filière n'est pas structurée et il est pratiquement impossible de trouver de l'agneau ou du cabri corse en dehors des saisons très brèves d'abattage. Vous vous étiez engagé à travailler sur la construction d'un site d'abattage, de découpe et de conditionnement localisé à Vescovato, pouvant être réalisé assez rapidement puisque le foncier était disponible. Qu'en est-il de ce projet ?

D'autre part, le SMAC s'était engagé à mettre en place un abattoir mobile dès cette année, en attendant une réalisation pérenne, vous l'avez évoqué, Monsieur le conseiller, mais dans quelle temporalité ce projet peut-il être mis en œuvre ?

Troisième point, l'équilibre territorial, on voit bien que la structure de la Haute-Corse est sous dimensionnée par rapport à la demande et qu'il est urgent d'intervenir. Nous sommes très étonnés d'apprendre qu'un appel à projets vient d'être lancé par l'ODARC d'après nos informations, mais vous allez nous confirmer ou infirmer cette information, appel à projets pour lancer une étude d'opportunité sur un nouvel abattoir dans le Liamone alors que le schéma régional n'a pas encore été validé par notre Assemblée. Quelle est votre stratégie pour un véritable équilibre territorial au niveau de toutes les filières ?

Pour conclure, vous connaissez l'urgence dans laquelle se trouvent les éleveurs face à la hausse du coût de l'énergie, du prix des céréales, mais aussi à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs qui impacte directement leurs ventes. Alors si nous saluons les axes de réflexion et de développement retenus dans ce rapport, nous devons nous inquiéter de l'absence de stratégie globale.

Ce schéma et ses différentes préconisations sont des outils précieux certes, mais il nous manque la dimension politique que nous aurions aimé retrouver au vu de ce que représente l'élevage en Corse.

Au-delà d'une activité économique, l'élevage, c'est souvent une tradition familiale, c'est parfois une vocation, mais c'est aussi une partie de notre culture, de notre patrimoine et de notre mémoire collective qui fonde ce que nous sommes.

Alors nous voterons ce rapport, mais au-delà des réponses techniques apportées par le document, nous attendons, Monsieur le conseiller, une véritable réflexion politique qui dessinerait le futur à long terme de l'élevage en Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Madame Chiappini et ensuite Monsieur Ghionga.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'ODARC,

Merci pour ce rapport détaillé qui dresse en introduction un état des lieux de l'abattage avec les deux abattoirs en régie, Ponte Leccia et Porto-Vecchio, et les trois en DSP, Cozzano, Bastelica et Cuttoli.

Le dernier schéma effectivement datait de 2008 et a permis certes d'organiser la filière, d'avoir une gestion intégrée des abattoirs et de les moderniser, mais la réforme était nécessaire.

Il y a eu des évolutions, notamment celles réglementaires liées à la PAC, le taux de chargement calculé sur les animaux abattus, le bien-être animal, la sécurité sanitaire, la qualité liée aux signes officiels de qualité, etc., qui obligeaient donc à réviser ce schéma.

L'étude validée par la DRAF, l'ODARC et le SMAC menée en quatre phases que vous avez décrites, bilan, besoins, stratégie, finalisation du schéma, a débouché sur les six axes qui constituent donc ce nouveau schéma. On retrouve la perspective d'un outil de découpe en prestation de services pour permettre la vente directe, même si je crois savoir que Cuttoli dispose déjà des équipements nécessaires. Mais dans l'ensemble cela nous va.

Je voudrais juste insister sur les structures à venir pour coller aux besoins et au maillage territorial. Un résumé présenté à la page 32 de la version définitive, donc la création d'un abattoir petits ruminants dans le nord de la

Plaine orientale, évalué à 7 M€, paraît bien engagée, la réhabilitation de celui de Porto-Vecchio pour le même montant également.

Un peu de chauvinisme quand même, mais un chauvinisme justifié, notamment par les chiffres que vous avancez dans le rapport. L'ouest Corse représente 20 % du cheptel porcin et 15 % de l'ovin-caprin. Et pourtant on dépasse 1h30 de route avec tout ce que ça implique en termes de gestion de transport, de temps de parcours, de frais de déplacement et pour le coup, de mal-être des bêtes.

Vous évoquez une étude d'opportunité pour un nouvel abattoir sur le territoire en fonction des résultats de l'étude de marché lancée par la Communauté de communes Spelunca-Liamone. Cette étude est en cours de réalisation et une réunion se tient en ce moment même à Vico. Nous ne manquerons pas de vous faire part de l'issue de cette étude dès sa réception, c'est-à-dire début 2024. Notre territoire espère fortement que son résultat sera pris en compte. Peut-être, Monsieur le Président, pouvez-vous vous engager aujourd'hui à ce qu'elle soit prise en compte.

Je conclurai sur la gouvernance avec l'annonce dans la fiche action 6 de la perspective de création d'un EPIC qui se substituerait au syndicat mixte. Nous avons des réserves sur la création d'un nouvel office. On sent une concentration sous l'autorité directe de la Collectivité, même si, comme pour les chemins de fer, ça ne changerait pas grand-chose en termes d'implication budgétaire. Mais le syndicat mixte que vous avez qualifié d'acteur incontournable n'a pas démerité. Près de 11 M€ d'investissements entre 2006 et 2022 et une participation active des communes propriétaires.

Le mode de gestion ne paraît donc pas être remis en cause. S'il en était autrement, comme vous l'avez plus ou moins indiqué dans votre présentation, puisque nous disposons d'un office agricole, pourquoi ne pas trouver une solution interne à l'ODARC ? Je sais que nous n'en sommes pas encore à la phase décisionnelle sur ce point, mais nous aimerions des explications plus poussées sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu o Sgiò Presidente.

O Sgiò Cunsiglieru esecutivu, a mo quistiona hè corta.

Sò di sicuru d'accunsentu cù stu pianu territoriale di u patoghji, ma per sapè s'ellu face prò à a nostra agricultura, vuleriu sapè a quantità di carne corsa manghjata tutti l'anni nant'à tutta a carne manghjata in Corsica perchè, dipoi 2008 chì avemu fattu u prima pianu, vuleriu sapè s'ellu hà servutu à qualcosa è qual'hè u vostru scopu cù u nuvellu pianu ?

Eccu a mo quistione.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Jean-Christophe Angelini avait demandé la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Vanina Le Bomin a très bien développé la position du groupe concernant le schéma d'abattage qui est ici proposé. J'interviendrai un petit peu en complément de ce qu'a dit Vannina Luzi que je soutiens.

Je veux quand même saluer, c'est important de le faire, la réactivité des services auxquels on est confrontés dans ce dossier, le SMAC, à un degré différent l'ODCAR, qui sont effectivement des partenaires fiables et réactifs dans la gestion de ce dossier de l'abattoir de Portivechju.

Un mot, puisqu'on a déjà eu l'occasion d'en parler, nous envisagions effectivement depuis un moment déjà, je me tourne vers Georges, mais vers d'autres élus puisque ça concernera un bassin de populations beaucoup plus large que le seul extrême sud, donc envisager il y a un moment déjà de déplacer l'abattoir actuelle, Gilles également connaît le sujet. Le terrain serait mis à disposition par la commune ou la communauté de communes et effectivement, serait financé, me dit-on et c'est le point de précision que je voulais apporter à ce stade, à l'instar d'ailleurs d'une grande partie du schéma, par des crédits PTIC.

En toute hypothèse, on est disposés bien sûr à organiser la cession du terrain, disposés à mettre notre logistique et notre ingénierie à disposition, elles le sont déjà, disposés à accompagner ce projet-là. Mais je voulais simplement

insister en louant d'une part l'engagement des services avec des élus référents comme Etienne Cesari ou d'autres, et d'autre part, vous dire à quel point l'urgence est là, d'autant plus que nous allons changer de modèle d'abattage, passer, comme vous le savez, le préconisez-vous-même, au multi espèces dans une région qui a une forte tradition du côté de l'ovin et du bovin, ça va marquer une évolution nette et je le crois, augmenter économiquement le tonnage en même temps et surtout que socialement, permettre donc à nos éleveurs tous types confondus, de trouver des débouchés opérationnels et je l'espère de court terme.

Donc simplement vous redire ici en ma qualité bien sûr, de conseiller à l'Assemblée, mais également vous me le permettrez un court instant, de président de la communauté de communes, notre engagement à vos côtés dans la résolution de ce dossier en espérant bien sûr que la question posée par la porte-parole du groupe majoritaire et que nous relayons naturellement, donne lieu à une réponse positive.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Globalement, sur le plan on y souscrit dans la mesure où il va dans un souci de rationalité et d'amélioration. Par contre, en regardant ce qui se fait ailleurs en Europe, en France par exemple, je regardais tout à l'heure ce qui se fait dans le Jura ou ce qui se fait en Sardaigne, l'abattage à la ferme est autorisé pour des conditions très spécifiques d'élevage in situ et ça peut être même dans certains endroits, des prestations de services pour d'autres.

Moi je pense que c'est quelque chose qui est certes potentiellement source de dérives, parchì i tumberi di nanzu, on sait sanitaire à quoi ça conduisait, mais ça peut être un élément de rationalité eu égard aux frais de transport et surtout aux frais réels d'abattage dans une grosse structure.

Donc moi, je demande si c'est des pistes qui peuvent être explorées, discutées et négociées. Ailleurs, ça se fait et de manière légale.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Monsieur le président de l'ODARC, vous avez la parole.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie pour l'ensemble de ces prises de position.

Madame Luzi, je pense que Monsieur Angelini a répondu bien mieux que moi à votre question, qui est une réponse très claire. Nous avons une réunion programmée pas plus tard que la semaine dernière mais qui se tiendra au mois de janvier. J'espère que tout ira dans le bon sens et j'en suis sûr même.

En ce qui concerne, pour répondre à vos questions, Madame Le Bomin, les problèmes structurels de l'abattoir de Ponte Leccia sur la chaîne porcine et les problèmes d'abattage, cette année, nous avons trouvé des solutions et même l'an dernier où il n'y a pas eu de problèmes d'abattage sur l'abattoir de Ponte Leccia. Vous avez bien vu que dans le rapport, il est bien marqué que nous allons renforcer la chaîne porcine sur l'abattoir de Ponte Leccia.

Après, pour répondre aussi à la question régie DSP, lorsque nous avons récupéré l'abattoir de Ponte Leccia, il était en DSP, cet abattoir était au bord de la fermeture. Il était dans un état déplorable. Aujourd'hui, la récupération de cet abattoir en régie, cela nous a permis de passer d'un abattoir en catégorie D à un abattoir en catégorie B, ce qui veut dire que si on veut, nous pouvons traiter la viande hachée, ce qu'on ne pouvait pas faire avant. Il y a des investissements qui sont prévus sur la chaîne porcine. Pas plus tard que l'année 2024, nous allons travailler sur la bouverie, la chaîne porcine.

Vous avez sûrement raison que c'est un cabinet continental qui a répondu pour faire ce schéma. Mais il n'y a que 3 cabinets continentaux qui ont répondu à l'appel d'offres, il n'y en a pas d'autres. Peut-être que les gens chez nous ne se sentent pas concernés. Nous avons eu la concertation la plus large possible avec tous les acteurs et comme vous le voyez, on ne s'est fermé aucune porte. Vous parlez de l'étude d'opportunité sur le Spelunca d'un abattoir. C'est une étude d'opportunité qui a été lancée sur le Liamone-Spelunca comme elle pourra être lancée sur d'autres territoires.

En ce qui concerne le pôle petit ruminant, pour que les fonds du PTIC soient débloqués, il fallait que le schéma territorial soit adopté. L'ensemble des fonds du PTIC qui sont fléchés sur l'abattage sont bloqués, ça date du préfet Le Large. Aujourd'hui, c'est en bonne voie. Il y a une seconde solution pour le pôle petit ruminant qui est étudiée par le groupement « i pastori corsi » qui serait le

rachat des « poulets bastiais ». Mais c'est vraiment dans un second temps. Comme vous le voyez, on ne s'est fermé aucune porte.

Pour répondre à Paul-Félix en ce qui concerne l'abattage à la ferme, plusieurs études sont lancées. L'abattage à la ferme aujourd'hui, la réglementation française est stricte, cela ne concerne que les animaux de la ferme. Pour l'instant, on ne peut pas faire de prestation de services. La réglementation française, peut-être faudrait-il l'adapter. Il y a des études qui sont lancées par des éleveurs ovins et caprins, 3 études ont été lancées par l'association « Casgiu casanu » pour faire de l'abattage à la ferme. On le voit bien, il y a un abattoir bovin qui est sur Serra di Ferru qui est un abattoir privé.

Pour répondre à Madame Chiappini, en ce qui concerne l'étude d'opportunité sur le Spelunca-Liamone, cette étude qui a été financée quand même par le comité de massif, dont nous attendons les résultats qui devraient nous parvenir d'ici le mois d'avril. Aujourd'hui, comme vous le comprenez, je ne peux pas m'engager sur la construction d'un abattoir. On en est à la phase d'étude.

Brouhaha.

Bien sûr que nous prendrons en compte les résultats de l'étude, n'ayez pas de soucis de ce côté-là.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos interventions. J'espère que, tout ira dans le bon sens.

Monsieur Ghionga, scusete mi. À u livellu di a carri corsa, semu sempri à 13 % di cunsumazioni, u restu hè tutta a carri chì veni di Francia è di fora.

Brouhaha.

No, dipoi 2008 ùn ci hè micca statu una crescita, c'hè statu ancu una calata par via di l'aiuti di a PAC. Hè un pocu a PAC chì hà datu...

Brouhaha.

U nosciu scopu saria di pruce u più pussibile quì, vi possu dì ancu 100 % s'è no ci ghjunghjimu ! Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

M. Dominique LIVRELLI

Excusez-moi, j'ai un amendement à proposer parce que le schéma tel que je vous l'ai présenté a été modifié.

Proposition d'amendement : annule et remplace le précédent schéma territorial d'abattage de la Corse par le rapport ci-annexé.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. À ringrazià u presidente di l'ODARC pè e so risposte, pè a so passione pè l'agricultura.

Donc le projet d'amendement très simple, proposition d'amendement : annule et remplace le précédent schéma de territorial d'abattage de la Corse par le rapport si annexé.

Donc, je vais mettre voir cet amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Pudemu passà à u raportu 380.

Vous avez la parole, Monsieur le président.

Raportu n° 380 : Rapportu d'infurmazioni relativu à i mudalità d'accumpagnamentu di l'investimenti agriculi in u quattru di a misura 73.09 di u PSN pà u periodu 2023-2027 - Quattru ginirali di l'intarvinzioni - ODARC

Rapport n° 380 : Rapport d'information relatif aux modalités d'accompagnement des investissements agricoles de la mesure 73.09 du PSN pour la période 2023-2027 - Cadre général des interventions - ODARC

M. Dominique LIVRELLI

Merci.

Avant de vous présenter ce rapport, je tiens particulièrement à remercier les services de l'ODARC, l'ensemble des acteurs de la profession qui ont été présents aux différentes consultations, pour leur implication.

Je suis aujourd'hui heureux de pouvoir enfin vous présenter ce PSN qui est le fruit d'un travail de 2 années car l'homme de terrain que je suis n'est pas habitué au délai et contraintes administratives. Il m'est parfois difficile de toujours trouver la patience nécessaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée de Corse,

Le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027 qui a démarré comprend des mesures qui sont spécifiques à la Corse, notamment l'intervention 73-9 qui concerne l'accompagnement des investissements agricoles des exploitations.

Ce rapport d'information qui vous est présenté traduit les orientations politiques que nous souhaitons mettre en œuvre pour le développement de l'agriculture.

J'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ces priorités qui constituent notre fil conducteur pour les interventions en faveur des exploitations agricoles. Il s'agit principalement de soutenir les filières de production concourant à l'autonomie alimentaire, de relever le défi de l'adaptation au changement climatique, de favoriser la conservation des paysages et de l'environnement.

Sur le plan opérationnel, nous avons fait le choix de concentrer les efforts sur certaines thématiques avec des niveaux de soutien accrus, pour accompagner les filières laitières ovine et caprine, avec des taux d'intervention allant de 60 à 80 %, pour tous les investissements, pour soutenir tous les éleveurs dans les démarches de structuration des parcours avec des aides pour la

réalisation de clôtures avec des taux d'aides à 80 % aussi, pour accompagner la reconquête des surfaces agricoles avec des taux d'aides à la mise en valeur majorée par rapport aux autres investissements, pour améliorer l'autonomie fourragère des exploitations à travers d'aides à la mise en place de cultures protéiques, pour bonifier les jeunes agriculteurs et différencier les demandeurs agriculteurs à titre principal par rapport aux agriculteurs à titre secondaire qui exercent d'autres activités et disposent de revenus majoritairement non agricoles, pour promouvoir les investissements collectifs avec un taux incitatif par rapport aux aides individuelles, pour soutenir l'arboriculture traditionnelle, castanéculture, oléiculture traditionnelle au titre des opérations en faveur du maintien des paysages traditionnels et de la conservation de l'environnement, pour soutenir les petites exploitations en maraîchage en mobilisant une disposition du règlement communautaire permettant de soutenir pour la première fois ces exploitations avec un taux d'aide de 80 %, pour accompagner les investissements en faveur de l'agroécologie, en complément ou en appui des mesures agroenvironnementales tout en s'appuyant, lorsque nécessaire, sur les signes officiels de qualité.

Ces propositions qui tiennent compte de la dynamique des filières de production traduisent, me semble-t-il, un choix d'orientations claires, déterminées mais équilibrées, avec un effort de priorisation et de concentration inédit jusqu'à présent.

Si la concertation qui a été menée pendant plusieurs mois auprès des organisations professionnelles agricoles a naturellement donné lieu à des débats, nous entendons assumer pleinement ces priorités d'actions qui sont de nature à développer le secteur agricole au profit de nos producteurs, de notre économie et de nos territoires.

Le rapport précise les types de projets accompagnés avec les travaux de mise en valeur, culture pérenne, amélioration des parcours d'élevage, l'acquisition de matériels pour la production, la transformation et la construction de bâtiments.

Concernant le type de bénéficiaires éligibles aux aides, sont concernés les agriculteurs à titre individuel, les sociétés agricoles majoritairement constituées d'agriculteurs, ce quota majoritaire distinguant la Corse des autres régions continentales, les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans qui, pour la première fois pourront être accompagnés à des taux bonifiés pendant une période de 7 ans, ce qui représente 2 ans de soutien supplémentaire par rapport à la programmation précédente.

Enfin, sur le plan opérationnel, nous prévoyons de veiller à rationaliser des investissements individuels, matériels et des bâtiments en

assurant leur bon dimensionnement au regard des besoins des exploitations, de simplifier les modalités de mise en œuvre des aides, par exemple avec l'utilisation de montants plafonds au mètre carré et des barèmes de coût, clôtures, irrigations, mises en valeur et de mettre en œuvre des prescriptions permettant une meilleure maîtrise de l'irrigation.

Mesdames et Messieurs les conseillers, ce cadre général pour l'accompagnement des investissements agricoles de la mesure 73-9 du PSN fera l'objet de déclinaisons au travers d'appels à projets qui seront lancés par l'ODARC en 2024.

D'autres appels à projets sont en cours de préparation, notamment sur le secteur forestier, sur l'hydraulique ou par exemple l'agroalimentaire. J'ajoute, en termes de méthode d'action, qu'il s'agira avec les services de l'ODARC, de faire connaître ce cas d'intervention au plus près des territoires et au plus grand nombre de producteurs, afin de susciter des projets et d'encourager les démarches portées par les élus locaux susceptibles de valoriser notre potentiel agricole.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Françoise.

Mme Françoise CAMPANA

À ringrazià vi.

E priorità di u raportu chè vo cunvinite, ùn sò micca sole quelle di u filu puliticu di u presidente di l'ODARC, sò dinò quelle di un agricultore chì cunnosce u so mistieru è quellu chì s'impegna pè a so terra.

Ghjè un raportu precisu è adattatu à a nostra agricultura chì risponde à e prublematiche oghjinche è à quelle da vene di u mondu agriculu.

Ind'è à mo intervenzione, vuleriu ramintà unepoche di misure chì mi parenu puntellà u più u cambiamentu di u paradismu.

Quand'ellu si cresce a parte d'intervenzione nant'à e ghjuvenghje à 80 %, s'aiuta l'agricultore chì volenu strutturà e so spluttazione è luttà contr'à a divagazione animale.

Quand'ellu si favurisce a messa in valore di e vechje terre agricole chì oghje sò diventate machje, si tratta di u riacquistu di ste terre pè ghjunghje à u scopu principale di l'autunomia alimentare per a Corsica.

Quand'ellu si dà a priorità di l'agricultori ch'anu fattu a scelta di fà ne a so attività principale, si permette d'incuragisce.

Quand'ellu si favurisce cù parte bonificati investimenti cullettivi si reduce e spese di e spluttazione.

Quand'ellu si favorisce l'aiutu à l'urtulime, si risponde à a dumanda di un populu chì vole manghjà sanu prodotti di qualità è di bonu.

Quandu l'omu privene u riscaldamentou climaticu per via di sferente misure cù aiutu à una annaquera ammaistrata, si prepara l'agricultura di dumane.

Quand'ellu si cresce l'aiutu à i giovani agricoltori, si face a scumessa di l'avvene.

Quand'ellu si cresce a parte di l'intervenziane per e pecuraghji è e capraghji, si prova à salvà u pasturalismu chì face parte di u nostru patrimoniu è di e nostre radiche chì simu tutti figlioli di pastori.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Nimu.

Donc, il n'y a pas de vote sur ce rapport. **C'est un rapport d'information.**

À ringrazià u presidente di l'ODARC, Françoise è tutti quelli chì si sò impignati ind'è stu raportu.

Donc, on peut passer au rapport suivant, si vous êtes d'accord.

Le logement, avec le rapport 351.

Vous avez la parole, Julien Paolini.

ALLOGHJU / HABITAT - LOGEMENT

Raportu n° 351 : Osservatoriu territoriale di l'alloghju studentinu di Corsica - Cunnessione di cullaburazione

Rapport n° 351 : Observatoire Territorial du Logement Étudiant de Corse - Convention de partenariat

M. Julien PAOLINI

Merci beaucoup. J'ai fait une petite pause et je n'ai pas vu de temps passer, excusez-moi de vous avoir fait attendre.

Un rapport relatif à la création d'un observatoire pour le logement étudiant à Corti et plus largement dans le Centre Corse. C'est une problématique qui est ancienne. Tous ceux qui ont fréquenté les bancs de l'université et les syndicats étudiants, et ils sont nombreux dans cet hémicycle, ont connu les difficultés d'accès au logement pour les étudiants à Corti.

La situation, bien sûr, s'est améliorée ces dernières années, notamment grâce au soutien de la Collectivité de Corse et encore dernièrement sous l'impulsion d'Antonia Luciani, des opérations et de réhabilitation des logements du CROUS et de construction de nouveaux logements par le CROUS, je crois dernièrement une enveloppe de 2 M€ la construction d'un bâtiment.

Donc, une offre qui s'est améliorée en quantité, qui s'est également améliorée en qualité aussi bien dans les logements du CROUS que dans les parcs privés.

Mais pour autant, à côté de ça, une inflation galopante et des prix des logements qui s'enflamment dans les zones littorales, dans les zones touristiques, mais également dans le centre Corse et notamment à Corti où il est commun dans le parc privé d'avoir des logements qui peuvent atteindre 500 € par mois pour un studio. Vous voyez que 500 € par mois pour un studio, pour des ménages moyens et je ne parle même pas des ménages modestes, qui ne sont pas éligibles aux logements du CROUS, ça devient très difficile d'assurer financièrement pour les études des enfants pour ces ménages-là, rien que sur le budget, je dirais, logement.

Donc aujourd'hui, c'est vrai qu'on a peu de visibilité sur ce qui se passe sur ce marché-là, on a quelques éléments d'analyse mais ce n'est pas suffisant. Par exemple, au-delà du prix, je vous donne un prix moyen mais c'est presque par expérience, comme je connais un peu la ville, que je vous donne ces

chiffres-là, 500 € pour un studio. On sait aussi, d'après certaines études qu'il manquerait 400 logements étudiants pour couvrir la demande. Donc, 400 logements étudiants quand on parle de 3 000 étudiants ou 4 000 étudiants à l'université, c'est beaucoup, c'est 10 %.

On ne sait pas aussi quelle est la dynamique dans les autres communes limitrophes du Centre Corse, combien on a d'offres aujourd'hui dans le parc privé notamment, on ne sait pas les durées aussi où ces logements sont loués. On sait que c'est une partie de l'année, la vie universitaire est de plus en plus courte. Que deviennent ces logements durant la saison estivale, à partir du mois d'avril, de mai ? Probablement loués en Airbnb, en meublés de tourisme à la semaine.

Donc, tous ces éléments-là d'information pour orienter les politiques publiques de la commune, de l'intercommunalité, de la Collectivité de Corse en la matière sont indispensables, d'où la proposition de création de cet observatoire qui est d'ailleurs une vieille revendication des syndicats étudiants auxquels on répond aujourd'hui.

Cet observatoire, il associe la Collectivité de Corse, bien sûr, la commune de Corti, l'université, le CROUS, l'ADIL et l'agence d'urbanisme et de l'énergie notamment en leur qualité d'opérateur et pour leur expertise en matière d'observatoire des marchés foncier et immobilier.

Le budget total de cet observatoire pour une durée de 3 ans est de 108 000 € je crois, 36 000 € par an, je vous le dis de mémoire, avec une participation de la Collectivité de Corse de 10 000 € par an, au bénéfice de l'Agence, donc 36 000 € pour que et l'Agence, et l'ADIL puissent mener les études nécessaires à l'observation des marchés immobiliers, notamment du logement étudiant sur la ville de Corti.

Dans un premier temps, on va se concentrer donc sur Corti et les alentours, mais on aura vocation, si la démarche fonctionne bien, à élargir cette problématique aux autres territoires qui accueillent des étudiants. Je pense par exemple à Bastia ou à Aiacciu pour les écoles d'infirmières ou le concours de professeur des écoles, la région de Sartène et également élargir la problématique non pas seulement aux étudiants, mais aussi aux jeunes travailleurs. Ça faisait partie des choses qui ont notamment été soulignées dans le rapport du CESEC qui est également favorable.

Donc, une première étape avec la création de cet observatoire pour les étudiants sur la ville de Corti et la communauté des communes de centre Corse. Et demain, peut-être un observatoire élargi sur le logement étudiant sur l'ensemble du territoire insulaire, notamment les communes qui accueillent des

étudiants, en intégrant la problématique plus largement de l'accès au logement pour les jeunes et notamment pour le jeune travailleur.

Voilà. Je pense avoir dit l'essentiel des éléments figurant dans le rapport et bien sûr, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission Culture, donc un avis.

Mme Frédérique DENSARI

Oui, Monsieur le Président, la commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence de Monsieur Pierre Ghionga non-inscrit.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

On note le départ de Ghjuvan'Santu Le Mao qui ne peut pas prendre part au vote. Je prends les prises de parole s'il y en a.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis, Monsieur le Président, de la commission des finances sur ce rapport.

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Alors, Madame Francisci a demandé la parole.

Mme Lisa FRANCISCI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable que vous avez réalisé avec vos services pour la création de l'Observatoire territorial du logement des étudiants de Corse.

Ce sujet majeur qui rassemble la Collectivité de Corse, l'université, le CROUS, la Com-com du centre Corse, la ville de Corti, la Banque des territoires, l'AUE qui portera et coordonnera cet observatoire et l'ADIL de Corse qui réalisera les études et analyses, illustre parfaitement la volonté commune de répondre politiquement aux défis auxquels sont confrontés nos étudiants.

Il est indéniable que ce territoire, avec ses 5000 étudiants, requiert une attention particulière pour assurer une qualité d'accueil et de vie propice à la réussite de leur parcours de formation.

Des objectifs clairement définis tels que guider les politiques urbaines, réunir les acteurs du logement étudiant, construire une connaissance locale démontrent notre volonté collective d'apporter des solutions innovantes aux défis actuels.

La contribution financière de la Collectivité à l'aménagement de la résidence Sambucciu d'Alando à Corti, en collaboration avec le CROUS, témoigne de notre action concrète en faveur du logement social étudiant.

La mise en place de l'Observatoire constitue une avancée majeure pour une meilleure connaissance des besoins en matière de logement étudiant et pour la mise en place de politiques publiques pour lutter contre la spéculation immobilière, contre la dépossession foncière et pour favoriser l'accès au logement et au foncier.

En effet, le Centre Corse, bien qu'étant un territoire rural, n'ait pas épargné par le phénomène de spéculation immobilière qui gangrène notre île. En 20 ans, sur Corti, on constate une hausse de 315 % des résidences secondaires pour 43 % des résidences principales. On constate une hausse des prix de l'immobilier de plus de 30 % entre 2014 et 2022, avec des prix compris de plus en plus souvent entre 3 000 et 5 000 € le mètre carré et des prix atteignant parfois plus de 8 000 € le mètre carré dans certains secteurs.

Cette évolution marque donc d'une part, le fait que de plus en plus de propriétaires se tournent vers de la location saisonnière, entraînant de fait une

pénurie de logements à l'année avec le fort besoin existant de logements étudiants, et d'autre part, cette évolution entraîne une hausse exponentielle des prix de l'immobilier, du prix des loyers et par effet domino, accentue la spéculation immobilière et accentue les difficultés d'accès au logement et au foncier.

En analysant et en étudiant les besoins constants en logement, en suivant l'évolution du marché immobilier locatif, en s'adaptant aux nouveaux modes d'enseignement, nous serons mieux outillés pour anticiper et répondre efficacement aux besoins aussi bien des étudiants que des habitants.

En approuvant la présente convention de partenariat, nous posons les bases d'une collaboration fructueuse pour les 3 prochaines années. Le budget important alloué à l'Observatoire garantit la pérennité et l'efficacité de ce dispositif.

Je suis convaincue que cette initiative contribuera non seulement à améliorer l'accueil des étudiants, mais aussi à renforcer l'attractivité de notre université. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres prises de parole ? M. Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Monsieur le Président, juste deux mots.

Monsieur le conseiller exécutif, Monsieur le Président,

On ne peut que se féliciter de la création de cet observatoire.

On connaît aujourd'hui les difficultés que rencontrent les étudiants pour joindre les deux bouts et étudier dans de bonnes conditions. Il va de soi que le critère financier ne doit pas devenir aujourd'hui une sélection pour l'accès aux études supérieures.

Alors au-delà d'être des observateurs, je ne doute pas que nous serons des acteurs pour améliorer la vie des étudiants.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Félix Acquaviva a demandé la parole. Pardon, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Je préfère, parce que tu pourras répondre à ma question.

La nouvelle loi immigration instaure une caution de 11 000 € pour les étudiants étrangers. Donc, je pense qu'il y aura des répercussions pour leur accès au logement étudiant. Si c'était le cas, seriez-vous d'accord pour diminuer vos contributions à la construction de nouveaux logements par le CROUS ?

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Félix Acquaviva, ne nous refais pas le débat de l'Assemblée nationale d'hier quand même !

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je crois que je n'en ai pas la force !

Bon, déjà la loi immigration, ça ne sera pas un long fleuve tranquille, il y a la saisine du Conseil constitutionnel, donc, ùn hè ancu ghjuntu u battellu à u portu. ! Soyons très clairs au sens de la légistique pure au-delà du politique, je parle, de la faisabilité.

Ensuite sur la question des cautions, je ne fais que paraphraser le Gouvernement. Il y avait l'exclusion des étudiants à faibles revenus, le dispositif de caution d'étrangers, et un dispositif de notation. On verra parce que c'est une des mesures qui est attaquée et qui fait l'objet de la saisine du Conseil constitutionnel parce qu'évidemment, il y a une discrimination évidente sur le principe d'égalité. Mais ça, c'est le Conseil qui jugera sur cette question.

Moi, je voudrais intervenir sur le dispositif, c'est quand même important puisqu'on fait partie quelques-uns ici, même si on est toujours étudiants dans notre tête, on est surtout des anciens étudiants qui avons demandé à l'époque un office du logement étudiant. C'était une vieille revendication puisque la distorsion entre l'offre restreinte à l'époque, c'était ça, il n'y avait pas la spéculation, et la demande importante faisait que naturellement sur l'offre privée, il y a le problème des loyers.

Donc, la dimension sociale était déjà présente il y a 30 ans à travers cette demande que nous revendiquions. Cette dimension sociale s'est accrue puisque je crois qu'il y a à peu près 2 000 étudiants boursiers sur le campus, c'est très important, il n'y a que 800, bientôt 1 000 chambres publiques. Donc, il y a déjà un écart entre le nombre de boursiers et l'offre publique.

Donc, il y a nécessité évidemment à avoir un observatoire qui évidemment essaie de trouver des capacités à labelliser l'offre privée, ça me paraît important, à permettre le développement d'une offre publique aussi, c'est le cas avec le CROUS, mais on a déjà avec Antonia Luciani en particulier, le comité massif et des territoires adjacents à Corti par exemple, des perspectives éventuelles d'augmentation de l'offre publique.

Donc il y a une vraie réalité par l'offre d'une part, mais aussi par la régulation. J'ai entendu parler évidemment de la situation qui a été évoquée là clairement et qui a fait l'objet d'articles de presse sur la question de l'immobilier, des prix de l'immobilier. Donc le centre Corse est aussi touché de manière très importante. Aujourd'hui, il y a des maisons qui se vendent, des appartements qui se vendent à 1 000 € le mètre foncier bâti, 8 000 € le mètre vendu. Donc, ça y est, on croyait que ça ne touchait que certains territoires, ce n'est pas le cas.

Le phénomène de la location saisonnière touche d'autres territoires que le centre Corse, mais évidemment avec la question étudiante, ceux qui subissent de plein fouet la distorsion, c'est aussi les étudiants.

Il y a la loi de régulation de la fiscalité meublée qui n'a pas pu être aboutie à l'Assemblée nationale dernièrement, mais qui repasse le 29 janvier. Il y aura la question de la fiscalité meublée qui est sera évoquée. Alors, il faudra faire attention, je le dis parce que c'est quand même important, aux effets pervers de toucher la fiscalité meublée quand on veut aligner les fiscalités entre locations saisonnières et locations à l'année, nous y sommes évidemment favorables.

Simplement, nous sommes aussi favorables d'exclure du dispositif ce qu'on pourrait appeler les gîtes ruraux, mais enfin, encore faudrait-il qualifier « gîtes ruraux » ou des zones dans lesquelles des meublés pourraient continuer à avoir un abattement de 71 % puisqu'on ne serait pas dans une zone tendue. Mais, j'ouvre la parenthèse pour la fermer, la définition du zonage de Bercy, on en revient à la question centralis, n'est pas forcément notre vision de zonage à nous. Quand on parle des « zones peu denses », c'est le terme pris dans la loi au départ, « les zones peu denses » avec 4 catégories, catégorie 1 à catégorie 4, ou « les zones baux ruraux ou très ruraux », avec 7 catégories, il y a toujours des effets de bord quand on parle de densité.

Donc, c'est vrai qu'il faudra être très attentif, notre Assemblée, notamment dans les futures évolutions à ces questions-là puisqu'il ne s'agit pas d'avoir des effets de bord quand on veut toucher un objectif anti spéculatif. Il ne faut pas que d'autres personnes soient touchées alors qu'elles n'ont pas à être touchées.

Je précise ces questions parce que c'est tout l'objet et il me semble que Corte, le Centre Corse et sur la question du logement étudiant, par le truchement évidemment de la concurrence avec le logement à l'année lié à l'activité étudiante et à la dimension sociale notamment des étudiants, c'est un sujet encore plus prégnant évidemment.

Donc moi, très heureux que l'on ait cette initiative enfin structurée. Je crois que c'est un besoin en termes de régulation, en termes d'augmentation de l'offre publique en particulier et qui correspond, y compris à une logique de dynamisation du territoire du centre Corse et de Corte par rapport à ce qui est en train de se passer du point de vue urbain, en collaboration entre l'université, la Collectivité de Corse et la ville pour donner un second souffle à la ville et permettre son développement durable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non. Monsieur, le conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Merci aux différents intervenants.

Je voudrais simplement souligner un autre partenaire financier que j'ai oublié dans ma présentation, c'est la banque des territoires qui va également accompagner financièrement des activités de cet observatoire. Et, un autre point en lien avec ce que disait Jean-Félix sur cette revendication ancienne des syndicats étudiants, c'est qu'on s'est engagés également dans le cadre de l'Observatoire à venir annuellement présenter les résultats de l'Observatoire aux instances universitaires, que ce soit dans les conseils de l'université ou dans les conseils du CROUS.

Par ailleurs, Jean-Félix rappelait l'évolution de la réglementation en matière de meublés de tourisme, notamment dans le cadre de la PPL en cours à l'Assemblée nationale. Je crois que dans cette loi, il est prévu aussi la possibilité, dans le cadre du PADDUC, de prévoir des espaces qui seraient dédiés à la résidence principale, puis ensuite au PLU de les décliner en compatibilité avec le PADDUC.

Je crois qu'on pourrait réfléchir également dans le cadre de ces dispositions et ces évolutions réglementaires, à ce que ces espaces puissent, au-delà de la résidence principale, permettre la création de logements étudiants et la commune de Corti est en train de travailler sur son PLU. Donc je crois que ça serait utile également pour accroître l'offre en la matière et faire diminuer un tant soit peu les prix qui en effet s'envolent, ça a été souligné par Lisa, ils s'envolent en location, ils s'envolent sur le foncier, ils s'envolent sur le prix du bâti et beaucoup d'acteurs nous disent « on ne trouve rien à vendre sur Corti ». Au-delà des prix, il y a même l'absence totale d'offres. Et on aurait pu penser que le marché allait s'essouffler avec l'augmentation des taux d'intérêt et la difficulté d'accès aux crédits bancaires, ça ne semble pas être le cas du tout.

Donc, le marché des ventes reste dynamique. Reste à voir qui aujourd'hui est en capacité d'acquérir des biens dans le secteur, voire ailleurs, au vu des tarifs qui sont actuellement pratiqués.

Donc pour répondre enfin à Tony POLI, et je laisserai ma collègue Antonia LUCIANI, conseillère exécutive, compléter, bien sûr qu'on va observer, ça va nous permettre d'éclairer nos décisions, les nôtres mais également celles des communes et de l'interco, mais on se veut aussi être acteur. Je crois qu'on l'a été en matière d'aide aux étudiants, et je laisse développer Antonia sur ce qui pourrait être envisagé rapidement pour répondre à cette problématique plus spécifique du logement.

Mme Antonia LUCIANI

Oui, merci.

Je voulais juste compléter brièvement suite aux remarques qui ont été faites, parce qu'effectivement, la création de cet observatoire intervient au moment où on va être en révision du schéma d'aide à la vie étudiante, qui comporte donc 34 mesures. C'est environ 3 M€ par an destinés à un certain nombre d'aides. Et nous avons été interpellés notamment à la rentrée avec les syndicats qui demandaient une aide spécifique au logement, ce qui nous semblait assez complexe et coûteux à mettre en œuvre. Mais cela dit, pourquoi pas. En tout cas, on n'y est pas fermé sur le principe.

Donc, dans le cadre de la révision du schéma, l'idée c'est d'avoir un outil de mesure et d'analyse, ce qu'on n'a pas pour le moment. D'ailleurs, c'est bien que ça soit sur le logement, mais dans le cadre, y compris du schéma, l'idée c'est qu'on puisse avoir d'autres données sur la vie étudiante, la précarité, etc., qui nous aident à avoir des mesures plus ciblées et probablement des mesures plus resserrées sur des thématiques qu'on aura identifiées d'ici là.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. On peut passer au rapport sur l'énergie, le rapport 383.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 383 : Avisu in quantu à i prugetti di decreti rilativi à e cundizione richieste da ch'ella sia ricunnisciuta ch' un prugettu d'impiantu di pruduzione d'energia rinnuvevule o di reattore elettronucleare risponde à un mutivu imperativu d'interessu publicu maiò

Rapport n° 383 : Avis concernant les projets de décrets relatifs aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable ou de réacteur électronucléaire soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Un dernier rapport pour lequel l'Assemblée de Corse a été saisie en urgence puisqu'on a été saisi par courrier, seulement en date du 11 décembre dernier, donc il y a seulement une dizaine de jours, même pas, par le ministère de la transition énergétique pour donner un avis sur deux projets de décret : un qui nous concerne puisqu'il concerne les projets d'installation d'énergies renouvelables et un qui nous concerne moins, qui traite de réacteurs électronucléaires, même si Pierre GHIONGA est un partisan de l'installation d'un petit réacteur nucléaire dans le cadre éventuel d'une révision de la PPE. Mais c'est un autre débat. Également le groupe « Un soffiu novu » semble plutôt favorable à ce type d'installation, mais je crois que ce n'est pas le sujet.

Donc, ces projets de décrets font suite à l'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale, la loi sur l'accélération des ENR qui prévoit d'ailleurs des dispositifs spécifiques à la Corse, introduits par des amendements de Jean-Félix ACQUAVIVA, notamment sur la cartographie des ENR qui seraient établis dans le cadre du schéma régional climat-air-énergie.

Donc ces décrets, notamment celui sur les ENR donc qui nous concerne, il prévoit que selon la nature et la taille des projets, il faut l'obtention de permis ou d'autorisations environnementales. Et ces permis ou autorisations environnementales nécessitent l'octroi d'une dérogation aux espèces protégées à trois conditions.

Donc pour pouvoir déroger aux espèces protégées, il y a trois conditions pour pouvoir le faire :

Premièrement, que le projet ne présente pas de solution alternative de moindre impact.

Deuxièmement, que l'opération ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées, dans une aire de répartition naturelle.

Et dernière condition, que le projet réponde à une raison impérative d'intérêt public majeur. Donc, c'est sur cette condition de réponse à une raison impérative d'intérêt public majeur que le décret a été publié pour préciser dans quel cadre s'applique cette raison impérative d'intérêt public majeur.

Donc, pour que cette raison soit automatiquement reconnue, des seuils sont proposés, ils sont dans le rapport. Par énergies renouvelables, on a des seuils pour l'éolien, par exemple 7 MW en ZNI ; pour le photovoltaïque, 1 MW en ZNI. Au-dessus de ces seuils, on peut justifier d'une raison impérative d'intérêt public.

Donc, ce qui vous est proposé dans l'avis de l'Assemblée de Corse sur ce décret, c'est premièrement que ce soit le décret de la PPE qui fixe ces seuils et non un décret pris en compte, ou une prise en compte très partielle de la PPE spécifique à la Corse. Vous savez que, à chaque fois qu'un projet de révision de la PPE est adopté, on a derrière un décret d'application. Donc, qu'on puisse proposer les seuils dans le cadre de la PPE et que les décrets d'application relatifs à la PPE de Corse puissent reprendre les seuils votés par l'Assemblée de Corse.

Donc c'est une première proposition sur l'avis.

Deuxième proposition, c'est que les seuils au-dessus desquels on puisse répondre à cette raison impérative d'intérêt public puisse être revue. Par exemple, qu'ils passent de 1 à 0,5 MW pour le photovoltaïque et de 7 à 5 MW pour l'éolien pour s'adapter aux projets d'énergies renouvelables du territoire, qui sont souvent de moindre dimension que sur le continent.

Et de supprimer carrément les seuils sur la question de l'hydroélectricité, parce que c'est une filière qui est en grande difficulté, qui connaît beaucoup de blocages et de contraintes : que ce soit des contraintes environnementales, techniques ou encore économiques, notamment sur les tarifs de rachat qui ne sont aujourd'hui pas suffisamment attractifs. Et à condition bien sûr que ces dispositions soient conformes au classement des cours d'eau, tel que mentionné à l'article 1 du code de l'environnement. Et que donc ces dispositions de raison d'intérêt majeur puissent s'appliquer sur les cours d'eau glacée conformément à ce qui est prévu dans le SAGE notamment.

Donc, voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance sur ce projet de décret et sur l'avis de la Collectivité de Corse, qui est un avis favorable avec un certain nombre de propositions. Je crois que c'est le plus important, parce que c'était quand même un rapport extrêmement technique.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, je vais faire voter l'urgence d'abord avant d'ouvrir le débat.

Donc qui est pour l'urgence ?

L'urgence est adoptée à l'unanimité. Merci.

Donc maintenant, je peux ouvrir le débat.

Qui demande la parole sur ce dossier technique ? Oui, Monsieur Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot sur ce rapport qui peut avoir un impact important sur l'objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050, tel que nous l'avons voté pour la PPE.

En fin de compte, ce qui nous est proposé, c'est en quelque sorte un mécanisme accélérateur visant à booster notre PPE, qui peut servir la Corse et son objectif, comme je viens de le dire, pour 2050. Ça va un peu dans le même sens, tout comme la loi proposée par le Sénateur PANUNZI sur le tarif incitatif de rachat de l'énergie produite par les ENR, notamment dans les zones ZNI non interconnectées, dans lesquelles la Corse figure au premier plan.

Voilà un peu ce que je voulais dire.

Donc, nous validons bien évidemment l'avis favorable, de même que les recommandations. Mais, Monsieur le Président, vous venez de voter l'urgence de ce rapport, mais moi je dirais qu'aujourd'hui, il y a urgence à développer ces énergies, peu importe, hydroélectricité, photovoltaïque, parce que nous prenons du retard. Et je vois qu'il y a beaucoup de difficultés à les

mettre en œuvre. Et notre objectif, au rythme où nous le vivons, s'éloigne peu à peu, petit à petit.

Donc cette suppression techniquement des seuils minimaux pour la Corse est une bonne chose, au vu de la taille des projets dans tous les domaines et particulièrement, particulièrement, dans l'hydroélectricité. L'éolien dans une moindre mesure, le photovoltaïque, mais particulièrement dans l'hydroélectricité qui aujourd'hui, a beaucoup d'atouts en Corse, et qui est à la traîne.

Donc, Monsieur le Président de l'AUE, des projets sont en attente, il serait temps qu'ils voient le jour, que les choses s'accélèrent et il serait temps que les choses avancent.

Un petit clin d'œil tout simplement : aujourd'hui, à travers ce rapport voté dans l'urgence, on est en plein dans une sollicitation d'adaptation réglementaire ce coup-ci, certes dans le cadre d'une simple procédure de consultation, la seule de l'article L.4422-16 du code général des collectivités, à fonctionner. C'était un petit clin d'œil.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Oui, Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il est évident que les seuils continentaux, où le facteur d'unité, c'est 100 MW, ne sont pas adaptés aux territoires non connectés, dont la Corse.

Maintenant, les seuils proposés, c'est-à-dire dé plafonnement pour l'hydraulique, ok, mais de laisser un seuil à 500 kW pour du photovoltaïque, c'est très haut. Ce n'est pas quelque chose... Ça ne sous-entend pas qu'on ne peut pas faire en-dessous, mais ça enlève le côté prioritaire et d'utilité publique qui est valorisant pour ce type de projet.

Ailleurs, dans les pays évolués, en matière de gestion de leur patrimoine renouvelable, comme par exemple la Suisse qui a toujours été pilote entre autres en matière d'hydraulique, il n'y a pas de seuil. La notion de seuil, ça peut être pour positiver des gros projets, mais ça peut être vu aussi comme un frein aux petits projets qui n'ont pas ce label d'utilité publique.

Il faut faire attention. Si c'est vu dans le sens de la création et pour que les gros projets, qui sont attentatoires aux logiques de protection

environnementale, puissent être favorisés, c'est quelque chose qui va dans le bon sens de manière globale. Mais si le seuil va être interprété de manière restrictive parce qu'il n'y a pas le facteur critique qui fait que c'est d'intérêt public, or c'est la multiplicité des projets qui fait un équilibre énergétique, ce n'est pas l'unicité de 1, 2 ou 3 grands projets, surtout sur un territoire morcelé comme la Corse, que ce soit en termes de micro-éolien ou en termes de mini-photovoltaïque, ou de micro-hydroélectrique.

Donc, moi je demande à ce qu'on revoie la notion de seuil. Les territoires non-connectés doivent avoir un intérêt énergétique dans leurs objectifs de PPE, et pour arriver à cet objectif de PPE, ils doivent avoir l'habilitation de faire un programme qui, à lui tout seul, est d'intérêt général. Sinon on va rentrer dans des discussions d'interdits qui vont faire qu'on va se bloquer nous-mêmes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le Conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Merci pour vos interventions.

On avait eu aussi, en effet, à débattre il y a quelques mois sur un projet de loi porté par le Sénateur PANUNZI sur la question du tarif de rachat des ENR et on avait fait une contribution qui divergeait un petit peu de la proposition du Sénateur PANUNZI, mais on était globalement en accord sur la nécessité de revoir ces tarifs de rachat.

Sur le retard lié à la mise en œuvre de la PPE, je crois que la responsabilité aujourd'hui n'incombe pas à la Collectivité de Corse. La PPE a été révisée en mars dernier. En avril, vous avez eu à vous positionner sur un protocole pour le financement de cette PPE, un montant important. On est en attente d'un certain nombre d'avis de différentes commissions et comités en tout genre, avant que cette PPE soit définitivement arrêtée, mais qui ne sont pas de notre ressort, qui sont des instances nationales qui doivent se positionner, et généralement, malheureusement, c'est très long, ça peut durer un an. Et j'espère que ces comités consultatifs pourront statuer le plus rapidement possible pour qu'on puisse avoir enfin la PPE définitivement révisée. Et on aura à discuter d'une évolution aussi de cette PPE pour la période prochaine dans la foulée.

L'hydraulique, bien sûr, je vous rejoins, c'est une priorité, c'est indispensable pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'île. C'est la première énergie renouvelable aujourd'hui sur le territoire.

On a eu à fêter l'anniversaire des 10 ans du Rizzanese avec Gilles GIOVANNANGELI, on aura à s'interroger et à travailler sur plusieurs choses, mais qui ne sont pas aujourd'hui du ressort unique de la Collectivité de Corse, loin s'en faut. Le surdimensionnement des barrages n'est pas une compétence de la Collectivité de Corse en matière d'étude. L'amélioration des turbines pour augmenter les rendements, la question des STEP, notamment celle de Sampolo dans un premier temps...

On ne peut pas aujourd'hui faire porter à la Collectivité la responsabilité de ces retards, en tout cas, je ne le crois pas et on a d'autres questions qui se posent. Ce n'est pas pour mettre l'autonomie à toutes les sauces, Jean-Martin, mais dans le cadre des discussions avec l'État, il y a une question qui se pose autour de la propriété justement des barrages hydrauliques et on aura à discuter parce qu'ils jouent un rôle majeur à la fois sur la question énergétique, mais aussi sur la question de l'approvisionnement en eau.

Donc voilà, c'était pour élargir un peu la problématique, au-delà de cette question de décret.

Et Paul-Félix, je vous rejoins, la question de la fixation des seuils doit être à la main de la Collectivité de Corse dans le cadre de sa PPE ; ce n'est pas le cas aujourd'hui, ça fait partie des choses qu'on propose dans le cadre de cet avis. Et on voit bien qu'ici, sur le photovoltaïque, puisque vous avez pris cet exemple-là, on est à 2,5 MW de seuil en métropole continentale, on propose nous 0,5 MW pour la Corse. Alors, on verra si cette proposition est entendue par le gouvernement, mais on est déjà relativement bas par rapport à ce qui est demandé. Ce qui n'empêche pas au projet en-dessous de se faire, vous l'avez rappelé, mais il va y avoir une contrainte supplémentaire liée à la dérogation aux espèces protégées pour des projets de dimension moindre. Mais voilà, c'est la proposition qu'on fait pour le photovoltaïque et on pense que c'est raisonnable en la matière.

Donc voilà, moi ce que je voulais apporter en complément d'information à l'ensemble de vos interventions. Et je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité. A ringrazià vi.

Je vous propose, avec l'accord du président du Conseil exécutif, qu'on continue un peu sur quelques rapports ce soir jusqu'à 20 h, de façon à ce que demain on soit un peu plus allégé.

Donc, je vais vous demander de m'autoriser à déroger au régime ordinaire du temps de travail, donc de déroger pour que qu'on puisse continuer.

Je vais le mettre aux voix.

DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DU SGAC (Secrétariat général Assemblée de Corse.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.

Donc, je me tourne vers l'exécutif pour lui demander le rapport qu'il souhaite présenter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapports 339 et 340 sur les risques contentieux.

M. Hycinthe VANNI

Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 339 : Custituzione di pruvisione per risichi di cuntenziosu

Rapport n° 339 : Constitution de provisions pour risques contentieux
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI,
Président du Conseil exécutif de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, d'abord le rapport. 339 qui vous demande de constater la disparition de risques contentieux dans plusieurs affaires ; des affaires qui se sont conclues soit par des désistements d'instance ou d'actions, soit par des rejets de la requête ou des actions introduites par la Collectivité de Corse, et donc tout cela nous conduit à solliciter un total de reprise de provisions de 1 734 679,54 €.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis sur ce rapport de la commission des finances, donc favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

À un moment donné, il y a une provision de 50 000, reprise de 50 000, alors qu'il est marqué que la CdC a été condamnée à verser 5 000. Pour moi la reprise doit être de 45 000.

M. le Président Gilles SIMEONI

Peut-être que notre avocat a payé sur ces sur ces fonds propres... On vérifiera, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Il n'y en a pas. Le président ayant répondu, je peux mettre aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte » et « Avanzemu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE.

On peut passer au rapport 340.

Raportu n° 340 : Ripresa di pruvisione nantu à risichi di cuntenziosu

Rapport n° 340 : Reprise de provisions sur risques contentieux

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc sur la constitution des provisions sur risques, je vous rappelle que par parallélisme des formes, nous sommes régis par l'article du code général des collectivités territoriales qui fixe une obligation de provision pour les communes, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

Donc un principe de fixation de provisions dès ouverture de la procédure contentieuse, avec un montant qui est aligné sur le risque évalué de condamnation en fin de procédure et un montant qui peut être évalué en cours de procédure en fonction de l'évolution de celle-ci.

Alors pour cette année, il n'y avait pas eu de provisions à réaliser dans le cadre du BP 2023. Par contre, il y a des provisions qui sont réalisées au titre du BS dans des proportions nous conduisant à solliciter une constitution sur provision d'un montant de 604 539,90 €.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable avec un non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Demandes d'intervention ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je n'aime pas entendre une chose en commission des finances et en séance, et après découvrir autre chose sur les écritures budgétaires.

Quand il y a eu le talonnage du bateau, on m'a dit, j'ai entendu avec mes deux oreilles ouvertes, qu'il n'y avait aucune incidence financière puisqu'était mise en cause l'assurance du gestionnaire, à savoir la Chambre de commerce, et qu'aujourd'hui on m'envoie une provision de quelques milliers d'euros, 350 000 exactement, alors qu'on nous avait annoncé le contraire.

Donc, là, moi, non seulement je ne vais pas m'abstenir, mais je vais voter contre.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Sur la condamnation de la Collectivité de Corse et de l'ADEC, pardon je n'étais pas présent dans les commissions dédiées, mais bon, pour des raisons évidentes, c'est un dossier qui m'intéresse. Je vois une somme de 2 M€ à la société X, une demande de précision.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle, la colonne de gauche, c'est le montant du risque en euros, c'est-à-dire c'est la demande qui est formée par le requérant.

Sur votre demande de précision, c'est effectivement un contentieux qui remonte à la précédente mandature, avec une société qui considère qu'elle n'a pas été correctement traitée dans le cadre de la convention de partenariat qui avait été conclue avec elle ; une convention relative au financement participatif.

Voilà, donc on a provisionné à hauteur de 200 000 €, ça semble être le risque raisonnable et cette affaire suit son cours.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Donc, ce n'est pas une entreprise, Président ? C'est une société, enfin... Ok.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense que vous avez en tête le dossier...

M. Jean-Christophe ANGELINI

J'ignorais que c'était toujours en contentieux. Ok, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pour répondre à Paul-Félix, si le montant était provisionné. On est venu demander une autorisation de signer un protocole. Le protocole nous mettait totalement hors de cause. Tant que le protocole n'est pas régularisé, on reconduit la provision. Donc il n'y a pas de décalage entre ce qui a été voté en Assemblée et ce que je vous ai exposé. Le protocole nous a mis totalement hors de cause. On avait provisionné dans le cadre de ce dossier à hauteur de 350 000 €, tant que la transaction n'est pas définitivement régularisée, on a reconduit la provision. Il n'y a pas de loup !... De loup de mer, je parle, puisqu'on est dans le port de Bastia...

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. L'explication ayant été donnée, je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE, M. le Président.

(Abstention « Core in fronte » et « Avanzemu »).

On peut continuer avec les rapports à votre convenance.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il reste le rapport social unique, qui est quand même un document important. Alors je ne sais pas si on aura le temps... On pourrait peut-être le prendre demain parce que je pense que c'est quand même un document...

Est ce qu'on a d'autres dossiers à passer ? La conseillère en charge de la santé arrive, on attend quelques minutes.

Celui-là, j'aimerais bien le passer lorsque l'Assemblée de Corse n'est pas trop fatiguée, parce que je pense qu'il y a des éléments importants.

On attend, si vous en êtes d'accord, la conseillère exécutive qui arrive.

Nous pouvons passer le 368, sur l'action sociale.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 368 : Mudificazioni è pricisioni di u dispositivu d'azzioni suciali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 368 : Modification et précision du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je vous rappelle que le 27 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a adopté le dispositif d'action sociale en faveur du personnel de la Collectivité de Corse.

Ce dispositif est un dispositif ambitieux et qui constitue un axe majeur de notre politique de gestion des ressources humaines.

Il se fonde sur une triple dimension, sociale, humaine et économique, et décline de façon opérationnelle les principes de solidarité et d'équité entre tous les personnels.

Je vous rappelle que de l'avis même des organisations syndicales, notre dispositif d'action sociale est un des plus généreux, fort et charpenté des collectivités à l'échelle de la France.

Le rapport qui vous est soumis a pour objectif d'apporter un certain nombre de modifications ou de précisions à ce dispositif ; modifications et précisions qui bien sûr ne transforment en rien l'économie générale du document et sont des ajouts qui iront dans un sens plus favorable aux agents.

La première de ces modifications consiste en la mise à jour du règlement de l'action sociale à la suite de l'approbation par votre Assemblée le 21 décembre dernier, de la convention de participation santé et prévoyance en faveur des agents de la Collectivité de de Corse.

Je vous rappelle que nous avons travaillé à un contrat de groupe qui a été souscrit et qui constitue globalement une avancée pour les agents. Le texte de 2018 mentionnant toujours le système de la labellisation, il est nécessaire de réécrire le passage concernant la protection sociale complémentaire des agents, en remplaçant partout où cela est nécessaire le terme de « labellisation », qui était l'ancien système par celui de « convention de participation ».

Il s'agit donc d'une modification matérielle qui vise à intégrer, dans le texte de la délibération, la mise en œuvre du nouveau système à travers l'approbation d'une convention de participation santé et prévoyance.

La seconde modification porte celle-ci sur le fond.

Alors, je rappelle que le principe de mise en place d'une convention de participation au sein de la Collectivité de Corse a été un dossier lourd, inédit qui doit permettre à chacun de nos agents, dès lors qu'ils le souhaitent et qu'il fait le choix d'adhérer, d'être correctement couvert à des tarifs justes et maîtrisés, et ainsi de contribuer à éviter des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture prévoyance et/ou couverture santé.

À la fin du mois de novembre 2023, et donc à peu près un an après la conclusion de ce contrat, 2 971 agents de la Collectivité de Corse sont titulaires d'un contrat santé via la convention de participation et 58 agents sont enregistrés en tant que conjoints sur les contrats, soit 3 029 agents.

Alors, déjà un premier constat, c'est qu'on peut se réjouir de ces chiffres puisqu'ils dépassent les estimations de souscription qui avaient été faites pour la première année de vie du contrat, à savoir 2 500.

Pour information, au 1^{er} juillet 2023, date de prise d'effet des garanties de contrat, la Collectivité de Corse compte environ 2 000 enfants d'agents dont l'âge varie entre 0 et 18 ans.

Parmi ceux-ci, 1 444 enfants sont d'ores et déjà rattachés au contrat santé de leurs parents sous la convention de participation. À titre de comparaison sur la paye du mois de juin 2023, 941 enfants seulement ont été concernés par la participation employeur.

Ces chiffres témoignent d'une satisfaction globale des agents de la Collectivité de Corse à l'égard de ce contrat de groupe et nous continuons bien sûr à développer un travail de sensibilisation et d'information pour inviter les agents qui n'ont pas encore souscrit à le faire.

Mais à côté de l'avancée sociale que représente globalement la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, nous nous sommes aperçus à l'expérience qu'une problématique était en fait passée sous le radar, au moment où nous avons travaillé à la rédaction du contrat, d'ailleurs avec une AMO aux contradictoires des organisations syndicales et en échangeant ensuite dans un deuxième temps avec l'ensemble des partenaires, on s'est rendu compte que le coût du contrat proposé aux familles monoparentales n'était pas intéressant et qu'en fait étaient pénalisées les personnes en situation de famille monoparentale,

ce qui ne remet pas en cause la qualité globale du contrat, mais constituait clairement un trou dans la raquette pour ce type de population ; à savoir, familles monoparentales avec enfants.

Et donc, il nous a semblé bien sûr contre intuitif, contre-productif qu'un contrat qui globalement a vocation à améliorer le niveau de protection des agents puisse se traduire pour certains d'entre eux par en fait une baisse de cette qualité.

Les organisations syndicales ont d'ailleurs pointé également ce point. Il y a eu, je le rappelle, d'abord un préavis de grève du STC, un protocole qui a été signé avec eux et qui prévoyait le principe, je cite, d'une revalorisation significative de la contribution de la Collectivité, en fait une prise en charge d'une part de la contribution à la charge des agents.

On avait acté ce principe pour éviter le conflit et dans le cadre du protocole, et le quantum de la somme à la charge de la Collectivité de Corse a ensuite été proposé par l'administration après consultation de l'ensemble des organisations syndicales.

Donc, il est aujourd'hui proposé d'augmenter la participation de la collectivité pour les enfants ayant droit du contrat santé. Elle pourrait s'élever à 12,50 € par mois, au lieu de 5 € mensuels ; soit une augmentation de 7,50 €. On voit que c'est une avancée, une augmentation significative selon les termes du protocole, puisqu'elle représente plus de 150 % d'augmentation.

Pour une personne en situation monoparentale avec 2 enfants, l'aide annuelle de la collectivité sur la part enfant passerait de 120 à 300,00€ sur la base de 1 365 enfants concernés. L'augmentation de la participation employeur sera donc de 122 850 € par an. On peut par ailleurs supposer que la mise en place d'un tel dispositif va inciter des agents qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le contrat de groupe.

Et donc, nous nous sommes fixés comme objectif cible le nombre d'enfants éligibles à 2 000, ce qui nous permet d'avoir une projection budgétaire du coût de cette mesure de 180 000 € par an.

Donc, c'est un effort dans un dispositif global d'aide sociale qui est déjà un des plus performants, pour ne pas dire le plus performant de France pour ceux qui acceptent ce type de comparaison, avec un contrat de groupe qui est une avancée significative. On majore aujourd'hui la contribution de la collectivité à concurrence de 180 000 € par an et on le fait dans un contexte budgétaire contraint. Je crois qu'il y a là l'illustration de la volonté du Conseil

exécutif et de l'Assemblée de Corse, si elle vote ce rapport, eh bien d'être véritablement dans une politique sociale.

Je vais m'arrêter un instant sur ce point parce que je veux quand même faire un focus là-dessus.

Il y a actuellement une logique d'inflation qui est forte. Il y a des dispositifs qui sont prévus qui ont déjà été mis en œuvre d'ailleurs ; par exemple, la majoration du point d'indice qui normalement ne vaut que pour la fonction publique, mais qui chez nous vaut aussi pour les agences et offices qui sont pourtant des contrats de droit privé dans la mesure où souvent il y a des délibérations des agences et office qui ont prévu que la majoration du point d'indice de la fonction publique s'applique également dans les agences et offices. Donc, on a eu ces mécanismes.

On a eu des primes, y compris chez les SIS, des primes de feux, dont le principe a été acté, mais dont la prise en charge repose sur la Collectivité de Corse.

On a le Ségur de la santé qui a été intégré et financé sur nos fonds propres.

On a des dispositifs de droit privé, la prime de partage de la valeur, qui font l'objet de revendications, y compris des agences et offices.

Et on a aussi, au sein de la collectivité, c'est normal, les organisations syndicales qui ont demandé une prise en compte de la prime d'inflation.

Donc, moi ce que je veux dire devant votre Assemblée, c'est ce que j'ai dit à l'ensemble des syndicats que j'ai eu l'occasion de rencontrer, qu'il s'agisse des syndicats de la Collectivité de Corse, qu'il s'agisse des syndicats, des agences et offices, ou qu'il s'agisse même, par exemple, des syndicats de structures qui ont vocation à être rattachées à la Collectivité de Corse. Je pense notamment à la CCI de Corse et à la Chambre des métiers.

Ce que je leur ai dit, c'est que notre volonté de politique sociale, elle était actée et irréversible. Mais nous sommes obligés d'intégrer, bien sûr l'inflation, bien sûr la prise en compte de mesures décidées par l'État, mais financées sur nos fonds propres.

Troisièmement, la mécanique nécessairement inflationniste, la masse salariale notamment avec l'augmentation des indices sur le coût de la vie et le GVT, le glissement vieillesse technicité.

Et donc, moi, ce que j'ai dit aux syndicats, c'est qu'à un moment donné, notre volonté de politique sociale, elle doit aussi se concilier avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, on est dans une difficulté budgétaire qui est générale, vous le savez, elle existe aussi pour la Collectivité de Corse.

Je rappelle que les dépenses de fonctionnement ne sont pas toutes les dépenses salariales, mais que les dépenses salariales sont des dépenses de fonctionnement. Et qu'aujourd'hui, 1 € de dépenses de fonctionnement en plus, c'est 10 € d'investissement en moins. Et que donc, on est obligé d'avoir ce ratio et ces contraintes à l'esprit.

Donc moi, j'ai acté un principe qui est un principe notamment de prise en compte de l'inflation à travers les dispositifs qui ont été proposés et mis en œuvre, ou à travers d'autres dispositifs que l'on a pu acter à travers certaines négociations. Mais ce que je souhaite, c'est rappeler clairement qu'il ne peut pas y avoir de fuite en avant dans le domaine et qu'une décision qui est prise dans une agence ou office, ou une décision qui est prise au sein de la CdC, elle fait forcément tache d'huile à un moment donné dans les autres agences et offices et dans la Collectivité de Corse. Et donc, on peut plus avoir... Bien sûr, il y a la part pour une gestion à l'échelle de chaque structure et un dialogue social à l'échelle de chaque structure, mais il ne peut plus y avoir des décisions qui sont prises unilatéralement chacun dans son coin et ensuite, par un effet domino, avoir des revendications qui conduisent à reprendre chacune de ces concessions ou de ces accords sectoriels pour le répercuter ailleurs. Parce qu'en additionnant comme ça les décisions et les dispositifs inflationnistes, on va se retrouver dans une logique qu'on ne pourra plus assumer au plan budgétaire.

Donc voilà, je voulais le dire de façon très claire : volonté de politique sociale, contraintes budgétaires, nécessité de rationaliser, de mutualiser, d'harmoniser.

On en a parlé et je le disais ce matin en réponse, pourquoi aujourd'hui je ne suis pas chaud pour créer un nouvel office, c'est-à-dire avant de penser à créer de nouveaux offices, on peut penser à l'office de la mer et de la pêche, on a nous-mêmes pensé à un office de la langue, etc., etc. Mais aujourd'hui, la réalité, c'est qu'on a des agences et offices qui ont des statuts du personnel extrêmement hétérogènes, qu'on a vocation à rattacher, sous des formes juridiques qui restent à définir, les chambres de commerce et les chambres des métiers, qu'on va vous présenter demain un contrat d'objectif et de performance avec l'EPIC Chemins de fer de la Corse, on a voulu passer du statut de société d'économie mixte à un statut d'EPIC, qui est pour nous une avancée politique

stratégique et aussi une volonté de maintenir les acquis sociaux. Mais il faut qu'on ait une cohérence d'ensemble.

Voilà, moi, c'est ce que je tiens à dire. Je l'ai dit aussi devant les SIS 2A et les SIS 2B. La Collectivité de Corse est le principal contributeur au budget des SIS 2A et SIS 2B, à concurrence de 70 %.

On fait des efforts considérables en matière d'investissement, 13 ou 14 M€ pour le SIS 2A sur les 3 années de la convention d'objectif et de performance, 22 ou 23 M€ en termes de fonctionnement.

Je rappelle aussi que notre objectif cible en matière d'augmentation des dépenses de fonctionnement, c'est 2,5 % maximum. Et que cet objectif cible, notamment en matière salariale, il est atteint déjà par le GVT et par les recrutements qu'on a faits lors de l'exercice budgétaire précédent lorsqu'ils arrivent en année pleine, et qu'on a encore beaucoup de recrutements stratégiques à faire.

Et je rappelle aussi très amicalement, parce que je l'ai fait, y compris devant les personnels, qu'aujourd'hui les SIS 2A et 2B, malgré la gestion que je salue des présidents et directeurs respectifs, ils sont sur un niveau de dépenses de fonctionnement de +4, +5, +6 %, même si cette année, on descend et on fait tout pour descendre.

Je sais que ce n'est pas facile, ça n'est facile pour personne. Il y a aussi des décisions structurelles à prendre. J'en parlais tout à l'heure, je pense qu'on aura la réflexion sur l'évolution des agences et offices. On aura à mon avis forcément à engager un large tour d'horizon et de discussions avec l'ensemble des personnels et les organisations syndicales pour réfléchir à la convergence et à l'harmonisation, dans le respect bien sûr des droits acquis, mais en essayant de trouver les chemins techniques qui permettent de continuer à concrétiser notre ambition sociale tout en l'inscrivant dans une trajectoire budgétaire, qui est à la fois contrainte, réaliste et ambitieuse en termes de tout ce qu'il nous reste à faire.

Donc voilà, moi je tenais à faire ce détour qui peut paraître long, mais qui est indispensable parce que ça a été aussi l'arrière-plan de la discussion que nous avons eue, y compris lorsqu'il s'est agi de s'engager sur l'augmentation de la participation de la Collectivité de Corse qui vous est soumise aujourd'hui.

Troisième et dernière modification du rapport importante aussi : elle vise à attribuer des titres restaurants aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, les ATTE du collège Giraud à Bastia.

Je vous rappelle que le choix structurel qui a été fait a été d'aligner le statut et la rémunération des ATTE, sur ceux de leurs collègues de la fonction publique territoriale générale, qu'à partir du transfert des personnels ATOS jusqu'à notre décision, il y avait des discriminations importantes, notamment en matière de rémunération. Et que nous avons pris un axe, nous avons travaillé et nous avons été là-aussi la deuxième collectivité en France a institué l'égalité de rémunération entre les ATTE et leurs collègues de fonction publique territoriale. Ce qui s'est traduit pour beaucoup d'entre eux par des augmentations de salaires net mensuel de 150 à 180 €. Donc ça, on l'a fait, c'était juste qu'on le fasse. Mais on peut aussi se réjouir de l'avoir fait.

Alors pour rappel, dans le cadre de son dispositif d'action sociale et concernant donc les titres restaurants, la Collectivité de Corse participe au prix de repas des agents. On vous demande d'étendre cette mesure aux ATTE qui sont employés au sein du Collège Giraud à Bastia, qui n'ont pas la possibilité de se restaurer au sein de l'établissement, car il n'existe pas de réfectoire. Les élèves vont eux au Vieux lycée, mais pour éviter une rupture d'égalité entre agents, le présent rapport propose d'attribuer les titres restaurant aux ATTE du collège Giraud de Bastia.

Cette mesure concernera 9 agents et sa mise en œuvre représentera un coût annuel de 18 450 €.

La quatrième modification est la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail : 50 % et désormais 75 %. Nous avons mis en œuvre cette mesure à compter du 1^{er} septembre 2023. J'en profite pour faire la publicité et pour les services de transport qui sont généralement interurbains, les bus, et pour les Chemins de fer de la Corse qui propose un service de qualité à toute heure du jour et bientôt de la nuit.

Et rappeler donc que la Collectivité de Corse prend en charge 75 % des abonnements sur les transports en commun. En termes de diminution aussi des nuisances et des risques liés à la circulation routière, je pense que c'est bien que nos agents et les Corses en général aillent de plus en plus vers les transports en commun.

Enfin, il vous est proposé de préciser le tableau d'attribution de l'aide de rentrée scolaire.

Je rappelle que notre délibération de 2018 prévoit une aide à l'occasion de la rentrée scolaire aux agents ayant des enfants scolarisés à charge. Une aide qui est significative.

Je vais faire un clin d'œil aux organisations syndicales.

Donc cette aide vise à prendre en compte les frais de matériel scolaire. Donc, on la verse à partir du cours préparatoire et il y a une organisation syndicale qui a fait remarquer qu'on ne commençait qu'à partir de 5 ans et que l'obligation de scolarité était à partir de 3 ans, et donc il demandait à ce que ce soit pris en compte à partir de 3 ans. J'ai fait remarquer qu'à mon avis, entre 3 ans et 5 ans, le matériel scolaire, ça se limite à une tétine, ou un peu plus, mais que bon, l'esprit c'est quand même qu'il y a du matériel scolaire qu'on finance à partir de 5 ans, je pense que c'est normal, c'est bien. On l'augmente aujourd'hui. Et ça permet aussi de montrer que la Collectivité de Corse est aux côtés des jeunes parents, ou en tout cas des parents qui ont des jeunes enfants.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Moi, je vais dire deux mots quand même pour féliciter la politique sociale du Conseil exécutif.

Dire deux mots aussi sur les services d'incendie et de secours, Monsieur le Président. Je pense qu'on n'est pas, et je parle sous le contrôle de l'ancien ancien président, Pierre GUIDONI, je pense que là aussi il faut savoir d'où on vient. C'est-à-dire qu'on vient du Moyen Âge. Et ça, il faut bien le prendre en compte. Je parle sous le contrôle d'un ancien président qui n'avait pas de moyens, qui n'avait pas de matériel et qui a dû vendre sur le siège social. On a tendance à oublier un petit peu le passé, donc j'aimerais un peu le rappeler et dire que si on est aujourd'hui armés pour affronter le réchauffement climatique, la démographie, les feux qu'on a eus pas plus tard que la semaine dernière où on a dû protéger 60 maisons... Si ces événements-là s'étaient produits il y a quelques années, on en aurait protégé 6.

Donc aujourd'hui, on arrive à mettre à niveau un service important, indispensable, et quand je parle du 2B, je parle bien sûr du 2A aussi. Et c'est vrai

qu'il y a eu beaucoup d'efforts de la part de la Collectivité, mais beaucoup d'efforts de la part des services d'incendie et de secours pour assumer l'augmentation des points, un certain nombre de mesures qui se sont imposées à nous. Et si on n'avait pas fait tous ces efforts, on n'aurait pas été à 4 %, on aurait été à 20 %.

Donc aujourd'hui, grâce à une gestion rigoureuse, grâce au travail et l'anticipation, on va pouvoir passer à 2,5 % en ayant assumé tout ce qu'on a dû assumer cette saison, tout ce qu'on a dû assumer hors saison puisqu'on peut plus parler de saison. Et c'est vrai que quelquefois c'est bien de le rappeler, parce que les pompiers sont toujours là, ça a un coût, mais ça n'a pas de prix.

Donc je tenais quand même à dire quelques mots, sous le contrôle de ma collègue et amie Véronique ARRIGHI. Et c'est vrai qu'on a attribué la prime de pouvoir d'achat qui représente 30 000 €. Et avec la conscience qu'on n'est pas, au niveau social, Monsieur le Président, au niveau de la Collectivité de Corse.

Si je devais appliquer la monétisation des comptes épargne temps, comme elle est appliquée ici, je pense que ça représenterait des milliers d'euros qu'on n'a pas. Donc on ne le fait pas et les agents le comprennent très bien.

Voilà, donc on a encore un petit peu de rattrapage pour arriver à votre niveau.

Souligner aussi le soutien, le rattrapage historique en termes d'investissement, en termes de fonctionnement, en termes de recrutement, et c'est bien de le rappeler puisqu'on a trouvé des outils au bord de la faillite et qu'il a fallu recapitaliser, et aujourd'hui on arrive à un niveau, une vitesse de croisière... Monsieur le Président, soyez rassuré, on n'excédera pas, on ira peut-être jusqu'à 3, mais ça sera exceptionnel.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vois que les SIS restant départementalisés, vous avez évoqué la présidence précédente de Pierre GUIDONI. SIS 2A, on a Véro ARRIGHI, on a le Président Pierre POLI, qui a été président du SIS 2A. Et j'en profite pour dire que nous travaillons aussi, vous travaillez, comme nous nous y étions engagés en juillet 2021, à la territorialisation qui est un enjeu majeur, et qui est un enjeu qui est porté par les SIS eux-mêmes, qui travaillent et qui ont mis en place des commissions, qui ont mis en place des axes stratégiques, qui permettent d'impliquer aussi les personnels. Et donc on a beaucoup d'espoir sur ce travail.

On a eu l'occasion, lors de de la Sainte Barbe, d'évoquer les chantiers qui sont devant nous, l'investissement, les matériels, les casernes, tantôt que l'on construit, tantôt que l'on réhabilite, la présence dans les territoires de l'intérieur et de montagne, la gratitude pour les personnels des SIS, etc., etc. Donc ce sont des enjeux qui sont des enjeux majeurs, et je sais que les défis qui nous attendent seront relevés.

Alors je crois qu'il y a un amendement de substitution.

En fait, le dernier rapport qui a été présenté intégrait je crois des éléments qui ont été débattus lors du CT. Donc vous avez dû être destinataires, y compris devant la commission des finances, de la dernière mouture du rapport. Et donc il y a un amendement de substitution. C'est bien ça ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est bien ça, on va le mettre aux voix.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un amendement qui annule et remplace le précédent rapport transmis le 7 décembre 2023 par le rapport ci-annexé.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je mets aux voix l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Donc, je peux mettre le rapport amendé aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Je pense qu'on peut passer au rapport de Bianca FAZI, la conseillère exécutive, si elle en est d'accord, avec le rapport 367.

Avete a parolla.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 367 : Attribuzione di una sovvenzione à a Mutuelle française corse -UMCS- pè u prugettu « Centru d'infurmazione è di cunsigli nantu à l'aiuti tecnici » in u quattru di a pulitica « Invechjà bè » di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 367 : Attribution d'une subvention à la Mutuelle française corse -UMCS- pour le projet « Centre d'information et de conseils sur les aides techniques » dans le cadre de la politique « Bien vieillir » de la Collectivité de Corse

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, issu raportu ghjè l'attribuzione di una sovvenzione nant'à l'UMCS, chì ghjè a mutualità francesa ma corsa in fattu, et cela concerne le centre d'information et de conseil sur les aides techniques, le CICAT, qui sont des lieux de ressources et de proximité sur les aides techniques, les aménagements de logements et de véhicules.

Les CICAT délivrent gratuitement des informations aux personnes âgées ou en situation de handicap, à leurs proches, ainsi qu'aux professionnels. Les actions de formation et de sensibilisation des professionnels sont également prévues.

A ce jour, ce type de lieu n'existe pas en Corse. L'Union des Mutuelles de Corse Santé, l'UMCS, a déposé une candidature pour porter ce projet. C'était le seul candidat.

Le CICAT permettra de mobiliser l'expertise des professionnels ergothérapeutes dont nous manquons cruellement en Corse également, qui accompagneront les bénéficiaires à domicile.

Ce centre d'information et de conseil sur des techniques va donc se matérialiser concrètement par la mise en place d'un showroom à Aiacciu, avec des permanences délocalisées sur l'ensemble du territoire de la Corse.

Dans une logique d'anticipation, la Collectivité a souhaité accompagner la mise en place de ce projet. L'UMCS sollicite donc auprès de la Collectivité de Corse une aide au démarrage pour le projet, une aide de 40 000 € pour la période 2023-2024.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du budget de la Conférence des financeurs qui est versé par la CNSA à la Collectivité de Corse. Il n'y aura donc pas de nouvelles dépenses pour la collectivité.

Dans le cadre de cette convention, des indicateurs d'évaluation et de suivi du projet ont été définis au préalable : nombre de personnes reçues, accompagnées, aides techniques prêtées, actions de sensibilisation et de formation réalisées.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un'avisu di a cummissione di a cultura è di a cummissione di e finanze.

Mme Frédérique DENSARI

Avis favorable de la commission avec non-participation du groupe « Un soffiu novu » et « Core in fronte », et absence de Monsieur Pierre GHIONGA.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole chjappà a parolla ?

Nimu ùn vole parlà, tantu meiu ! Dunque emu da vutà.

Quale hè ch'hè contru ? Qual'hè chì s'astene ? Qual'hè ch'ùn partecipeghja micca ? Qual'hè ch'hè in favore ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Mme la Conseillère exécutive, on peut passer au rapport 382, si vous en êtes d'accord.

Raportu n° 382 : Raportu n° 382 : Messa à dispusizione di gratisi à ghjuvure di a Croce Rossa francese di un alloghju di l'anzianu collegiu di i Paduli in AIACCIU per accoglie è allughjà famiglie in difficoltà - Putere datu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu da firmà a cunvenzione

Rapport n° 382 : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Croix-Rouge française d'un logement dépendant de l'ancien Collège des Padule à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire de familles en difficultés - Pouvoir donné au Président du Conseil exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'est un rapport qui est présenté en urgence, nous n'avons pas pu le présenter hier en CPD, qui concerne une convention entre la Collectivité de Corse et la Croix Rouge qui vise à mettre à disposition à titre gratuit, un appartement de type F5 situé au Padule à Aiacciu, au profit de l'Association.

Cette convention est prévue pour une durée de 6 mois renouvelable tacitement. Elle va permettre à la Croix-Rouge française d'assurer l'accueil, l'hébergement temporaire et la mise en place d'un suivi social adapté, de familles en difficulté, suivies par l'association et par les services sociaux de la DGA.

Ces logements ont déjà fait l'objet de mise à disposition, notamment à l'Etat entre le mois de juin 2020 et le mois d'octobre 2021, afin de permettre l'hébergement de personnes atteintes de la COVID, puis ensuite ils ont été mis à disposition au bénéfice des réfugiés ukrainiens à compter de mars 2022. Je vous rappelle que ces logements avaient une destination précise, c'était des logements pour les femmes battues et les femmes avec enfants.

Ces logements étant à nouveau disponibles, la Croix Rouge sollicite la mise à disposition d'un des appartements. Compte tenu de l'urgence, le président du Conseil exécutif a souhaité que cette mise à disposition soit effective dans les meilleurs délais en vue de contribuer à la nécessaire solidarité dont nous devons faire preuve à l'égard des familles en difficulté, en situation d'urgence. Il s'agit d'une famille avec quatre enfants en bas âge et un enfant à naître en février 2024. Ça rentre totalement dans notre plan de précarité.

Je vous rappelle qu'une mise à disposition d'un logement de ce type et pour une période de 6 mois, ça constitue un peu plus de 6 000 €, c'est considéré comme une subvention avec en plus les aides que nous pourrons apporter à ces familles.

Donc, je vous demande de vous prononcer sur cette mise à disposition, d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer la convention.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. À ringrazià vi.

Il faut faire voter l'urgence. C'est un rapport qui est arrivé en urgence.

Qui est pour ? Unanimité.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Pas de prise de parole, très bien, donc, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

La présidente m'autorise à présenter un rapport de la présidence.

Il s'agit de 2 désignations.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 370 : Designazione di i rapresentanti di a Cullettività di Corsica à l'osservatoriu di e dinamiche rurale

Rapport n° 370 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'Observatoire Départemental des Dynamique Rurales

M. Hyacinthe VANNI

Donc, il s'agit de la désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales.

Dunque, ci vole duie rapresentente.

Un pour le groupe majoritaire et un pour le groupe « Un soffiu novu » : Charlotte Terrighi.

Qui veut aller dynamiser le rural chez nous ? Veronique Arrighi.

Très bien. Je mets aux voix.

Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Les deux intéressées, vous n'avez pas pris part au vote ? Ceci étant rectifié, vi dicu à dumane versu 9 ore.

La séance est suspendue à 19 h 38.